



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes



ENTRE

L'ÉTAT

Représenté par Sylvie Feucher, préfète de l'Ariège, déléguée territoriale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ci-après désigné par « l'Etat »,

D'une part,

ET

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS FOIX-VARILHES

Représentée par Thomas Fromentin, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 novembre 2021, ci-après désignée par « L'agglo Foix-Varilhes »,

D'autre part,

En association avec ses communes membres et leur maire :

Arabaux, Jean-Claude Dupuy	Malléon, Colette Lagarde-Authié
Artix, Michel Péruga	Montégut-Plantaurel, Sylvie Estrade
Baulou, Nathalie Esquirol	Montgailhard, Michel Caux
Bénac, Paul Cayrol	Montoulieu, Éric Donzé
Brassac, Vincent Wolf	Pradières, Serge Palacios
Burret, Jean-Pierre Villeneuve	Prayols, Francis Laguerre
Calzan, Alain Naudi	Rieux-de-Pelleport, Anne Vilaplana
Cazaux, Danielle Carrière	Ségura, Jean-Claude Campourcy
Celles, René-Bernard Authié	Serres-sur-Argent, Alain Garnier
Cos, Marie-Christine Dubuc	Soula, Michel Audinos
Coussa, Raymond Fis	Saint-Bauzeil, Jean-Pierre Mirouze
Crampagna, Michel Mabillot	Saint-Félix-de-Rieutord, Daniel Besnard
Dalou, Jacques Morell	Saint-Jean-de-Verges, Monique Laye
Ferrières-sur-Ariège, Paul Hoyer	Saint-Martin-de-Caralp, Jean-Louis Pujol
Foix, Norbert Meler	Saint-Paul-de-Jarrat, Michel Tartié
Ganac, Pierre Ville	Saint-Pierre-de-Rivière, Véronique Rumeau
Gudas, Yves Marcérou	Varilhes, Martine Estéban
Le Bosc, Nathalie Rodriguez	Ventenac, Alban Alozy
L'Herm, Jean-Claude Serres	Vernajoul, Jean-Paul Ferré
Loubens, Régis Lassus	Verniolle, Annie Bouby
Loubières, Denis Bélard	Vira, Jean-François Spriet

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan Etat-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes Opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – L'objet du contrat

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la mise en œuvre des nécessaires transitions écologique, sociale, culturelle et économique du territoire de L'agglo Foix-Varilhes.

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan France Relance avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire.
- Dans le temps long en facilitant la réalisation d'un projet de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique, confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de L'agglo autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrés et articulés.

Le CRTE permet d'identifier des problématiques communes entre les territoires en matière d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc., trouvant une traduction concrète dans la mise en œuvre de coopérations interterritoriales.

1.1 La présentation de L'agglo Foix-Varilhes,

L'agglo Foix-Varilhes est née en 2017 de la fusion des communautés de communes du Pays de Foix et du Canton de Varilhes. Elle se compose de 42 communes dont Foix, la ville-préfecture et de 31.816 habitants (Insee 2018).



L'agglo Foix-Varilhes

Un territoire entre ancrage pyrénéen et influence métropolitaine

La structuration territoriale de L'agglo découle de sa situation géographique et topographique. Du nord au sud, le territoire est marqué par une transition progressive de la plaine alluviale de l'Ariège aux premiers massifs pyrénéens délimités par les contreforts du Plantaurel qui forment une barrière naturelle d'est en ouest. Au cœur du territoire, la rivière Ariège a creusé une vallée fluviale où se sont installés les principaux axes de communication, les activités économiques et l'essentiel des zones résidentielles.

Une double influence s'exerce sur le territoire de L'agglo : l'aire urbaine de Pamiers au nord et celle de Foix au sud. Cette dualité se manifeste par des habitudes de déplacement et de consommation des résidents en termes de travail, de besoins du quotidien, de loisirs et d'éducation.

Si le territoire n'apparaît pas directement relié à l'espace toulousain, l'influence de la métropole toulousaine ne peut être ignorée au regard de son attractivité économique et démographique, une des plus fortes au niveau national. Cette dynamique se traduit sur le plan économique par une croissance soutenue du nombre d'emplois notamment. Par son engagement au sein du Dialogue métropolitain et de l'InterSCoT, L'agglo s'inscrit dans le dialogue régional sur les thématiques des transports, d'aménagement, de développement économique et d'attractivité.

Une moindre croissance démographique

La population de L'agglo apparaît en croissance constante depuis le début des années 1960. Avec près de 32.000 habitants, elle représente la seconde intercommunalité la plus peuplée du département après celle des Portes d'Ariège-Pyrénées. Cette croissance s'explique en partie par l'influence croissante de l'aire toulousaine, renforcée en 2002 par l'ouverture de l'autoroute A66 qui relie Foix à Toulouse en une heure. Malgré tout, ces dernières années sont marquées par un ralentissement de la croissance avec des gains annuels moyens deux fois inférieurs qu'au cours des années 2000, tendance partagée par les autres territoires de la vallée de l'Ariège. Toutefois, le niveau de croissance de L'agglo Foix -Varilhes reste favorable voire soutenu en comparaison avec d'autres intercommunalités comparables de la région.

La croissance démographique de L'agglo est essentiellement le fait d'un solde migratoire positif dû à l'arrivée de nouveaux ménages. Ce sont les communes périphériques de Foix et Varilhes qui constituent les zones privilégiées pour l'installation des familles, particulièrement le nord du territoire. L'évolution de la pyramide des âges sur les deux dernières décennies témoigne d'un déplacement des classes d'âges

correspondant aux jeunes actifs et familles (35-45 ans) vers les catégories d'actifs plus âgés, ménages en pré-retraite et jeunes séniors (45-65 ans). La majeure partie de la population du territoire se situe dans cette classe d'âge. En conséquence, le glissement progressif de ces ménages dans la catégorie des plus de 65 ans, qui va s'opérer dans les années à venir, représente un enjeu majeur notamment en matière d'habitat (adaptation des logements à la perte d'autonomie) et de services. Par ailleurs, l'évolution de la structure de la population démontre une proportion croissante de personnes seules au détriment des familles ce qui impacte fortement les besoins en logements du territoire en termes locatif, quantitatif et de typologie.

Des migrations résidentielles équilibrées avec l'extérieur

Les principales mobilités résidentielles sont de deux ordres : celles de proximité, essentiellement à l'échelle du département, et celles plus lointaines. 40% des nouveaux ménages entrant sur le territoire sont issus du département. En dehors du département, le solde entrées/sorties est négatif avec la métropole toulousaine du fait principalement départ important d'étudiants. Cependant, ce solde apparaît largement positif vis-à-vis du territoire national, hors région, avec de nouveaux arrivants provenant principalement d'Ile-de-France, de Nouvelle-Aquitaine et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les migrations internes sont marquées par le départ de ménages fuxéens vers d'autres communes, principalement des couples de propriétaires, ce qui témoigne de l'attractivité des communes périphériques pour les accédants à la propriété. L'emploi étant principalement concentré sur Foix, ce type de mobilité résidentielle tend à accroître la distance et le temps de déplacements domicile/travail, ce qui a un impact sur le plan environnemental.

Une polarité départementale sur le plan économique

Le territoire de L'agglo Foix-Varilhes compte plus d'emplois que de population active ce qui sous-tend une attraction économique (essentiellement administratifs du fait de la ville préfecture) auprès des territoires voisins que confirment les flux de déplacements domicile-travail. Chaque jour, un peu plus de 5.000 personnes vivant à l'extérieur se rendent dans une commune de L'agglo pour y travailler quand environ 4.500 personnes font le chemin inverse. La commune de Foix concentre à elle seule environ 55% de l'emploi. Au sein de L'agglo, l'emploi est caractérisé par une forte présence du secteur public du fait du statut préfectoral de la ville de Foix où se concentrent les principales administrations publiques du département : préfecture et services déconcentrés de l'Etat, siège du conseil départemental, etc. En corrélation avec la part importante d'employés et de professions intermédiaires et en lien avec le poids du secteur public administratif dans l'emploi total, le niveau de vie médian de 20.000 € annuels est le plus haut du département.

Une offre en équipements et services centrée sur Foix

La structuration du territoire en termes d'équipements et de services reflète le poids démographique de Foix et de l'axe central de la vallée de l'Ariège. La ville de Foix recense des équipements de la gamme supérieure pour l'ensemble des catégories considérées : l'enseignement (collège, lycées, centre universitaire), le commerce (hypermarchés) ou encore les loisirs (cinéma, Scène nationale, etc.). D'autres communes accueillent des équipements de rang majeur comme Saint-Jean-de-Verges avec le centre hospitalier intercommunal ou Montgailhard avec les Forges de Pyrène. Au-delà des seuls équipements supérieurs, une offre relativement complète marque les communes situées en bordure de la RN20. Cependant, en matière d'offre d'équipements et de services, l'influence de Pamiers sur les communes du nord du territoire n'est pas négligeable.

Une mobilité structurée par la RN20 et dominée par le recours à la voiture individuelle

Sur le territoire, la mobilité est fortement liée à l'usage de la voiture individuelle qui représente plus de 80% des déplacements domicile-travail sur le territoire du SCoT de la vallée de l'Ariège. Sur ce périmètre, 95% de la population est située à moins de 15 minutes en voiture de la voie rapide (A66 et RN20/2x2 voies). Toutefois, certains secteurs demeurent isolés, notamment une partie importante du quart sud-ouest de L'agglo, dans la vallée de la Barguillère, où la population se situe à plus de 15 minutes de la RN20. En matière d'offre de transports collectifs, le territoire est desservi par trois lignes de cars régionaux qui irriguent les communes de l'axe principal, une ligne TER Toulouse/La-Tour-de-Carol et un train de nuit qui permet de rejoindre directement Paris. Le pôle d'échanges multimodal de Foix et la gare de Varilhes bénéficient d'un cadencement important en direction de la métropole toulousaine avec 20 A/R par jour. Autorité organisatrice de la mobilité depuis 2017, L'agglo a pour ambition d'améliorer significativement

les solutions de mobilité du quotidien en étendant notamment, à partir de septembre 2022, la ligne interurbaine qui dessert aujourd’hui Foix et Montgailhard à l’ensemble des points de centralités économiques et de services du territoire. L’agglo accompagnera la mise en œuvre opérationnelle du plan vélo élaboré par le syndicat de SCoT.

Une articulation territoriale qui favorise les coopérations

L’agglo est membre du syndicat de SCoT de la vallée de l’Ariège et à travers lui participe à la Conférence du grand bassin toulousain avec d’autres collectivités porteuses de SCoT. Sa participation au Dialogue métropolitain aux côtés des communautés d’agglomération intégrées au système de Toulouse Métropole lui permet de s’inscrire dans le dialogue régional sur les problématiques des transports, de l’aménagement, du développement économique et de l’attractivité. L’agglo est l’une des six intercommunalités composant le Pôle d’équilibre territorial et rural (PETR) de l’Ariège. Dix-huit de ses communes sont comprises dans le périmètre du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises. La révision de la charte, en cours, prévoit l’intégration de huit nouvelles communes.

1.2 Les principaux dispositifs du territoire

Conformément aux engagements issus du protocole signé le 14 juin 2021, l’Etat et L’agglo Foix-Varilhes conviennent de poursuivre la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours et de renforcer leur collaboration dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur de la relance et de la transition écologique.

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d’ores et déjà en appui de l’action publique locale. Sont notamment recensés par les signataires :

- Les contrats et conventions signés avec l’Etat et les établissements d’Etat, listés à l’article 4.1.
- Les contrats signés avec la Région et le Département, mentionnés à l’article 4.2.

Déclinaison opérationnelle du volet territorial du CPER Occitanie 2021-2027, le CRTE traduit les enjeux propres au territoire de L’agglo au regard des politiques nationales de relance, de transition écologique et de cohésion territoriale, par la déclinaison de ses orientations stratégiques et d’un programme d’actions prévisionnel devant conduire à sa transformation à moyen et long termes, par la mobilisation et l’engagement des acteurs et des partenaires locaux publics et privés.

Le CRTE est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il fera l’objet d’une communication et d’une évaluation sur la base d’indicateurs de performances, numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

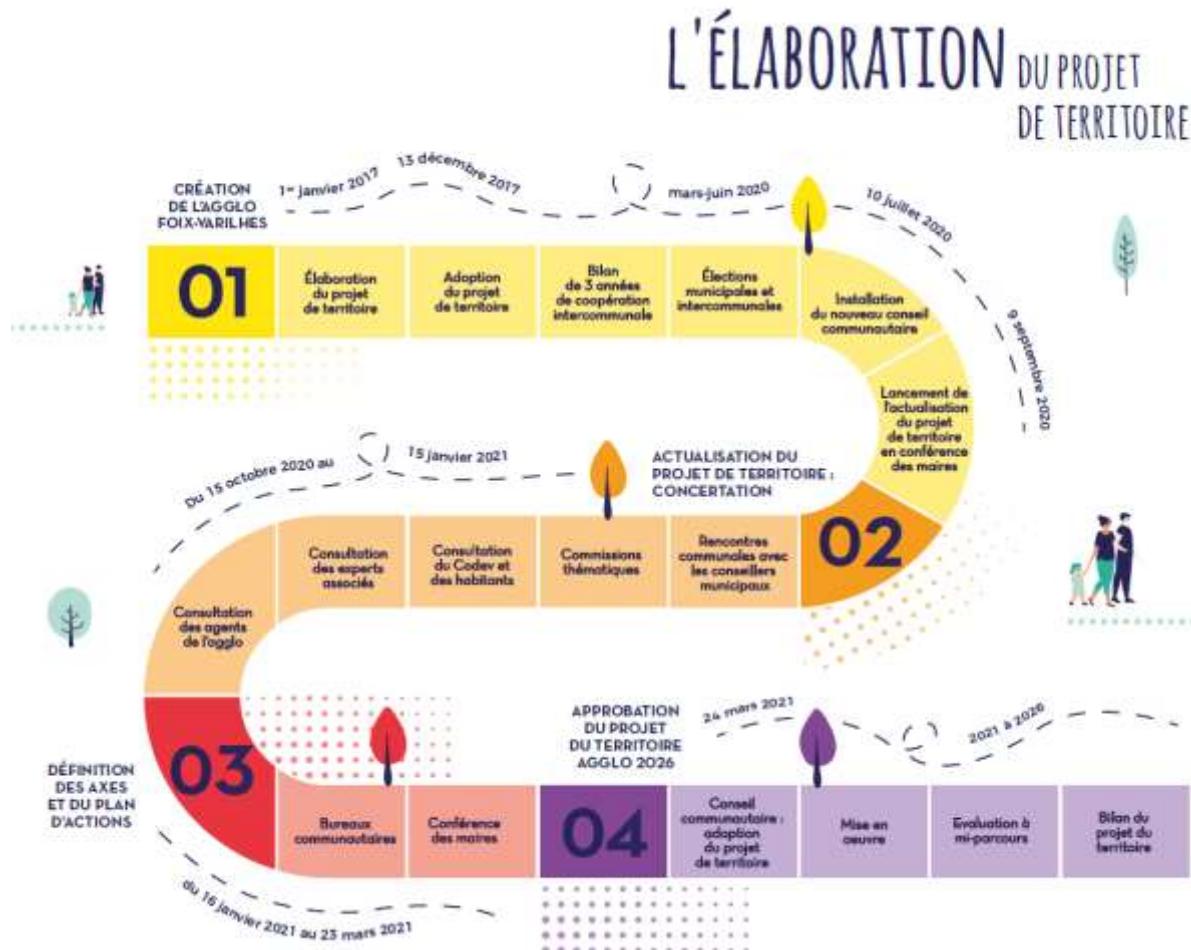
Article 2 – L’ambition de L’agglo Foix-Varilhes

A la suite du renouvellement de ses instances en juillet 2020, L’agglo Foix-Varilhes a engagé l’actualisation de son projet de territoire datant du 13 décembre 2017. Adopté à l’unanimité le 24 mars 2021 par le conseil communautaire au terme de sept mois de travail collectif, *Agglo 2026 : un projet pour notre territoire* porte l’ambition politique et stratégique de L’agglo. Feuille de route pour les six années à venir, fort de ses 111 actions, le projet de territoire affirme une ambition commune pour le territoire autour de l’attractivité économique et touristique, des solidarités humaines et territoriales et de la transition écologique.

Le projet de territoire a été construit :

- ✓ A partir de l’identification des enjeux du territoire à l’heure de la transition écologique et de la cohésion territoriale, des forces et des faiblesses, de l’articulation entre les différentes dimensions stratégiques qu’elles soient d’ordres écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc., en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires.
- ✓ A travers la prise en compte des documents-cadres élaborés par L’agglo et le syndicat de SCoT de la vallée de l’Ariège. Ils déterminent les grandes orientations stratégiques du territoire en matière de développement économique, d’habitat, de mobilités et de transition énergétique et environnementale :
 - Le schéma de développement économique intercommunal.
 - Le programme local de l’habitat.

- Le schéma de cohérence territoriale de la vallée de l'Ariège dont l'évaluation est engagée et qui évoluera vers un SCoT 2^e génération, document intégrateur unique comprenant les volets air énergie climat et mobilités.
 - Le plan global de déplacement et son plan vélo en cours d'élaboration.
 - Le plan climat air énergie territorial.
- ✓ Autour d'un large travail participatif pour élaborer un projet consensuel et partagé en associant :
- Les 70 conseillers communautaires réunis au sein de douze commissions ayant donné lieu à quarante-trois réunions au total.
 - Les 521 conseillers municipaux invités à participer aux cinq réunions territoriales et à produire une contribution complémentaire.
 - Les 42 maires rassemblés à deux occasions au sein de la conférence des maires.
 - Les 200 agents de L'agglo à travers la constitution d'un groupe de travail dédié et un appel à contributions.
 - Les 48 membres du conseil de développement (Codev) réunis au sein d'une plénière et de quatre groupes de travail thématiques.
 - Les 32 experts associés, issus du monde institutionnel, associatif et économique et les habitants du territoire, invités à partager leur regard et leurs souhaits via un appel à contributions.



Aggro 2026 : un projet pour notre territoire constitue le socle du CRTE dans le respect des orientations de l'Etat sur la transition écologique : mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables, lutte contre l'artificialisation des sols, nouvelles pratiques agricoles, circuits courts...

L'implication de L'agglo dans les enjeux de transition écologique est forte : PCAET, rénovation énergétique des logements, construction d'un pôle jeunesse collaboratif labellisé « No Watt », ambition en matière de mobilités du quotidien... C'est ce modèle vertueux qu'elle s'attachera à appliquer dans la réalisation de ses projets en appliquant notamment de la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Le développement économique et la cohésion territoriale, autres axes forts du contrat, trouvent leur traduction dans l'approche transversale de la mise en œuvre des compétences de L'agglo Foix-Varilhes à travers notamment l'accompagnement des entreprises, les services au public, la revitalisation urbaine, le développement des mobilités, le soutien au sport et à la culture... De plus, soucieuse de réduire les disparités, L'agglo Foix-Varilhes participe activement à un rééquilibrage social et territorial, en s'engageant aux côtés des communes jouant un rôle moteur et structurant au regard des enjeux de développement, et des communes particulièrement concernées par des enjeux de réduction des inégalités.

Le partenariat public/privé est privilégié dans la mise en œuvre des projets tels que la création du conservatoire intercommunal et du cinéma. Par ailleurs, les coopérations existantes avec certains territoires à l'instar du syndicat de SCoT de la vallée de l'Ariège, du PETR et du Dialogue métropolitain se poursuivront tandis que d'autres seront à créer dans une logique de partage d'expérience, de cohérence et d'efficacité, particulièrement dans les domaines de l'économie, de l'agriculture et des mobilités. Enfin, le conseil de développement de L'agglo, acteur phare de la démocratie participative sur le territoire, contribuera à la prise en compte de la parole citoyenne dans l'élaboration et le suivi des projets. Un pacte de coopération et d'association de la population viendra sceller les modalités de travail avec les élus communautaires et de participation des citoyens.

Pour mener son projet de territoire, L'agglo s'appuie sur trois documents-socles, élaborés collégialement par les élus communautaires, qui clarifient les relations entre l'intercommunalité et les communes et traduisent une vision partagée en matière de finances et de fiscalité, de gouvernance et de mutualisation :

- ✓ Le pacte financier et fiscal.
- ✓ Le pacte de gouvernance.
- ✓ Le pacte de mutualisation.

Le projet de territoire fera l'objet d'un bilan à mi-parcours en 2023/2024 et d'une évaluation en 2026.

Le CRTE propose une approche globale et cohérente des politiques publiques. Il accompagnera la transformation du territoire durant les cinq prochaines années dans une logique de relance économique et écologique en accord avec les enjeux locaux. En y inscrivant les opérations portées par L'agglo, ses 42 communes, ses partenaires et les porteurs de projets privés, ce CRTE constitue le gage du renforcement du projet du territoire de L'agglo et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

C'est dans cet esprit que le CRTE se veut évolutif. Il prendra en compte l'évolution des enjeux du territoire, des politiques publiques et des programmes d'actions qui en sont issus. Le partenariat construit autour de ce contrat participe de la fédération des acteurs autour d'une vision partagée du territoire et d'un développement concerté : l'élaboration du CRTE s'appuie notamment sur le projet de territoire de L'agglo Foix-Varilhes et sur les projets des 42 communes de l'agglomération.

L'agglo, avec la participation de ses 42 communes et de ses partenaires et le soutien des services de l'Etat, a donc engagé l'élaboration du CRTE en suivant plusieurs étapes clés :





1-mars-21	L'agglo est retenue par la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités pour contractualiser dans le cadre du CRTE
4-mars-21	Réunion de travail avec les services de l'Etat pour poser le cadre de la contractualisation
24-mars-21	Approbation du protocole d'engagement du contrat de relance et de transition écologique entre l'Etat et L'agglo par le conseil communautaire
3-mai-21	Rencontre entre le président de L'agglo et le président du PETR de l'Ariège pour travailler sur les modalités de partenariat dans le cadre du CRTE
19-mai-21	Organisation d'une conférence des maires sur le thème du CRTE et appel à contributions relatif au programme d'actions
14-juin-21	Signature du protocole d'engagement
9-juil.-21	Rencontre des experts associés à l'initiative du président de L'agglo et du sous-préfet de Foix et appel à contributions relatif au programme d'actions
19-juil.-21	Rencontre entre le président de L'agglo et le vice-président de la Région pour travailler sur les modalités de partenariat dans le cadre du CRTE
29-juil.-21	Rencontre entre le président de L'agglo et la présidente du Département pour travailler sur les modalités de partenariat dans le cadre du CRTE
15-oct.-21	Consultation des parties prenantes du CRTE
24-nov-2021	Organisation d'une conférence des maires sur la présentation du projet définitif
1-déc.-21	Approbation du CRTE par le conseil communautaire

Article 3 – Les orientations stratégiques

3.1 L'agglo et les communes, engagées dans la relance

La crise sanitaire que connaissent la France et le monde depuis 2020 a un impact considérable d'un point de vue économique, démographique et sociétal. L'économie du territoire a été fragilisée par l'arrêt presque total des activités, non sans conséquence pour les emplois. Les entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité, de l'hôtellerie et de la restauration, du tourisme, de l'agriculture et de l'agroalimentaire notamment ont souffert des confinements successifs et des fermetures imposées dans le cadre de la gestion sanitaire.

Dans ce contexte, L'agglo a souhaité apporter une réponse à la hauteur des enjeux locaux et de ses capacités. Cette réponse a pris la forme d'un plan de soutien, de relance et de solidarité doté d'un million d'euros et décliné pour soutenir l'économie locale (700.000€) et soutenir les habitants et les communes (300.000 €), notamment par l'achat de masques chirurgicaux, de gel hydroalcoolique et de matériel pour les personnels et usagers des services intercommunaux et communaux et du centre de consultation covid-19.

La dotation pour l'économie locale a permis de soutenir plus de 500 entreprises du territoire, notamment celles des secteurs impactés par la crise tels que le tourisme, le petit commerce et l'artisanat, en complément du fonds de solidarité exceptionnel Occitanie, du fonds L'OCCAL (subventions, avances et loyers), de l'exonération partielle de la cotisation foncière des entreprises et de l'action City foliz grâce au concours de partenaires privés et de la chambre de commerce et d'industrie.

De même, durant la crise, et plus particulièrement au cours du premier semestre 2020, malgré le contexte sanitaire difficile, L'agglo et les communes ont soutenu les entreprises en mettant en œuvre les conditions de maintien des travaux déjà engagés ou à engager.

3.2.1 L'environnement au cœur des préoccupations du territoire

Les questions environnementales et de transition écologique et énergétique ont été inscrites dans les enjeux stratégiques de L'agglo dès la création. Ainsi, des dispositifs déjà en place au sein des deux anciennes communautés de communes avant la fusion ont été maintenus et de nouvelles opérations ont été initiées.

La labellisation Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Ce programme lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2015 vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes pouvant contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes.

Dans ce cadre, plusieurs actions concrètes ont été engagées par L'agglo Foix-Varilhes :

- L'organisation des nuits de la thermographie afin de sensibiliser les propriétaires aux économies d'énergies (sur les communes de Soula, Verniolle, Burret, Baulou, Ségura, Montégut Plantaurel, Loubens et Vira) avec le concours de l'Agence locale de l'Energie du Département de l'Ariège (ALEDA).
- Le défi des familles à énergie positive, afin d'inciter les familles participantes à réfléchir à des solutions permettant de réaliser des économies (eau, électricité, gaz, chauffage, déchets...) en partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.
- Des formations à l'éco-conduite à l'attention du personnel de L'agglo afin de réduire les consommations de carburant.
- La gestion des bio-déchets par compostage, par la dotation de composteurs individuels auprès des usagers.
- L'aide à la rénovation énergétique des bâtiments en proposant, sous conditions, aux particuliers éligibles à l'éco-chèque une aide complémentaire pour travaux de rénovation énergétique de leur habitation (isolation, chauffage, menuiseries...).

Grâce à la démarche TEPCV, L'agglo a pu bénéficier de la distribution de 2.000 lampes à LED remises gratuitement par EDF en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. L'ensemble des logements communaux des communes de L'agglo a été pourvu d'un kit de quatre lampes.

Le soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux communaux et de l'habitat privé

Dans la poursuite des programmes portés par les deux anciennes communautés de communes pendant plus de dix ans, L'agglo soutient la rénovation énergétique de l'habitat privé à travers une opération programmée d'amélioration de l'habitat et un programme d'intérêt général et la requalification des logements communaux conventionnés sociaux. Un partenariat avec Enedis permettra de mesurer le gain énergétique généré par les travaux engagés dans le cadre de ces dispositifs.

Une construction exemplaire et la labellisation « Bâtiment NoWatt » par la Région Occitanie

A travers la construction du pôle jeunesse collaboratif, L'agglo a souhaité réaliser une opération innovante et ambitieuse par la limitation de son empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des ressources à la fin de vie du bâtiment.

Lors de la conception du bâtiment, les attentes réglementaires de la RT2012 ont été dépassées pour anticiper les réglementations futures, notamment la RE2020. La logique de conception du bâtiment s'inscrit dans une démarche de développement durable et intégrant au maximum des matériaux et matériels ayant un faible impact sur l'environnement tout en favorisant les ressources locales. L'utilisation de matériaux géo et biosourcés a été généralisée à l'ensemble du projet. Grâce aux caractéristiques du bâtiment, à son empreinte et à l'innovation technologique par les choix des éco-matériaux, le pôle jeunesse collaboratif répond aux exigences maximales sur le plan énergétique et carbone, E4C2.

En atteignant le niveau le plus performant, L'agglo a démontré son exemplarité en matière de construction.

Convaincue par l'urgence environnementale, L'agglo a souhaité poursuivre son engagement vers un modèle vertueux qu'elle s'attache à appliquer dans la réalisation de ses projets en s'inspirant notamment de la démarche « éviter, réduire, compenser ». La construction de la future résidence autonomie dans le centre historique de Foix en sera l'illustration en traitant à la fois des problématiques de densification urbaine, d'intégration paysagère, de rénovation énergétique, d'écoconstruction, d'insertion par l'activité économique et d'intégration sociale et intergénérationnelle au sein du quartier prioritaire de la ville.

Une nouvelle politique des mobilités en phase avec les enjeux environnementaux

La nouvelle politique des mobilités de L'agglo Foix-Varilhes s'inscrit dans les orientations stratégiques du plan climat air énergie territorial de la vallée de l'Ariège en proposant des offres de déplacement qui limitent leurs impacts sur l'environnement. Le déploiement des transports collectifs, le soutien à la réalisation d'itinéraires cyclables ou encore le développement des solutions alternatives à la voiture individuelle (autostop, voiture partagée, etc.) contribueront à réduire les gaz à effet de serre et à poursuivre l'objectif de diminution de 68% des consommations énergétiques liées au secteur des transports avec l'ambition de faire du territoire de la vallée de l'Ariège un territoire à énergie positive à horizon 2050.

3.2.2 Le territoire de L'agglo s'engage dans la transition écologique à travers le plan climat air énergie territorial - PCAET

En 2017, à travers le syndicat de SCoT de la vallée de l'Ariège, coordinateur et animateur de la démarche, L'agglo a engagé avec les communautés de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et du Pays de Tarascon, la réalisation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) ambitieux qui démontre la volonté des trois intercommunalités de s'inscrire dans une dynamique de transition énergétique et écologique. Les trois années de travail qui ont suivi jusqu'à l'approbation du PCAET le 20 février 2020 ont été marquées par une forte participation des acteurs locaux, élus, partenaires, associations, qui ont échangé, débattu et se sont entendus autour d'un plan consensuel allant dans le sens de l'intérêt commun.

Le plan définit les moyens à mettre en œuvre pour créer de la richesse, de l'emploi et du bien-vivre tout en accélérant les transformations des modes de faire. Il se veut pragmatique et opérationnel autour :

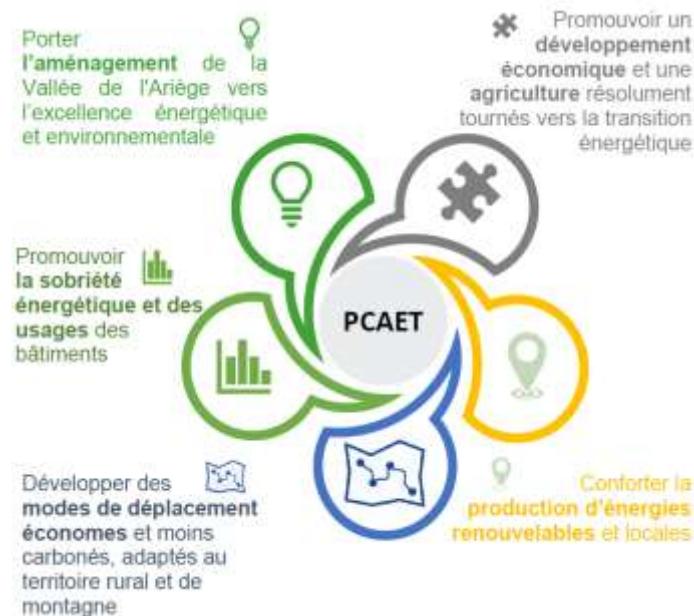
- D'une offre de mobilités plus vertueuse.
- De l'accroissement des performances énergétiques du patrimoine public et privé.
- De l'amplification des énergies renouvelables et récupérables.
- D'une économie garante de l'engagement sociétal des entreprises.

Le PCAET porte l'ambition de contribuer localement à l'atteinte des objectifs régionaux déclinés dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires 2040 (SRADDET) en matière de maîtrise des énergies, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, du développement des énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique. Tout comme la Région, inscrite dans une stratégie REPOS – région à énergie positive, le territoire vise l'objectif TEPOS 2050 – territoire à énergie positive, dont la réussite nécessite une division par deux des consommations en énergie du territoire et une multiplication par deux de la production d'énergies renouvelables. La mission régionale d'autorité environnementale a accompagné le territoire dans la quantification des objectifs à atteindre en matière environnementale en accord avec les potentialités du territoire et le programme d'actions prévisionnel.

Effort à fournir par rapport à la situation initiale	2021	2026	2030	2050
Réduction sur les GES à 2050	-8,8%	-38,8%	-55,1%	-54,8%
Réduction sur les consommations énergie à 2050	-7,1%	-31,3%	-44,4%	-45,0%
Réduction sur les polluants atmosphériques	-9,0%	-51,4%	-57,4%	-80,4%
Développement de production d'EnR	10,0%	39,6%	52,8%	118,7%

Le PCAET a été élaboré à partir du schéma de cohérence territoriale adopté en mars 2015 qui vise à promouvoir un modèle de développement urbain et rural plus économique en ressources. Il décline un projet d'aménagement et d'urbanisme à horizon 2032 dont les orientations stratégiques préfiguraient déjà une véritable politique énergétique et écologique de proximité.

La stratégie et le programme d'actions du territoire sont construits autour de cinq axes majeurs.



La transition écologique se décline à travers les différents axes stratégiques du projet de territoire de L'agglo et concerne aussi bien la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés que des logements, le développement des mobilités, la gestion des énergies renouvelables et des déchets, l'agriculture raisonnée, l'alimentation locale ou encore les achats publics. Les communes jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs et sont parties prenantes du programme d'actions du PCAET.

3.2.3 La signature du contrat d'objectif territorial (COT) avec l'Ademe pour un « territoire engagé transition écologique »

Le contrat d'objectif territorial (COT) de l'Ademe est un dispositif d'accompagnement destiné à une meilleure prise en compte de la transition écologique dans les territoires. Il constitue l'offre financière principale de l'agence pour un accompagnement transversal des collectivités sur leur politique territorialisée de transition écologique sur les champs du climat, de l'air, de l'énergie et de l'économie circulaire. Il soutient la dynamique du CRTE de l'Etat en appuyant le territoire dans la mise en œuvre de son plan d'actions sur le moyen et long terme dans le domaine de la transition écologique.



Cette démarche repose sur les référentiels opérationnels des programmes Cit'ergie et Economie Circulaire devenus 'Territoire engagé transition écologique' au travers desquels L'agglo et les communes vont s'engager à mener des actions.

Le label Cit'ergie s'appuie sur un catalogue de 61 mesures autour des thématiques suivantes :

1. Planification territoriale
 - Stratégie globale climat-air-énergie
 - Planification sectorielle
 - Urbanisme
2. Patrimoine de la collectivité
 - Suivi et stratégie patrimoniale
 - Valeurs cibles énergétiques et climatiques

- Éclairage public, économie d'eau dans les bâtiments et gestion de la voirie
3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- Organisation de la distribution d'énergie et services associés
 - Production énergétique locale
 - Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire
4. Mobilité
- Promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire et en interne
 - Rationalisation des déplacements motorisés
 - Mobilité alternative
5. Organisation interne
- Gouvernance
 - Finances et commande publique
6. Coopération, communication
- Stratégie de coopération et de communication
 - Bâtiments résidentiels et tertiaires
 - Activités économiques
 - Agriculture, forêt
 - Société civile

Le référentiel Economie Circulaire, décliné en cinq axes, permet d'évaluer la performance globale de la politique territoriale d'économie circulaire de L'agglo, dans une démarche d'amélioration continue. Les axes privilégiés sont :

1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

A travers le COT, l'Ademe accompagnera L'agglo et les communes vers la définition d'une société plus sobre et solidaire, créatrice d'emplois, plus humaine et harmonieuse.

3.2.4 Le renforcement en ingénierie pour une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques

Afin d'accompagner le territoire dans la définition d'une vision stratégique du patrimoine public en matière d'optimisation des consommations énergétiques et conformément à l'action n°321 du PCAET, L'agglo s'est engagée dans le dispositif de soutien à la création d'un poste de conseil en énergie partagé (CEP) en place par l'Ademe. Le CEP est un service dédié aux petites et moyennes collectivités qui partagent les compétences d'un technicien spécialisé pour les aider à mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Dès 2022, le conseiller accompagnera L'agglo et les communes volontaires du territoire dans la réduction des consommations énergétiques, des dépenses et des émissions de CO₂ et le développement des énergies renouvelables. Il apportera un conseil en énergie complet et personnalisé à travers trois étapes clés :

- La réalisation d'un bilan énergétique, par l'inventaire du patrimoine et la collecte des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les trois dernières années (visites des sites, relevés de consommations, données de facturation).
- L'établissement de préconisations concrètes et adaptées, à partir de l'analyse des consommations énergétiques et des dérives constatées, ne nécessitant pas ou peu de dépenses (optimisation des conditions tarifaires, mise en œuvre d'une régulation, adaptation des consommations à l'usage).

- La pérennisation de la démarche sur le long terme par son intervention durant les phases de préparation et de réalisation des projets.

3.3 Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels du territoire

Les orientations stratégiques du CRTE, aussi nommées « axes » et déclinés en sous-axes, sont issues du projet de territoire actualisé de L'agglo approuvé le 24 mars 2021 et s'appuient sur les programmes d'actions des communes et des porteurs de projet privés, acteurs essentiels du développement du territoire. Les objectifs opérationnels traduisent de façon concrète les actions à mettre en œuvre pour répondre aux ambitions du territoire.

3.3.1 La stratégie globale du CRTE

La stratégie du CRTE s'organise autour de quatre axes stratégiques et de quarante-sept objectifs opérationnels à travers desquels est décliné le programme d'actions du territoire.

AXE 1 ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Miser sur l'économie productive à travers la montée en qualité de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises

Objectif 1/ Aménager et requalifier les zones d'activités économiques du territoire
Objectif 2/ Soutenir l'investissement des entreprises et agir pour l'emploi

1.2 Accompagner commerçants et les artisans de proximité et requalifier les zones commerciales périphériques tout en maintenant les équilibres économiques

Objectif 3/ Accompagner les dynamiques entrepreneuriales et commerciales des coeurs de villes
Objectif 4/ Requalifier les zones d'activités commerciales périphériques

1.3 Garantir le potentiel de développement de l'activité touristiques

Objectif 5/ Soutenir l'économie résidentielle du territoire
Objectif 6/ Accompagner l'évolution de l'offre d'hébergement sur le territoire
Objectif 7/ Préserver et gérer les espaces naturels récréatifs du territoire
Objectif 8/ S'appuyer sur les Forges de Pyrène, site vitrine du territoire pour l'éclosion d'une offre permettant d'étendre la saison touristique

1.4 Aller vers une agriculture durable

Objectif 9/ Structurer l'action publique en matière d'agriculture
Objectif 10/ Faciliter le maintien et le développement de l'activité agricole par une offre foncière cohérente et adaptée et une agriculture de qualité
Objectif 11/ Soutenir l'approvisionnement en produits locaux à travers la restauration collective publique, privée et des habitants

AXE 2 SOLIDARITÉS HUMAINES

2.1 Maintenir les personnes âgées sur le territoire

Objectif 12/ Améliorer et développer l'offre d'hébergement des personnes âgées
Objectif 13/ Développer et améliorer les services et actions en faveur de la prise en charge des questions liées au vieillissement

2.2 Accompagner la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse tout au long de leur parcours de vie

Objectif 14/ Développer les coopérations entre les acteurs de l'action sociale
Objectif 15/ Rendre visible l'offre existante du territoire
Objectif 16/ Renforcer la mixité sociale et l'accessibilité pour tous aux services scolaires et périscolaires
Objectif 17/ Promouvoir et développer la cohérence éducative
Objectif 18/ Conforter une offre de qualité pour la petite-enfance
Objectif 19/ Proposer aux usagers une qualité équivalente des services enfance sur l'ensemble du territoire
Objectif 20/ Déployer l'action jeunesse au plus près des usagers et accompagner l'implication des jeunes dans la société

2.3 Encourager les pratiques culturelles et de diffusion

- Objectif 21/ Améliorer et développer l'offre de services en matière de lecture publique, de diffusion, de médiation culturelle et de ludothèque
- Objectif 22/ Développer l'école de musique pour accroître son rayonnement, sa visibilité et proposer une offre pédagogique diversifiée et développée
- Objectif 23/ Se doter d'outils permettant la diffusion et la médiation culturelle en milieu urbain et rural
- Objectif 24/ Préserver, valoriser et transmettre ce qui fait et a fait l'identité de notre territoire et ce que nous sommes

2.4 Favoriser le sport pour tous

- Objectif 25/ Structurer l'offre sportive
- Objectif 26/ Concilier sport et santé et développer le sport-nature
- Objectif 27/ Dynamiser le territoire par l'organisation d'évènements d'envergure intercommunales et au-delà et inciter à la pratique sportive
- Objectif 28/ Mettre à disposition des clubs sportifs des équipements de qualité, entretenus et adaptés aux usagers

AXE 3 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

3.1 Améliorer significativement les mobilités du quotidien

- Objectif 29/ Assurer la gouvernance, le financement et la mise en œuvre d'une politique de mobilité
- Objectif 30/ Organiser et développer les transports en commun
- Objectif 31/ Favoriser la pratique des modes actifs

3.2 S'engager dans la transition énergétique

- Objectif 32/ Développer les productions d'énergies renouvelables et locales
- Objectif 33/ Promouvoir et accompagner la transition énergétique des équipements bâtis

3.3 Assurer une gestion cohérente du patrimoine et des espaces intercommunaux et communaux

- Objectif 34/ Entretenir et valoriser le patrimoine intercommunal et communal
- Objectif 35/ Rechercher la sobriété énergétique des bâtiments intercommunaux et communaux

3.4 Protéger le grand cycle de l'eau

- Objectif 36/ Préserver et gérer la ressource en eau

3.5 Mener une politique de gestion des déchets responsable

- Objectif 37/ Réduire la production de déchets et en maîtriser le coût

3.6 Préserver les espaces naturels

- Objectif 38/ Valoriser et préserver le patrimoine naturel et protéger contre les risques naturels

AXE 4 COHÉSION ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

4.1 Être solidaire envers les communes et le territoire

- Objectif 39/ Optimiser le dispositif des fonds de concours alloués aux communes pour les travaux de voirie
- Objectif 40/ Accompagner la restauration et la valorisation du petit patrimoine communal
- Objectif 41/ Apporter aux communes des services ressources dans leurs missions de service public et mutualiser du matériel technique
- Objectif 42/ Faciliter l'accès aux services pour tous les habitants dont les services numériques

4.2 Mener une politique de l'habitat, d'aménagement et foncière durable

- Objectif 43/ Favoriser une production de logements adaptés au renforcement de l'attractivité résidentielle, en veillant aux équilibres sociaux et en répondant aux besoins spécifiques
- Objectif 44/ Accompagner un aménagement cohérent du territoire

4.3 Soutenir le développement territorial, les politiques de renouvellement urbain et de revitalisation du cœur de ville

Objectif 45/ Créer les conditions d'un développement équilibré et équitable du territoire

Objectif 46/ Renforcer l'attractivité et le développement de Foix, ville-centre de L'agglo, améliorer l'attractivité des bourgs-centres et le cadre de vie des communes rurales

- A. Programme de renouvellement urbain de la ville de Foix (ANRU)
- B. Programme Action Cœur de Ville de Foix (ACV)
- C. Programme de développement et de valorisation des bourgs-centres et des communes rurales

4.4 Asseoir la démocratie participative et améliorer la communication

Objectif 47/ Enrichir la décision politique, dynamiser la démocratie locale et rapprocher les citoyens de L'agglo

3.3.2 Attractivité et développement économique

La réalisation du schéma de développement économique intercommunal marque la volonté de L'agglo Foix-Varilhes de se doter d'une stratégie au service des entreprises commerciales, artisanales, touristiques, agricoles et industrielles, et de l'emploi. La crise sanitaire et le constat de la pénurie de masques de protection notamment ont questionné les effets de la désindustrialisation et des délocalisations liées à la mondialisation. L'enjeu de la relocalisation des entreprises s'est retrouvé au cœur des débats publics et la question de la souveraineté industrielle a pris corps au niveau européen. L'agglo partage la nouvelle stratégie économique de l'Europe qui vise à renforcer son autonomie industrielle et stratégique tout en faisant face à la concurrence mondiale. A travers la réactivation du dispositif Territoire d'industrie, L'agglo contribuera à cet objectif grâce à son écosystème industriel favorable et à son offre foncière. L'implantation de l'entreprise AHG Médical sur la zone d'activités de Pélissou en est l'illustration : cette entreprise spécialisée dans la production de masques FFP2 et chirurgicaux a fait partie en 2020 des onze lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt de la Direction générale des entreprises (DGE) pour créer une filière de production française de meltblown, matériau textile non tissé utilisé comme filtre à l'intérieur des masques chirurgicaux, à l'origine de la pénurie. Le développement de cette nouvelle filière, en plus d'augmenter les capacités de production, permet de mobiliser ce matériau en continu et d'asseoir la souveraineté sanitaire du territoire national.

Approuvé le 10 juillet 2019, le schéma fixe les grandes orientations pour les dix à quinze prochaines années. Le projet de développement économique a été co-élaboré avec les acteurs du territoire en s'appuyant sur trois valeurs fondamentales que sont la performance, le pragmatisme et la proximité.

D'ores et déjà et encore plus à terme, le programme d'actions porte et portera ses fruits en matière notamment d'installation d'entreprises et de création d'emplois.

Ainsi, ce schéma poursuit trois objectifs :

- Permettre à l'ensemble des acteurs économiques locaux de disposer d'une vision économique prospective et concertée du développement économique.
- Garantir une cohérence entre les projets du territoire et au-delà.
- Positionner l'offre économique de manière visible en identifiant l'ensemble des potentialités économiques (foncier, filières, etc.) pour une plus grande lisibilité et attractivité du territoire.

Durant la phase de diagnostic, trois principaux enjeux ont été identifiés :

- Renforcer l'image du territoire pour faire connaître la destination, ses atouts et donner envie aux entreprises de s'implanter.
- Soutenir la diversification des activités économiques existantes notamment productives (industrie, artisanat, énergies renouvelables, alimentation, économie sociale et solidaire, économie circulaire, etc.) et favoriser le développement de nouvelles activités économiques.
- Développer une offre foncière pour répondre aux besoins des entreprises déjà implantées et en attirer de nouvelles.

Le schéma pointe des marges de progrès à travers différents leviers :

- Marketing territorial et attractivité, en professionnalisant la communication institutionnelle pour gagner en visibilité et en lisibilité.
- Offre économique, en proposant une offre foncière et immobilière qualitative (rénovation des zones anciennes) et en planifiant le développement de nouveaux fonciers.
- Soutien au développement économique, en fédérant les acteurs autour de projets pluridisciplinaires, transversaux et en améliorant les échanges pour mieux répondre aux besoins des acteurs économiques et renforcer les relations avec les entreprises.
- Coopérations territoriales, en construisant des partenariats avec les territoires situés à proximité : intercommunalités, métropole, Région, autour de projets communs et complémentaires.
- Tourisme, en améliorant la qualité de l'offre touristique, en développant de nouveaux services notamment dans les filières du tourisme vert/tourisme nature et en créant des animations tout au long de l'année.
- Commerces et services, en diversifiant l'offre existante, en respectant les équilibres territoriaux et en renforçant l'offre de services, notamment celle en lien avec la santé.

Pour mener sa politique de développement économique, le territoire s'appuie sur un réseau d'acteurs institutionnels, collectivités, agences, consulaires, fédérations, associations, qui accompagnent techniquement et/ou financièrement l'agglo Foix-Varilhes, ses communes, les professionnels et entreprises dans la mise en œuvre de leur stratégie et dans le développement de leur activité.

LE PARTENARIAT

Afin d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projet et l'attractivité et la promotion du territoire, l'agglo s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux et régionaux du développement économique. Ces partenaires assistent le territoire à plusieurs niveaux : dans l'élaboration de la stratégie, dans la recherche de cofinancements publics, dans l'appui au montage des dossiers, dans l'accompagnement des professionnels, etc. Ce travail collaboratif permet de renforcer les synergies entre toutes les parties prenantes du développement économique, touristique et agricole, et facilite la coconstruction d'actions partenariales ou collectives. Cette collaboration est parfois formalisée dans des conventions de partenariat comme c'est le cas avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture. Toutefois, elle mérite d'être renforcée sur des sujets encore peu investis comme l'économie social et solidaire.

Les modalités d'intervention et d'accompagnement des partenaires du développement économique engagés dans le contrat de relance et de transition écologique sont portées en annexe 5.

LES ZONES D'ACTIVITÉS TECHNOLOGIQUE, INDUSTRIELLE, ARTISANALES ET COMMERCIALES

Le territoire compte 9 zones d'activités économiques. Elles se situent le long de la vallée de l'Ariège à proximité de la RN20 qui traverse et dessert le territoire. Elles constituent une réserve d'emplois importante pour le territoire, estimés à 2.400 en 2017. Les vocations économiques de ces zones d'activités sont multiples :

- Technologique : Escoubétou, labellisée Occitanie zones d'activités (OZE), à Verniolle.
- Industrielle : Pélissou, à Varilhes.
- Artisanale : Bigorre, à Verniolle, Joulieu et Patau à Saint-Jean-de-Verges.
- Commerciale : Peysales, à Foix, et Graussette à Varilhes.
- Mixte : Permilhac et le Capitany, à Foix.

A travers ses zones d'activités, l'agglo propose des leviers de développement et des champs d'intervention préférentiels pour accroître les capacités productives et industrielles du territoire et favoriser la création d'emplois. Elle développe une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises en proposant des parcelles à la commercialisation et en étudiant des projets d'extension et de création de zones. A ce jour, seul le parc technologique est ouvert à la commercialisation. Un lot a été vendu en 2021 et trois autres sont réservés sur 18 lots disponibles. Au regard du manque de foncier immédiatement disponible, l'agglo étudie l'extension du parc de Pélissou qui proposera à moyen terme une offre foncière pour les entreprises de 24,7 hectares ainsi que sa labellisation OZE par l'extension du label d'Escoubétou. En parallèle, l'agglo a identifié une zone foncière de 26 hectares sur les communes de Saint-Paul-de-Jarrat et Montgailhard susceptible d'accueillir un green park, dont les activités

différencier et vertueuses en matière d'environnement et de transition écologique permettront l'émergence d'un secteur économique de l'énergie.

Par ailleurs, l'attractivité d'un territoire dépend aussi de la qualité de l'offre immobilière et de services proposée aux entreprises. La présence de deux pépinières d'entreprises (généraliste et silver économie) avec des services mutualisés et d'une plateforme technologique comprenant cinq modules ouverts à la location constituent des facteurs d'attractivité et permettent d'offrir un parcours d'installation complet. De plus, L'agglo étudie la création de services à destination des salariés de la zone de Delta Sud (conciergerie, restauration, etc.). La requalification des zones les plus anciennes (signalétique, voirie...) et la mise en place d'un règlement pour chacune d'entre elles, approfondie lors de l'élaboration du PLUi, apportera une cohérence en matière d'aménagement. Pour soutenir les investissements immobiliers des entreprises, L'agglo a mis en place un règlement d'attribution d'aide à l'immobilier d'entreprise doté de 700.000€ pour les six années à venir.

Suite à la fermeture de MKAD, une convention de revitalisation économique a été mise en place entre l'entreprise et l'Etat dont l'animation a été confiée à L'agglo. Ce dispositif doit compenser la destruction d'emplois au travers d'une aide à la création d'emplois dans les entreprises. Un comité de pilotage associant les acteurs locaux et les organisations syndicales et patronales décide de l'attribution des fonds.

Les zones commerciales de périphérie permettent de fixer la population sur le territoire et de limiter ainsi l'évasion commerciale en non alimentaire. La zone de Peysales constitue la seule zone commerciale de Foix clairement identifiée dans le SCoT. A ce titre, elle représente un enjeu fort de développement qui ne se fera pas au détriment du centre-ville mais en jouant le jeu des complémentarités et des connexions. Il s'agit du parc commercial le plus étendu du territoire (32,3 hectares) avec une zone de chalandise située au sud du département. Il fait l'objet d'un projet de réorganisation et d'aménagement qui permettra de renforcer son attractivité notamment par l'accueil de nouvelles enseignes, la réorganisation de la circulation et la requalification des espaces publics. Des opportunités foncières pour l'accueil de nouvelles activités non alimentaires existent à Permilhac, qui compte 2 hectares commercialisables, et à Grausette par la reprise des bâtiments non occupés. Une grande vigilance est portée sur les activités implantées afin de ne pas déstabiliser les activités présentes en centre-ville.

L'INNOVATION

L'innovation dans les projets économiques permet de développer le potentiel de croissance et de compétitivité du territoire. Les TPE et PME, catalyseurs d'innovation, doivent être accompagnées par les partenaires locaux dans la mise en œuvre de leur projet par différents biais : renforcement de l'ingénierie, mobilisation de l'investissement public comme outil d'amorçage de l'innovation, capitalisation et diffusion des innovations, formation.

L'agglo, au travers de sa plateforme technologique, a permis, en lien avec les partenaires de l'innovation, de soutenir l'émergence de start-up novatrices, aujourd'hui implantées durablement sur le parc technologique de Delta Sud à Verniolle, comme Marion Technologies employant aujourd'hui une vingtaine de salariés et spécialisée dans la conception de poudres céramiques et de matériaux nanostructurés pour le secteur industriel, en particulier l'aéronautique et le spatial, ou encore Argene Biosoft, spécialisée en biologie moléculaire, reprise depuis 2011 par les laboratoires BioMérieux comptant aujourd'hui près de 70 personnes.

L'agglo soutient également les filières du futur, en accompagnant par exemples des entreprises innovantes dans leurs installations et recherches de financement, comme la société NERT Automobile, souhaitant concevoir et fabriquer une voiture de sport de haute technologie alimentée à l'hydrogène.

L'agglo a expérimenté des solutions de demain avec des start-up de la pépinière Cap Belissen, spécialisée dans la silver économie et le numérique en lien avec le centre local d'information et de coordination (CLIC), comme l'utilisation d'une montre connectée à destination des seniors, ou encore une solution de détection des chutes pour personnes âgées équipant aujourd'hui la résidence autonomie intercommunale.

Enfin, le territoire de L'agglo a vu l'émergence de nouveaux espaces collectifs d'innovation tels les tiers lieux qui favorisent la créativité et les initiatives collectives tout en palliant l'isolement des porteurs de

projets. Un certain nombre d'espaces se développent à l'instar de la Limonaderie à Foix et bientôt au sein de la Maison de la biodiversité à Cos. D'autres sont en réflexion tel le projet de requalification de la chapelle Saint-Jacques porté par la commune de Foix. Un référencement de ces nouveaux lieux est actuellement en cours afin de disposer d'une cartographie pour une meilleure connaissance et visibilité de l'offre. La Chambre de métiers et de l'artisanat dispose d'un Fablab, FLAME, permettant la réalisation de prototypages professionnels, la création et l'expérimentation dans un laboratoire de fabrication collaboratif s'appuyant sur des outils numériques. Cet outil territorial d'innovation des modes de production contribue notamment à la diffusion du numérique dans le territoire ainsi que le renforcement de son attractivité et de son tissu économique local.

LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ

La revitalisation économique des centres-villes

En 2016, la ville de Foix et l'ancienne communauté de communes du Pays de Foix ont recruté un manager de centre-ville et de territoire dans le but de développer le commerce de centre-ville, en milieu rural et dans les zones commerciales périphériques tout en maintenant les équilibres économiques entre les différents pôles. En effet, le soutien et la dynamisation des activités commerciales s'inscrit dans une stratégie d'ensemble autour de trois axes :

1. Structurer la fonction commerciale en prenant appui sur l'armature territoriale, permettant de concilier redynamisation de centre-ville et renforcement de pôles commerciaux de périphérie tout en respectant les équilibres commerciaux.
2. Accompagner ou maîtriser l'implantation d'enseignes commerciales pour compléter l'offre, limiter les risques de concurrence négative et éviter le transfert d'activité du commerce de centre-ville en périphérie et en zone intermédiaire.
3. Requalifier les espaces publics afin de pérenniser et renforcer l'attractivité des zones de centre-ville et de périphérie.

La stratégie de revitalisation commerciale repose sur plusieurs principes :

- La mise en cohérence des types d'activités et de l'intérêt global de l'appareil commercial.
- Le retour des activités médicales et des administrations en centre-ville sur des lieux spécifiques avec peu ou pas de linéaire commercial.
- Le maintien de la commercialité sur les emplacements prioritaires en limitant les activités de services.
- La préservation des activités par des opérations de remembrement commercial et artisanal.
- La recherche et l'accompagnement d'investisseurs sur des sites stratégiques.
- La communication sur l'offre commerciale et artisanale.

En complément sur le territoire du Pays de Foix, une opération collective en milieu rural de modernisation et de valorisation du commerce et de l'artisanat (OMPCA) a été déployée jusqu'en 2021 à travers le fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC). 56 entreprises ont bénéficié d'une aide pour la mise en accessibilité et la modernisation de leurs locaux commerciaux, dont 42 dans le quartier prioritaire de la ville de Foix, 7 hors QPV et 7 en milieu rural, soit une aide publique totale de 378.398 € pour 1.536.942 € d'investissements. L'effet levier est de 4,06€ (4,06 € d'investis pour 1€ d'aide publique). Dans le cadre du conventionnement entre L'agglo et la CCI, une réflexion pour la mise en œuvre de nouveaux programmes de soutien sera engagée. De nouveaux projets seront étudiés pour soutenir le commerce et l'artisanat en particulier via les outils numériques (observatoire, digitalisation, plateformes marchandes, etc.).

A Foix, ces cinq années d'animation et d'accompagnement des entreprises ont permis d'accueillir 47 nouvelles activités dans le cœur de ville, de réduire le taux de vacance de 24,2% à 5,2% et de réaliser huit remembrements de surfaces commerciales. La poursuite du dispositif permettra d'agir sur l'environnement de l'entreprise et de maintenir les fonctions de centralité de la commune.

En parallèle, L'agglo poursuit le développement des commerces de proximité dans les communes rurales. A titre d'exemple, les communes de Serres-sur-Arget et de Prayols bénéficient actuellement du soutien technique de L'agglo dans le cadre des études de faisabilité quant à l'implantation de commerces multiservices menées par la CCI. La commune de Verniolle va prochainement faire appel à

la CCI pour étudier la faisabilité de l'implantation d'une activité économique dans un bâtiment lui appartenant.

La réhabilitation des friches

La réhabilitation des friches représente un enjeu majeur d'aménagement et de développement durables des centres-villes et des périphéries : elle contribue à l'implantation de nouvelles activités et à la revitalisation urbaine tout en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Lors de la préparation à l'appel à manifestation d'intérêt relatif aux fonds de recyclage des friches déployé dans le cadre du plan de relance de l'Etat en novembre 2020, 6 friches anciennement affectées à des activités commerciales, de services, d'hôtellerie et d'habitat avaient été recensées dans le cœur de Foix. Deux études de programmation urbaine entièrement financées par la Banque des territoires sont en cours de réalisation sur 'l'îlot Denamiel' et l'ancien hôtel du tourisme qui pourraient accueillir dans l'avenir une activité commerciale au rez-de-chaussée et des logements ou bureaux aux niveaux supérieurs pour le premier, et des activités de services pour le second. Situées dans le quartier prioritaire de la ville ou dans le périmètre d'opération et de revitalisation de territoire, la réhabilitation de l'ensemble de ces friches, sur la commune de Foix et ailleurs dans du territoire, répond à un enjeu global de redynamisation du cœur de ville à travers plusieurs objectifs :

- Maîtriser et densifier le foncier.
- Accueillir de nouveaux habitants.
- Implanter de nouvelles activités commerciales, de services, hôtelières.
- Valoriser le patrimoine architectural.

Cependant, de nombreuses contraintes à la requalification freinent l'aboutissement des projets :

- Procédures d'acquisition complexes.
- Prix de vente ou de location non adapté au marché / absence de rentabilité de l'investissement.
- Pollution des sols et du bâti.
- Coût de la requalification élevé (contraintes patrimoniales, restructuration de l'immeuble, études et dépollution coûteuses).
- Contraintes architecturales.
- Contraintes urbaines.

Le fonds friches accompagne les projets de recyclage de friches par le financement du déficit d'opération dont a bénéficié l'Office public de l'habitat de l'Ariège (OPH 09) lors de la première édition de l'appel à projets pour la requalification de la rue du Rival par la création de logements locatifs sociaux.

Le cinéma multiplex dans le centre-ville de Foix

Le Centre national de la cinématographie (CNC) œuvre en faveur du retour des cinémas en centre-ville. La création du cinéma multiplex (3 salles, 430 sièges) labellisé 'art et essai' dans le centre-ville de Foix participera à renforcer son attractivité : lieu moteur de loisirs et de culture, générateur de flux (80.000 à 84.000 entrées annuelles pressenties à Foix), le cinéma accompagnera la mutation du cœur de ville avec pour effets une hausse de sa fréquentation. Il favorisera l'émergence de nouvelles habitudes de consommations, l'installation de nouvelles activités, la création de projets culturels et participera à la requalification et à la dynamisation de tout un quartier. Le cinéma de demain devra présenter une identité architecturale forte, proposer des lieux de vie citoyens et culturels favorisant la transmission des savoirs, créer des espaces dédiés aux jeunes en s'ouvrant à d'autres champs que le cinéma et en menant des partenariats avec les acteurs culturels locaux et enfin, mettre en place un e-marketing plus offensif vis-à-vis des spectateurs grâce à une collaboration plus étroite entre les distributeurs et l'exploitant.

La création du cinéma répondra à des logiques de complémentarité en tout premier lieu avec l'Estive qui propose une programmation cinématographique, puis avec les cinémas existants sur les territoires voisins et enfin plus particulièrement avec le projet de cinéma multiplex dans le centre-ville de Pamiers. Les études de faisabilité ont démontré la viabilité économique des deux projets qui disposent chacun de leur bassin de clientèle.

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Créé par la loi du 29 février 2016, le dispositif 'Territoires zéro chômeur de longue durée' (TZCLD) est expérimenté depuis 2017 dans dix territoires présélectionnés dans le but de favoriser le recrutement de chômeurs éloignés de l'emploi depuis au moins douze mois. Grâce à ce dispositif fondé sur le volontariat, les personnes accompagnées sont employées en contrat à durée indéterminée par des entreprises de l'économie sociale et solidaire dites entreprises à but d'emploi, pour des activités non couvertes par le secteur privé des bassins d'emploi concernés. Depuis la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation 'territoire zéro chômeur de longue durée', une nouvelle phase d'expérimentation ouvre la possibilité à cinquante nouveaux territoires de mettre en place ce dispositif en candidatant au fil de l'eau pendant une période de trois ans. L'agglo étudie actuellement avec ses partenaires l'opportunité de répondre à cet appel à projets.

LES CENTRES DE FORMATION

Le territoire de L'agglo est doté de nombreux centres de formations dispensant des formations en apprentissage et professionnelles (centre de formation des métiers, Purple Campus, éducation nationale, Afpa...). Ils permettent d'apporter les compétences de demain aux entreprises du territoire et de participer à la réussite de l'insertion professionnelle. Près d'une quarantaine de formations sont proposées couvrant les besoins des secteurs présents sur le territoire (alimentaire, hôtellerie-restauration, bâtiment, automobile, commerce, gestion, service, social, numérique, sport...) – en plus d'une offre en BTS.

En outre, dans le cadre d'une action partenariale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la société Recaero, spécialisée dans la fabrication de pièces aéronautiques, comptant près de 300 salariés et basée à Delta Sud, a créé un centre de formation intégrée visant à former les demandeurs d'emploi afin de lutter contre les difficultés de recrutement dans les métiers en tension de la sous-traitance de la métallurgie.

Par leur offre de formations, ces centres participent à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi et à la lutte contre le chômage des jeunes et ils accompagnent les reconversions professionnelles. Leur localisation sur le territoire facilite le recrutement de personnels par les entreprises locales. A travers le développement des formations en lien avec les nouveaux métiers et les filières d'avenir, ils contribuent à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité du territoire.

LE CENTRE UNIVERSITAIRE

Le centre universitaire, implanté sur le site de l'ancienne Ecole normale de Foix, a aujourd'hui plus de vingt-cinq ans d'existence. Il accueille 420 étudiants (34% d'augmentation depuis 2013) répartis dans trois composantes de l'UT2J : le Département de Géographie, Aménagement et Environnement ; l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPÉ), l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA).

Le centre universitaire de l'Ariège est doté des équipements et des moyens assurant de bonnes conditions d'études universitaires : centre de ressources – médiathèque, amphithéâtre, salle de travail, connexion à internet par wifi, service de restauration universitaire, cafétérias, service santé/social, gymnase pour la pratique sportive, associations étudiantes...

Depuis plusieurs années, l'enjeu de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur pour les lycéens ariégeois, qui, plus que d'autres, ont des difficultés à poursuivre leurs études, voire y renoncent, est au coeur de la démarche conjointe des collectivités locales et de l'université. Cette dernière a ainsi engagé une réflexion stratégique quant à l'offre de formation universitaire adaptée à ce défi qui l'a conduit à ouvrir, en 2016, une licence pluridisciplinaire en sciences-sociales associant cinq disciplines (sociologie, économie, histoire, géographie, mathématiques appliquées) autour de concepts fédrateurs Sociétés-Territoires- Cultures. Regroupant plus de soixante-dix étudiants, originaires à 60% de l'Ariège, cette formation offre un cadre pédagogique exigeant mais resserré assurant les meilleures chances de réussite.

L'installation du campus connecté, dispositif mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur le centre universitaire de l'Ariège est une réponse supplémentaire à l'enjeu de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et vise à mettre en synergie les atouts d'un campus universitaire de proximité avec le campus connecté pour en faire un véritable tremplin.

L'installation d'un 'Campus connecté' à Foix doit ainsi permettre aux jeunes Ariégeois de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

Les appels à projets comme 'Au cœur des territoires' dans le cadre d'Action Cœur de Ville constituent des opportunités de développer des formations universitaires en lien avec les besoins du territoire. Par exemple, la création d'une formation universitaire de technologie pourrait répondre à un besoin en main d'œuvre identifié par les entreprises locales du domaine de l'industrie.

En parallèle, la troisième tranche de travaux de restructuration du campus universitaire engagée par le Conseil départemental dans le cadre du Contrat de plan Etat/Région 2015-2020 permettra d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants.

LE TOURISME

Le schéma départemental de développement touristique

Le schéma de développement touristique départemental révisé en 2012 s'inscrit dans la poursuite de la démarche initiée en 2002, en faveur de l'amélioration de l'offre et de l'accompagnement dans la démarche de progrès des offices de tourisme, en l'orientant désormais sur le renforcement de la vision clientèle. Aujourd'hui, l'objectif principal de la politique départementale est d'installer l'Ariège sur les marchés pour augmenter durablement le nombre de nuitées et de visiteurs, en s'appuyant sur ses marques et ses destinations de proximité. Cinq axes forts structurent la stratégie départementale :

1. Faire vivre le tourisme au cœur des Ariégeois, pour une appropriation des enjeux du tourisme par les habitants du territoire en créant des outils de sensibilisation et de connaissance du tourisme et en déployant le dispositif 'ambassadeurs d'Ariège-Pyrénées' ; en permettant le développement d'entreprises et de projets touristiques innovants tout en assurant un bon positionnement marketing de l'offre ; en animant et partageant la politique touristique.
2. Bien accueillir nos clients en Ariège, pour en faire les meilleurs prescripteurs de la destination en proposant une information touristique de qualité ; en permettant aux acteurs économiques locaux d'informer et de communiquer sur l'offre touristique ; en améliorant la signalétique.
3. Magnifier l'Ariège, pour émerveiller la clientèle en mettant en scène les points remarquables du territoire ; en accompagnant les collectivités dans l'embellissement des espaces publics ; en améliorant le réseau routier.
4. Aller vers l'excellence de l'offre, pour installer l'offre touristique sur les marchés en priorisant cinq filières principales : grand tourisme, neige, nature, activités 'outdoor', thermalisme et bien-être ; en améliorant l'offre en hébergement ; en professionnalisant les acteurs touristiques ; en créant les destinations touristiques de proximité.
5. Aller vers l'excellence commerciale, pour disposer des bons produits, et d'outils de vente et de réservation performants en ancrant les marques, les lieux et les évènements à très forte notoriété ; en installant la boutique Ariège-Pyrénées sur les marchés au travers d'une stratégie vitrine ; en mettant en place une politique de mise en marché ciblé ; en proposant un outil partagé de management marketing ciblé.

Sa mise en œuvre s'appuie en tout premier lieu sur l'agence de développement touristique et sur son réseau de partenaires : offices de tourisme, collectivités et professionnels. Ils contribuent ensemble au développement d'une véritable économie touristique, génératrice d'emplois et de richesses.

La destination Foix Ariège-Pyrénées

Le territoire de Foix et de ses environs proches ont été identifiés comme étant l'une des destinations de proximité d'Ariège-Pyrénées du fait de sa cohérence géographique, historique et culturelle pouvant être reconnue par les clientèles, de par sa volonté politique affichée et celle des acteurs touristiques et économique du territoire, de par le potentiel de son offre existante et à développer et de par la fréquentation de certains de ses sites.

L'offre de la destination 'Foix Ariège-Pyrénées' est fortement orientée vers le patrimoine et les sites de visite : le château de Foix, la rivière souterraine de Labouiche et les Forges de Pyrène constituant un pôle d'attractivité majeur au niveau départemental. En complément de cette offre patrimoniale, les activités de pleine nature complètent l'offre notamment autour de la rivière Ariège et du massif du Prat d'Albis. La

ville de Foix, classée station de tourisme, son histoire, ses services et son image constituent une grande partie de l'offre perçue par les clients. L'image et la notoriété de Foix sont incontestablement, plus que tout autre territoire, associées à l'Ariège, ce qui donne à la destination une fonction centrale d'un point de vue départemental. Les tendances lourdes des marchés, les nouvelles attentes des clientèles, la révolution numérique demandent au territoire de s'adapter continuellement aux évolutions de la demande.

La création de l'EPIC le 1^{er} janvier 2019 constitue l'opportunité de renforcer l'outil office de tourisme sur un plan organisationnel et stratégique en lui permettant de gérer l'ensemble des composantes de l'économie touristique auparavant éclatées entre intercommunalité et office de tourisme associatif, notamment la gestion du site des Forges de Pyrène. Une convention d'objectifs et de moyens triennale entre L'agglo Foix-Varilhes et l'EPIC fixe les missions confiées à l'office de tourisme. Ainsi, l'office de tourisme assure la promotion et le développement de la politique touristique du territoire. Il étudie et met en place les actions tendant à accroître la fréquentation et l'activité économique, touristique et commerciale.

La traduction opérationnelle de la stratégie de la destination Foix Ariège-Pyrénées s'appuie sur le vivier d'initiatives locales et sur une cohérence plus forte des actions de développement, de mise en marché et de commercialisation visant à renforcer l'attractivité et la notoriété de la destination.

Les principaux axes de travail concernent :

- L'accueil et l'information des touristes : accueil de qualité et personnalisé, supports d'information adaptés, traditionnels et numériques, etc, avec notamment l'objectif du classement de l'office de tourisme en 1^{ère} catégorie.
- La promotion du territoire et la communication autour de la destination 'Foix Ariège-Pyrénées' : définition d'une stratégie marketing offensive, relance du réseau des tuyauteurs, etc.
- La coordination des acteurs du tourisme : mise en réseau des prestataires touristiques, participation aux réunions partenariales, etc.
- Le suivi de l'observatoire des activités et la commercialisation des produits : développement de prestations, de l'activité séminaire/salon, etc.
- L'engagement dans une démarche qualité pour satisfaire la clientèle et améliorer les services : certification qualité tourisme obtenue en janvier 2020.
- La gestion et la valorisation des Forges de Pyrène à travers toutes les actions de développement de l'offre et des services.
- L'élaboration de la stratégie de développement économique touristique intercommunale dans le cadre du projet de territoire Agglo 2026, un projet pour notre territoire, à travers la valorisation de la destination Foix Ariège-Pyrénées, en cohérence avec les objectifs départementaux, qui se traduit notamment par la réalisation de projet d'investissements d'envergure en faveur du développement du site des Forges de Pyrène, de l'hébergement touristique et des activités de pleine nature.

Le château et la cité médiévale de Foix, au cœur de la politique des Grands sites Occitanie

A travers la destination Foix Ariège-Pyrénées, l'économie touristique constitue un pilier majeur de développement du territoire, notamment par le classement du château et du centre historique de Foix dans la collection 'cités médiévales' de la politique des 'Grands sites Occitanie/Sud de France', issue du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs – avec Montségur, Mirepoix et Saint-Lizier. Leur inscription dès la première phase de labellisation initiée par la Région Midi-Pyrénées en 2015 puis en 2018 par la nouvelle Région Occitanie, vise à faire de la destination une destination d'excellence avec une forte notoriété. L'ensemble du territoire intercommunal est éligible aux mesures de soutien régionales. Ce dispositif a permis de financer des actions en faveur de la qualification des espaces publics et des sites touristiques (château et office du tourisme) et auprès d'acteurs et d'entreprises du territoire dans leur projet de modernisation et d'adaptation de l'offre. Le territoire a également bénéficié d'un plan de communication et de promotion qui a permis de développer sa notoriété auprès des habitants d'Occitanie et sur les marchés touristiques nationaux et internationaux. La requalification du château de Foix et du palais des gouverneurs menée par le conseil départemental doit permettre de renforcer l'attractivité touristique du territoire et d'agir en faveur d'une augmentation de la fréquentation du château et d'un prolongement des séjours.

La poursuite de la politique touristique régionale en faveur des 'Grands sites' renforcera la visibilité de la destination et favorisera son attractivité.

Les Forges de Pyrène

Le site touristique des Forges de Pyrène représente un des sites d'attractivité majeur du territoire accueillant chaque année 30.000 visiteurs. Pluriel et accessible au plus grand nombre, il est une vitrine de l'histoire et des valeurs qui font notre identité : authenticité, nature, circuits courts. Le réaménagement du musée du fer, par sa requalification et sa nouvelle scénographie, réalisé dans le cadre du programme européen POCTEFA, conforte la stratégie touristique patrimoniale du site. Sa diversification à travers la montée en gamme de sa restauration via l'ouverture du nouveau restaurant Ô Bistrot Pyrène en juillet 2021, l'accueil à venir d'évènementiels de congrès grâce à la transformation de l'auditorium, ou encore l'installation d'une résidence de tourisme renforcent et renforceront sa dimension économique et son rôle moteur et de centralité.

L'hébergement touristique

La destination est marquée par une carence en lits marchands qui freine la commercialisation de séjours et la venue de nouveaux clients. En 2018, L'agglo a mené une étude sur l'hébergement touristique afin de disposer d'un état des lieux de l'offre et de proposer un plan d'actions en phase avec les réalités de la demande actuelle et à venir. Plusieurs pistes ont émergé comme la création d'une offre d'hébergements pour l'accueil de groupes à proximité des Forges de Pyrène et dont les acquisitions foncières par L'agglo sont en cours, la montée en gamme d'un camping en 4* formalisée par le classement durant l'été 2021 du camping des Mijeannes à Rieux-de-Pelleport ou encore la qualification de l'offre des hébergeurs. L'étude mentionne également l'opportunité que pourrait représenter la création d'un hôtel de charme classé 4* à Foix pour développer les séjours et générer de nouveaux clients.

Plusieurs projets sont en cours d'étude sur le territoire comme à Brassac où la commune souhaite requalifier le parc de tourisme du château et les gîtes du Col de Légrillou et à Foix où le Léo prévoit de moderniser son auberge de jeunesse à travers un projet d'envergure de tourisme social estimé à 1,25M€. La création d'un mur anti-bruit au camping du lac à Foix facilitera sa modernisation pour envisager un classement en 4*. Afin d'accompagner l'évolution de l'offre d'hébergement sur le territoire, L'agglo poursuit son partenariat avec le Conseil départemental relatif à la délégation à l'octroi d'aide à l'immobilier touristique.

L'offre de pleine nature

A travers son plan 'Avenir Montagnes', l'État accompagne les territoires de montagne dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux de transitions écologiques et de diversification touristique au sein de chacun des massifs afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle offre touristique quatre saisons, plus durable et résiliente, complémentaire à l'activité neige. L'axe 2 prévoit notamment la protection et la valorisation de la biodiversité et des paysages dans les territoires de montagne. A travers son engagement dans la préservation des espaces naturels récréatifs du territoire, L'agglo et les communes souhaitent réduire l'empreinte environnementale des équipements, des aménagements et des activités touristiques de son territoire.

Le Prat d'Albis, un des poumons verts du territoire, concentre une pluralité de pratiques depuis l'élevage jusqu'à la sylviculture en passant par des activités sportives et récréatives. La volonté partagée des acteurs du territoire de proposer un aménagement raisonné du site préservant sa naturalité et contenant les pratiques récréatives sur des zones maîtrisées témoigne de la prise en compte des enjeux environnementaux liés aux pratiques touristiques.

Par ailleurs, la restauration des sentiers randonnée de montagne et des coteaux permet de faire de la découverte de la nature un vecteur de mobilisation et d'éducation des acteurs locaux et des citoyens en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel. La révision du catalogue de sentiers et son inscription dans le plan départemental de randonnée pédestre, ainsi que l'ouverture de chemins ruraux, s'inscrivent dans ces objectifs de tourisme durable, de mobilité douce et de transition écologique.

L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

L'agriculture occupe une place prépondérante dans la gestion des espaces ruraux et de montagne et dans la structuration économique et sociale du territoire. Afin de renforcer l'activité agricole, L'agglo souhaite être partie prenante de son développement à l'appui des communes et des acteurs locaux. A ce titre, elle entend participer à la coordination de l'action de l'échelle de son territoire et impulser des dynamiques en matière d'approvisionnement local, de foncier, d'installation, tout en créant les conditions d'une intervention plus large autour d'un projet alimentaire et de santé. Afin d'aller vers une agriculture durable, trois objectifs sont poursuivis :

- Développer une alimentation de proximité et de qualité.
- Maintenir un tissu économique agricole diversifié.
- Ouvrir les paysages et préserver les milieux.

Pour cela, le territoire souhaite travailler à la structuration de l'action publique, à la valorisation des productions locales et à une gestion cohérente du foncier.

De nombreuses initiatives voient le jour sur le département grâce aux actions menées par la chambre d'agriculture et les acteurs locaux (Conseil départemental, Bio Ariège-Garonne, PNR, associations locales, etc.). La plateforme d'approvisionnement créée en 2011, la légumerie départementale créée en 2018 ou la foire de la Barguillère qui se déroule annuellement à Foix constituent des outils de valorisation des savoir-faire et des produits locaux. Dernièrement, la création de la marque Noù Ariège Pyrénées a fédéré l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire de l'Ariège, du producteur au céréalier, en passant par les coopératives, les transformateurs, les artisans, les associations, les collectivités, les institutions et tous ceux qui interviennent sur les filières pour faire de la marque un marque ombrelle partagée. En septembre 2021, L'agglo et la commune de Verniolle ont créé un service commun expérimental de restauration collective pour approvisionner la résidence autonomie. Son déploiement vers les multi-accueils sera étudié dans le souci de garantir la qualité alimentaire des usagers en augmentant notamment la part des produits locaux et biologiques.

La politique nationale de l'alimentation est à la croisée des politiques relatives à la préservation de la santé, à l'environnement et à la transition agro-écologique. L'engagement de L'agglo aux côtés du PETR de l'Ariège dans un projet alimentaire territorial apportera un cadre stratégique et opérationnel à des actions multi-partenariales visant à soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et l'approvisionnement local, notamment au sein de la restauration collective des cantines communales.

Par ailleurs, de 2009 à 2019, 138 hectares ont été artificialisés sur le territoire de L'agglo, essentiellement au profit de l'habitat. La moitié des surfaces se situe sur cinq communes. D'autre part, la crise sanitaire a montré les fragilités de nos systèmes agricoles et alimentaires. Il apparaît nécessaire aujourd'hui de se questionner sur la souveraineté et la démocratie alimentaires, à savoir, comment permettre à tous de manger des produits de meilleure qualité tout en améliorant le bien-être de notre territoire par une meilleure santé économique, sociale, environnementale et humaine. La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières est possible à travers une adaptation des documents d'urbanisme. La sensibilisation des collectivités aux problématiques d'accès au foncier agricole constitue un premier pas vers leur préservation. Ce travail sera mené dans le cadre de l'élaboration du PLUi. L'étude pour la création d'un espace-test agricole sur la commune de Montgailhard constitue une opportunité de répondre aux besoins de foncier pour les primo-installants tout en créant un modèle économique innovant. La concrétisation de ce projet permettra de revaloriser des terres agricoles abandonnées autrefois cultivées.

A la croisée des problématiques foncières et alimentaires, de nombreuses communes créent des jardins partagés pour mettre à disposition des habitants dépourvus de jardin à titre privé des terrains pour cultiver un potager, entretenir ces espaces et en même temps créer du lien social. Des projets voient le jour sur le territoire comme à Foix, qui met à disposition des habitants des jardins familiaux route de L'Herm et le jardin partagé du Courbet, au Bosc, etc. Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la ville de Foix a souhaité en 2021 proposer un nouveau jardin partagé pour les habitants du centre-ville sur les bords de l'Arget. Le projet a été financé par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets 'jardins partagés' issu de France Relance.

3.3.3 Solidarités humaines

Le territoire s'engage dans la mise en œuvre d'une politique coordonnée et efficiente pour venir en aide aux personnes les plus fragiles de notre société, du jeune enfant à la personne âgée. L'offre de services collectifs à destination des familles est indispensable à l'attractivité du territoire et représente un fort potentiel de création d'emplois, tant publics que privés. Mais au-delà, la volonté du territoire est de rassembler et fédérer les différents acteurs autour d'un projet dans lequel les solidarités humaines, facteur de cohésion sociale, ont toute leur place.

Les besoins qui s'expriment en termes de services et d'accompagnement changent et s'amplifient. Ils nécessitent des réponses ambitieuses au travers notamment d'une meilleure articulation des dispositifs et des acteurs au niveau local. L'allongement de la durée de vie, la diversification des situations familiales et professionnelles, le fort développement des pratiques culturelles et sportives au sein d'une population soucieuse de son épanouissement personnel, sont autant de situations à prendre en compte pour répondre aux besoins du territoire. En agissant au cœur des solidarités humaines, le territoire souhaite offrir des outils de protection et de cohésion mais également de santé et de loisirs culturels et sportifs pour améliorer le bien-être de tous les habitants.

ACTION SOCIALE

Les évolutions démographiques et sociétales amplifient et complexifient la demande sociale. Les centres communaux d'action sociale (CCAS) représentent l'instrument de la politique sociale communale. Ils animent 'une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées' (article L.123-5 du Code de l'Action sociale et des familles), ce qui fait d'eux un outil stratégique et partenarial au cœur des solidarités. A travers les CCAS, les communes accompagnent leurs administrés dans la constitution des dossiers d'aide sociale et participent à leur instruction, assurent la domiciliation des personnes sans domicile et réalisent une analyse des besoins sociaux. Les CCAS peuvent également agir de façon complémentaire en soutenant par exemple les administrés en situation de précarité à travers une aide sociale, mener des actions spécifiques de prévention, etc. Certains sont structurés autour de professionnels comme à Foix qui emploie une assistante sociale pour assurer des missions générales de prévention et d'analyse des besoins.

Le CCAS de Foix adhère depuis 2015 au dispositif national Monalisa au travers duquel une équipe de bénévoles œuvre en faveur du maintien du lien social de proximité en réalisant des visites au domicile des personnes âgées. Le succès de cette opération justifie son déploiement dès 2022 sur l'ensemble du territoire de L'agglo Foix-Varilhes par l'intermédiaire du CLIC. Au-delà de cette opération, le CLIC travaille de façon étroite avec les communes du territoire notamment dans le cadre de l'évaluation d'une situation ouvrant à des droits. Le pôle habitat est également mobilisé auprès des communes sur les problématiques de lutte contre l'habitat indigne (LHI).

Avec la crise sanitaire, les missions des CCAS se sont renforcées pour répondre à la nécessité de repérage et de suivi des personnes fragilisées et éviter l'aggravation des phénomènes d'exclusion. A titre d'exemple, afin de concourir à une meilleure prise en charge de ces publics et d'accompagner les personnes en situation de grande précarité, la commune de Foix va créer en 2022 un pôle social à proximité de la gare et de l'épicerie solidaire Hérisson Bellor qui regroupera le secours populaire et l'accueil de jour géré par la Croix-Rouge départementale.

PERSONNES ÂGÉES

L'agglo Foix-Varilhes a conçu un projet en direction des personnes âgées axé sur une vision globale de la situation des personnes et de leur famille autour de quatre axes prioritaires :

- L'hébergement.
- L'isolement.
- La perte d'autonomie.
- La coordination.

L'élaboration d'un projet de service et la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail thématiques permettront de conforter le service et d'asseoir la politique du territoire en faveur de l'autonomie des personnes âgées et de la lutte contre l'isolement.

Le maintien à domicile

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement vise à construire une société où chacun puisse bien vieillir. La labellisation du centre local d'information et de coordination (CLIC) au niveau III permet de compléter ses missions par la mise en œuvre du plan d'aide personnalisé et le suivi. Guichet d'accueil, lieu ressources, de conseil et d'orientation des personnes âgées et de leur famille – et des personnes en situation de handicap, le CLIC obéit à une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de mise en réseau entre les professionnels. Il accompagne les personnes âgées dans la constitution des dossiers de prise en charge, coordonne les interventions des professionnels : aide à domicile, soins infirmiers, l'accueil de jour, le portage de repas, les travaux d'aménagement du domicile, etc. Il participe notamment au dépistage des situations de précarité en matière de logement (insalubrité, inconfort énergétique, inadaptation au vieillissement).

Lorsque le maintien à domicile s'avère fragile, l'hébergement collectif non médicalisé apparaît comme une solution intermédiaire avant d'envisager d'intégrer un Ehpad. La résidence autonomie de L'agglo à Varilhes, en cours de rénovation pour adapter et améliorer les logements, propose une solution d'hébergement de 34 places pour personnes âgées pour les accompagner vers une plus grande autonomie et le maintien d'une vie sociale. L'agglo Foix-Varilhes fait face à une demande croissante de personnes désireuses d'habiter à proximité des services. Cependant, les capacités de la résidence autonomie restent insuffisantes pour répondre à cette demande. Une solution d'hébergement adaptée apparaît pertinente dans le cœur de Foix, le sud du territoire en étant dépourvu. La résidence autonomie à Foix dont l'ouverture est prévue début 2024 proposera une offre de services innovante correspondant au plus juste à la demande et aux besoins du public autonome.

En parallèle, des projets privés de création de logements adaptés se développent comme à Saint-Paul-de-Jarrat. Ils devront être menés dans une logique de complémentarité avec l'offre locale et de cohérence avec les besoins exprimés par le territoire.

L'isolement

L'isolement est un facteur très important dans l'apparition de la fragilité des personnes âgées. Face au constat de situations de plus en plus nombreuses de personnes âgées isolées socialement, affectivement et/ou géographiquement, le CLIC effectue un dépistage précoce et organise des réponses adaptées et coordonnées. En parallèle, le dispositif Monalisa mis en œuvre à Foix est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de L'agglo Foix-Varilhes et est organisé par le CLIC (groupes de parole, formations). Il vise à lutter contre l'isolement social et affectif des personnes âgées par la visite à leur domicile d'un bénévole formé et proposant un temps de discussion, de lecture, de jeux ou de sortie.

La perte d'autonomie

Cette problématique cruciale représente un véritable enjeu de santé publique. La perte d'autonomie est l'un des motifs principaux de départ du domicile et d'entrée en Ehpad. La prévention des effets liés au vieillissement se trouve au cœur des missions du CLIC. Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil départemental fixe notamment les objectifs en matière d'activité, de qualité de prise en charge et d'accompagnement. L'élaboration à venir d'un plan d'action en faveur du maintien de l'autonomie permettra de retarder l'arrivée des fragilités. L'agglo Foix-Varilhes coordonnera les actions (formations, conférences, groupes de paroles, ateliers mémoire, etc.) effectuées par, ou en collaboration avec les ressources du territoire (associations culturelles, clubs de sports, professionnels médicaux et paramédicaux etc.) pour traiter les champs essentiels du maintien en bonne santé : la nutrition, les capacités cognitives, les capacités physiques, la prévention des chutes, le lien social. Ce plan d'action sera déployé en direction des personnes vivant au domicile et celles vivant en hébergement collectif.

D'autres actions fortes comme des formations ou des groupes de paroles sont menées en faveur des aidants familiaux et notamment les aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées, pour leur apporter notamment des solutions de 'répit' conformément à la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 1^{er} janvier 2016.

La coordination

Une multitude de ressources existe sur le territoire et œuvre auprès des personnes âgées : professionnels du soin, professionnels de l'aide à domicile, associations culturelles et sportives, club des ainés,

communes (CCAS), CHIVA, Conseil départemental, etc. La coordination des actions et des acteurs par le CLIC, véritable guichet unique, permet d'apporter des réponses efficientes aux enjeux relatifs à la perte d'autonomie, à l'isolement et aux risques liés au vieillissement autour d'un projet global en direction des personnes âgées et de leur famille, par la co-construction d'une réponse complète, structurée, de proximité et donc adaptée à chaque situation.

PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Les enjeux de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse sont en lien avec l'ensemble des domaines de l'action publique. Ainsi, outre l'accueil en lui-même des enfants, les politiques menées impactent l'aménagement du territoire, les équipements, les transports, prennent en compte la santé, la dimension pédagogique et l'accès à la culture, voire pour les jeunes la participation à la vie de la cité. Le contexte démographique, économique, sociologique et politique en évolution constante influe sur les conditions de vie des enfants et des jeunes comme des familles : le travail des deux parents, la progression des familles monoparentales, ou recomposées, les changements des relations éducatives entre parents et enfants, la modification des attentes en matière d'accès aux activités, la recomposition des territoires et des compétences demandent des adaptations.

Pour cela, la solidarité intercommunale est nécessaire ; L'agglo se positionne en lieu ressource et coordinateur afin de proposer une qualité de service et une continuité éducative équivalente à l'échelle de Foix Varilhes dans une logique de co-construction avec l'ensemble des acteurs impliqués du territoire.

La coordination et le partenariat, la parentalité et l'inclusion

La raréfaction générale des ressources publiques amène à repenser l'organisation territoriale en matière de services petite-enfance, enfance et jeunesse en développant la transversalité entre les différents acteurs impliqués. Cet objectif se retrouve au cœur même de la convention territoriale globale (CTG), qui est dorénavant l'unique dispositif de développement de la Caisse d'allocations familiales envers les territoires. L'agglo a été fléchée comme coordonnatrice locale pour le territoire de Foix-Varilhes. Ce nouveau cadre partenarial couvre tous les champs d'action de la CAF et concerne aussi bien l'accès aux droits et aux services que l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion et l'accompagnement des familles en difficulté. Au travers de la CTG, L'agglo renforce son partenariat avec les acteurs de l'action sociale favorise les synergies entre les démarches, permet une approche plus globale des besoins des usagers et donc une réponse apportée plus efficace.

Le soutien à la parentalité est l'une des actions partenariales développées par L'agglo. Il est au cœur de la prévention précoce et se situe au croisement de politiques sectorielles comme la protection de l'enfance, la prévention des ruptures des liens familiaux, l'égalité femmes-hommes, l'accompagnement du handicap, la prévention du décrochage scolaire. Il consiste à informer les parents, à les écouter, à les orienter et à mettre à leur disposition une palette de services et de ressources pour les aider à assumer leur rôle de « premiers éducateurs » de leurs enfants. Certaines familles se trouvent socialement fragilisées et économiquement précaires, ce qui peut avoir pour effet d'engendrer une fracture éducative et un isolement.

Dans ce contexte, le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) constitue un service majeur à destination des familles visant à rompre leur isolement et valoriser le rôle des parents dans la prévention des difficultés rencontrées par leurs enfants dans une volonté de continuité éducative. Cependant, l'offre d'accompagnement doit être élargie en interrogeant la place des parents au sein des équipements et en créant dans chaque structure des conditions d'accueil et d'écoute adaptées des parents et des enfants. Ces dispositions doivent permettre de désamorcer les difficultés éducatives, de prévenir l'épuisement parental, de consolider les habiletés parentales et de renforcer la qualité des liens parents-enfants et conjugaux.

D'autre part, la mixité sociale représente aujourd'hui l'un des grands enjeux des services petite-enfance, enfance et jeunesse. Elle est considérée comme l'un des leviers pour combattre les inégalités sociales dès le plus jeune âge et se positionne à ce titre au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les publics fragilisés, modestes, sont pris en compte dans l'offre et ne doivent pas souffrir d'un quelconque éloignement, qu'il soit physique, temporel ou financier. Par ailleurs, l'accès des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques aux différents équipements fait aussi partie des missions de L'agglo. Les dispositifs Palenqueto et Optimus, initiés par la CAF, accompagnent les

structures d'accueil dans cette démarche. En complément, doivent être développés la formation du personnel et le renforcement des liens avec les acteurs de la scolarité et les professionnels médico-sociaux et médico-psychologiques. La culture de la tolérance et de l'acceptation de la différence peut ainsi être enseignée dès le plus jeune âge des enfants.

Le guichet unique

Le service guichet unique de L'agglo est l'interlocuteur privilégié des parents en recherche d'un accueil pour leurs jeunes enfants. Selon les besoins des parents, les demandes sont traitées en lien avec les différentes structures d'accueil ou orientées vers les professionnels libéraux par l'intermédiaire des relais petite enfance (nouvelle dénomination des relais assistants maternels - RAM). Il participe ainsi à la simplification des démarches pour les usagers, à une meilleure connaissance des services à leur disposition. Un travail doit être mené pour organiser l'information sur les accueils petite enfance, et la porter à la connaissance de tous les habitants (diversification des moyens de communication, diffusion auprès des partenaires, etc.).

Par ailleurs, la position très centrale du guichet unique lui permet d'avoir une vision précise des attentes des usagers et donc de vérifier l'adéquation de l'offre d'accueil existante par rapport à ces attentes.

L'accueil de la petite-enfance

Le politique d'accueil du jeune enfant a connu ces deux dernières décennies un enrichissement de ses thématiques d'intervention : politique de soutien à l'emploi, à la natalité, à la parentalité, de promotion de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les stéréotypes de genre, contre l'exclusion, etc. La qualité de la prise en charge du jeune enfant se conçoit à travers trois aspects : permettre aux parents de concilier famille et travail, lutter contre la pauvreté et l'exclusion et intégrer la dimension éducative.

Avec six multi-accueils, une crèche familiale, deux relais petite enfance (anciennement appelés relais d'assistants maternel) et deux lieux accueil enfant-parent, le territoire de L'agglo se trouve doté d'une grande variété de structures dédiées à la petite-enfance répondant déjà grandement aux attentes des familles. Ainsi le taux de couverture en place d'accueil du jeune enfant est de 73% pour le territoire du Pays Foix-Varilhes alors qu'il n'est que de 53.4% en moyenne pour toute l'Ariège. Il convient de maintenir à un fort niveau de qualité ces services en matière d'accueil, de restauration, dans le respect de la réglementation sanitaire et sécuritaire, tout en les faisant évoluer pour les adapter aux contextes actuels et en restant vigilant sur l'offre d'accueil individuel. A ce titre, L'agglo prévoit notamment de rénover les multi-accueils de Varilhes, Verniolle et Crampagna (plus de 1 millions fléchés sur ces travaux). Par ailleurs L'agglo veillera à la complémentarité entre ses services et l'initiative privée (profession libérale). Les projets d'établissements enfin, seront réactualisés : ils traduisent une réflexion vivante sur les pratiques professionnelles pour transmettre et pérenniser une approche spécifique de l'accueil du tout-petit.

Le projet éducatif de territoire intercommunal

Le projet éducatif de territoire (PEDT) intercommunal est un outil de partenariat local, qui s'appuie sur les orientations politiques définies par les élus de L'agglo Foix-Varilhes dans le cadre du projet de territoire et sur les engagements inscrits dans le schéma départemental des politiques éducatives concertées en Ariège. Il vise ainsi à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre tous les projets proposés aux enfants et aux jeunes. Ce dispositif est donc un outil d'interconnexion, de réflexion, et de structuration utile à tous les acteurs de l'enfance et de la jeunesse grâce à sa démarche participative associant tous les adultes - ou leurs représentants - présents le long du chemin de vie de l'enfance à l'âge adulte.

Via son PEDT, L'agglo souhaite mettre en place une solidarité intercommunale en mettant à disposition des ressources et en organisant des actions bénéficiant à tous les acteurs éducatifs, dans l'intérêt des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Les écoles, accueil périscolaire, transition numérique et énergétique

Le cadre éducatif périscolaire constitue un lieu d'échanges et d'apprentissages centré sur l'épanouissement de l'enfant et qui tient compte des âges et des rythmes de chacun. Il joue un rôle social et éducatif et est complémentaire de la cellule familiale et du domaine scolaire. De la compétence des communes, les ALAE sont animés par des professionnels qualifiés communaux, salariés

de syndicats ou d'associations comme pour les communes de Foix et de Montgailhard qui s'appuient sur l'association des Francas.

Actuellement sur le territoire, les accueils périscolaires sont organisés différemment selon les communes, ou les RPI. L'agglo a pour objectifs de tendre vers une offre de service de qualité équivalente à l'ensemble des usagers, de coordonner, optimiser les actions menées à l'échelle communale et intercommunale et de valoriser les ressources. Pour ce faire, un diagnostic permettra dans un premier temps d'analyser et de comparer les différentes formules proposées au regard des coûts de revient, des tarifications appliquées, de qualité de service rendu (amplitude horaire, activités, etc.). Dans un second temps, cette étude servira de socle à une réflexion collective sur les actions à mener. L'agglo coordonnera et accompagnera alors de manière personnalisée les communes et syndicats intercommunaux dans une démarche de progrès afin de tendre vers une équité de service sur le territoire.

Par ailleurs, élèves et enseignants passent jusqu'à 45 % de leur temps à l'intérieur des bâtiments scolaires. Les établissements éducatifs se doivent d'être les plus agréables possibles pour garantir leur bien-être. Or, une large proportion de bâtiments scolaires construits après-guerre s'avère vétuste et présente un inconfort thermique, une qualité de l'air dégradée, une inadaptation des espaces aux usages pédagogiques, etc. Cette vétusté a pour conséquence de rendre les bâtiments énergivores qui se retrouvent au cœur de la problématique de la rénovation énergétique des bâtiments publics, une des priorités du plan de relance de l'Etat. Intégrée dans un projet global de modernisation, la rénovation énergétique des bâtiments publics permet de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. De nombreuses communes envisagent de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur école (Rieux-de-Pelleport, Coussa) et de leur cantine (Serres-sur-Arget, Loubens) voire la construction d'une nouvelle école (Saint-Félix-de-Rieutord, Vira) pour répondre aux enjeux de croissance démographique. La préservation du patrimoine scolaire et son adaptation aux enjeux de l'école de demain devront se traduire à plusieurs niveaux : la performance technique et environnementale du bâti, les usages, la pédagogie, le numérique, l'évolutivité et la résilience.

Enfin, le développement des nouvelles pratiques et encore plus la pandémie invitent au déploiement du numérique éducatif pour favoriser les pratiques pédagogiques innovantes. A titre d'exemple, les communes de Foix et de Loubens ont procédé à l'équipement en outils numériques des écoles à travers l'appel à projets pour 'un socle numérique dans les écoles élémentaires' déployé dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

Le pôle jeunesse collaboratif, un équipement au service des jeunes

Le jeune est placé au centre d'une multiplicité de dispositifs l'incitant à prendre des initiatives ou à répondre à ses problèmes. Depuis une dizaine d'années, la politique jeunesse du territoire repose sur une idée d'approche globale. L'agglo Foix-Varilhes a confié la mission jeunesse au PAAJIP (pôle agglomération adolescence jeunesse information prévention). Le PAAJIP assure la coordination des synergies et un déploiement de ses actions sur le territoire, notamment à partir de l'expression des besoins en matière d'animation par les communes. Ainsi en 2018, par le biais de l'association, 2.300 jeunes ont pu rencontrer les 24 professionnels présents : animateurs, co-éducateurs, psychologues, etc.

L'agglo et le PAAJIP ont voulu aller plus loin dans les démarches en réalisant sur Foix un pôle jeunesse collaboratif : en ouvrant une seule porte d'entrée, le jeune aura accès aux services publics qui le concernent : orientation, emploi, informations, culture, sport, consultation psychologique, problème d'addiction, numérique, mobilité, séjours en France ou à l'étranger.

Ainsi le projet associe au sein d'un même équipement :

- La citoyenneté et les projets de jeunes.
- L'éducation (CLAS collège, lycées).
- L'accompagnement vers l'activité.
- L'insertion professionnelle (avec la mission locale).
- L'information (avec le BIJ et les PIJ).
- La médiation et la prévention à caractère sanitaire et social (avec la maison des adolescents, les CLSPD, la prévention de la radicalisation...).

Cette structure très ambitieuse et favorisant la transversalité entre les services, pourra accueillir les jeunes et leurs familles à partir de 2022.

D'autres actions sont développées au plus près des territoires.

Certaines catégories de jeunes sont davantage touchées par le chômage que d'autres, notamment les jeunes les moins qualifiés. Les conséquences économiques de la crise sanitaire ont renforcé leur précarité et leur isolement. La politique jeunesse de L'agglo déploie des actions en faveur de l'insertion des jeunes en grande difficulté en les incitant à réintégrer une démarche d'acquisition de compétences ou de recherche d'emploi. Sera ainsi déployée l'opération 'aller vers' où les membres du PAAJIP effectueront des maraudes au sein des communes afin de rencontrer les jeunes en difficulté.

Par ailleurs, les jeunes bénéficient d'un accompagnement dans leur parcours vers la citoyenneté et l'émancipation. La ligue de l'enseignement a été lauréate d'un appel à projets national visant à redynamiser les territoires ruraux par le développement de dispositifs innovants et par la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes. Les territoires de L'agglo, via le PAAJIP, et l'Arize-Lèze, via le Léo Lagrange, ont été retenus pour intégrer localement l'expérimentation. Ainsi grâce à ce dispositif, le PAAJIP accompagnera les jeunes dans un processus d'incubation et d'aide au développement de projets en favorisant les partenariats entre les différents acteurs du territoire. Enfin, en plus du soutien à leurs projets, leur parole est encouragée par la création d'instances de débats et la mise en place d'un dialogue structuré entre jeunes, élus et acteurs locaux.

LA CULTURE

La politique culturelle de L'agglo Foix-Varilhes repose sur la gestion et l'animation de ses équipements : le réseau des médiathèques et des ludothèques, l'école de musique intercommunale et le centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation. Un grand nombre d'acteurs culturels (communes, associations, etc.) développent des projets et des programmations qui participent à l'animation et à l'attractivité du territoire, notamment L'Estive, Scène nationale, véritable locomotive au niveau départemental. Les associations culturelles occupent une place centrale dans l'animation du territoire. Elles créent du lien social, elles expérimentent, elles informent et éduquent, elles favorisent les solidarités et réduisent les inégalités ; enfin, elles contribuent au développement de l'emploi et plus largement au développement économique. A ce titre, le soutien apporté par les communes et L'agglo Foix-Varilhes à leur fonctionnement et aux évènements qu'elles organisent contribuent à leur pérennisation et à la cohésion du territoire. L'année, et plus particulièrement la saison estivale, est marquée par une programmation culturelle riche à l'initiative des communes et du milieu associatif : Festival Résistances, Jazz à Foix, Ingénieuse Afrique, Trad'estiu à Foix, ou encore Feuille d'automne et Festipoche à Verniolle, sans oublier les concerts, les pièces de théâtres, fêtes locales et autres animations qui dynamisent le territoire et sont facteurs d'attractivité touristique.

La structuration de l'offre culturelle et son organisation mettent en évidence un besoin de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs. Si des logiques de partenariats existent déjà sur le territoire, elles méritent d'être approfondies. L'enjeu pour les années à venir sera d'amorcer la réflexion pour aller vers l'élaboration d'un véritable projet culturel de territoire par la coordination des acteurs culturels et la mise en cohérence des initiatives locales pour faire de la culture un élément déterminant d'attractivité.

La lecture publique

Lors de sa création, L'agglo Foix-Varilhes a développé un réseau intercommunal de lecture publique, composé de 13 médiathèques et animé par 18 salariés et 70 bénévoles. Le réseau de lecture s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental de lecture publique et vise une organisation homogène de la gestion intercommunale tout en offrant un service de médiathèques connectées. Les médiathèques sont des vecteurs d'équité culturelle et de cohésion sociale. L'agglo, avec le soutien des communes et des bénévoles, souhaite donner l'envie de la lecture à tous, en proposant des lieux accueillants, conviviaux, animés et une offre de supports diversifiés (livres, CD, DVD, presse, supports numériques, etc.). La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) soutient le développement de la lecture publique et propose un nouvel outil partenarial en faveur des collectivités pour développer des projets culturels en matière de lecture publique : le contrat territoire lecture (CTL). Signé en 2021 pour une durée de trois ans, le contrat remplit trois objectifs :

- Renforcer l'action culturelle du réseau de lecture (animations et partenariats), sur l'ensemble du territoire à destination de tous les publics.

- Soutenir les efforts en matière de numérique (ressources proposées et formation des publics grâce à des ateliers dans les médiathèques).
- Poursuivre la modernisation du réseau notamment à l'occasion de la prochaine rénovation de la médiathèque intercommunale à Foix, tête du réseau, et en termes d'offre documentaire.

Afin de contribuer à l'objectif d'accès de tous à la culture et à l'information et de renforcer sa politique d'action culturelle, L'agglo Foix-Varilhes a intégré les deux ludothèques intercommunales au sein du réseau, et multiplie les partenariats avec les acteurs culturels du territoire : L'Estive – Scène nationale, la Limonaderie, la librairie Surre, le Relais de poche, l'association lire et faire lire, les services de L'agglo et des établissements publics : crèches, PMI, RAM, EPMS, école de musique intercommunale, et l'Éducation nationale (primaire et secondaire). Des manifestations régulières ou ponctuelles animent le réseau qui poursuit l'objectif d'augmenter la part du spectacle vivant et d'en varier les formes (théâtre, théâtre d'objets, magie, cirque, etc.). D'autre part, L'agglo Foix-Varilhes souhaite diversifier le public et toucher notamment les adolescents et les jeunes adultes.

Par ailleurs, pour lutter contre la fracture numérique et permettre un accès à la formation, le réseau prévoit de développer son offre de ressources numériques d'autoformation (apprentissage des langues, de la bureautique et de l'informatique, code de la route, etc.) et proposer des ateliers numériques de découverte de ces ressources ou d'initiation à l'informatique. Les premiers ateliers ont débuté en octobre 2021 et sont menés en partenariat avec le Léo de Foix qui met à disposition son conseiller numérique dans le cadre d'une convention de partenariat. Dès 2022, une articulation avec France services permettra le déploiement de cette offre auprès des usagers.

L'attractivité du réseau passe également par la requalification des équipements. Le projet de modernisation de la médiathèque de L'agglo à Foix permettra de créer les conditions favorables à l'accès aux ressources et à la culture et de la positionner au centre du réseau avec la médiathèque de Varilhes. Certaines communes du territoire prévoient d'améliorer les espaces d'accueil des médiathèques du réseau comme Saint-Jean-de-Verges et Rieux-de-Pelleport.

La labellisation en conservatoire de l'école intercommunale de musique

L'école de musique intercommunale accueille plus de 380 élèves sur deux sites, à Foix et à Varilhes. Chaque semaine, 220 heures de cours sont dispensées par 15 enseignants. L'établissement se veut un lieu fédérateur d'un réseau de pratiques artistiques ancré dans le territoire, dans une dynamique de recherche et d'innovation. L'offre dispensée par l'établissement ainsi que l'ouverture d'un cursus de théâtre lui permettra de répondre aux critères nécessaires à la labellisation en conservatoire. Ce classement confortera le réseau d'enseignement public de la musique et du théâtre du territoire. Il attestera d'un socle qualitatif et professionnel identique partout et pour tous favorisant une grande diversité de profils d'amateurs comme d'étudiants. La labellisation, en plus des missions pédagogiques et artistiques apportera une dimension culturelle et territoriale qui donne une identité propre à chaque établissement. Le projet culturel de la Limonaderie et son expérience en matière d'éducation théâtrale s'inscrivent dans les orientations de l'école de musique. Un conventionnement entre la Limonaderie et L'agglo Foix-Varilhes permettra la mise en place des cours de théâtre dès janvier 2022 et une labellisation dans les mois qui suivront.

Le centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation : le devoir de mémoire et de transmission

Le centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation est un outil au service du devoir de mémoire et de transmission : mémoire des résistants et des déportés, transmission des valeurs humanistes portées par les mouvements de résistance, et un outil pédagogique pour les enseignants. Outre la diffusion et la promotion des valeurs humanistes, il poursuit plusieurs objectifs :

- Au niveau local : renforcer l'attractivité des musées du territoire, compléter l'offre culturelle et élargir l'offre touristique par la mise en tourisme de l'histoire de la Résistance.
- Au niveau départemental : mettre à disposition des enseignants et des élèves un espace muséographique traitant de tous les aspects de la Seconde Guerre mondiale unique en Ariège, et proposer des outils pédagogiques notamment pour la préparation du concours national de la Résistance et de la Déportation.

- Au niveau régional : contribuer à la politique de valorisation du rôle des Républicains espagnols dans la construction de l'identité et de la culture midi-pyrénéenne, et compléter le maillage des musées de la Résistance et de la Déportation.

L'élaboration d'un projet scientifique et culturel permettra de réaffirmer le partenariat avec les associations mémorielles et les communes attachées au devoir de mémoire, et de définir les actions de l'établissement pour les années à venir au travers des collections : conservation, restauration, acquisition gestion, étude recherche, et de l'accueil des publics : connaissance et politique des publics, accueil, activités culturelles et pédagogiques, muséographie. Dans le cadre de sa préparation, des marges de progrès ont été identifiées en matière :

- D'identification des collections.
- D'amélioration de la conservation et de la gestion des collections.
- De développement d'une stratégie numérique au service de la valorisation des collections.
- De recherche scientifique.
- De recensement des publics.

Les équipements culturels structurants

Le centre culturel Olivier Carol, propriété de la commune de Foix, est un ensemble immobilier qui regroupe de nombreux acteurs et leurs équipements : la Scène nationale de Foix et de l'Ariège, la médiathèque intercommunale, Radio transparence, diverses associations. D'autres espaces (salles polyvalentes, salle d'exposition, studio de danse, salle de spectacle, etc.) servent à la commune et à ses partenaires. Le rayonnement intercommunal de cet espace pose la question de son transfert à L'agglo Foix-Varilhes (les études techniques, financières et organisationnelles sont en cours de réalisation par la ville et L'agglo) qui constituera une opportunité pour le territoire d'accroître les interactions avec les acteurs culturels et au-delà.

Le pôle culturel intercommunal situé à Varilhes accueille la médiathèque de L'agglo, le centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation, France services, un auditorium d'une capacité de 100 places et un hall d'accueil/d'exposition. L'arrivée en septembre 2021 de France services représente l'opportunité de repenser le fonctionnement du pôle en confortant sa vocation culturelle et de services notamment par le développement de son offre d'animation : à travers une utilisation mixte du hall d'accueil en espace de détente pour les publics et en hall d'expositions pour les associations et artistes locaux, par le prêt de l'auditorium à des utilisateurs extérieurs, par la mise en place d'ateliers de découverte et d'apprentissage et la création d'un espace dédié, par la diversification de l'offre de permanences des professionnels et enfin par le renforcement des liens avec l'office de tourisme.

Ces équipements structurent le territoire au nord et au sud. Ils se veulent des lieux de convergence et de synergie des initiatives culturelles. La réflexion autour des dynamiques de ces deux pôles est à construire dans une logique d'équilibre de l'offre culturelle du territoire. La diversité des activités proposées doit permettre de favoriser la mixité et les échanges entre les différents publics et participera d'une plus grande fréquentation et appropriation des lieux.

La Scène nationale de Foix et de l'Ariège

'Scène nationale' est un label accordé par le ministère de la Culture à des théâtres publics français qui offrent des lieux de production et de diffusion de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant. La politique de la Scène nationale de Foix et de l'Ariège s'appuie sur trois mots-clés :

- Accueillir : faire que le public s'approprie de plus en plus le théâtre, se sente concerné par le projet de l'Estive et invité à y prendre part.
- Créer : soutenir et accompagner les artistes à tous les stades de leurs parcours.
- Partager : mettre le projet au bénéfice du plus grand nombre d'habitants, le diffuser plus largement sur le territoire et y associer un nombre croissant de partenaires.

Le nouveau projet artistique de l'Estive lancé en 2019 s'articule autour :

- De la diffusion de spectacles vivants à Foix et dans le département par leur délocalisation dans des zones rurales.
- Du soutien aux équipes artistiques : la diffusion, l'accompagnement des créations, la coproduction, l'accueil en résidence.

- De l'accueil d'expositions.
- De la réalisation d'actions culturelles complémentaires aux programmations théâtrales, musicales et chorégraphiques.
- Des partenariats avec les principaux acteurs culturels de l'Ariège.
- De la diffusion cinématographique.
- De l'organisation de cafés littéraires en collaboration avec la médiathèque de Foix.

A travers son projet, l'Estive cherche à s'ouvrir vers de nouvelles perspectives : une programmation renouvelée, une offre plus diversifiée sur le plan esthétique et en matière de publics, une plus grande place faite à l'enfance et à la jeunesse dans la programmation, les actions culturelles et la grille tarifaire, et une présence artistique accrue sur le territoire grâce au développement des partenariats public/privé. Le transfert envisagé de l'espace Olivier Carol qui entraînerait le soutien direct de l'Estive par L'agglo Foix-Varilhes ouvrirait de nouvelles opportunités de collaboration, notamment en matière de délocalisation de l'offre culturelle.

Le 1% artistique ou la valorisation de l'art contemporain

Le dispositif 1% artistique porté par le ministère de la Culture et déployé au niveau régional par la DRAC est unique à l'échelle mondiale. Il est l'expression de la volonté publique de soutenir la création contemporaine en offrant une visibilité au travail des artistes et en contribuant à leur rémunération, et de sensibiliser les concitoyens à l'art contemporain. Non concernée par l'obligation de décoration des constructions publiques, L'agglo Foix-Varilhes a toutefois souhaité s'inscrire dans une démarche volontaire de soutien à la création et à la sensibilisation des publics en commandant des œuvres auprès d'artistes référencés en matière d'art contemporain. Deux équipements touchant la jeune génération ont été décorés :

- Le multi-accueil petite enfance à Montgailhard, *Panorama forestier*, David Lachavanne, août 2019.
- Le pôle jeunesse collaboratif à Foix, A >(*)< Z, HYPER ONOMATOPEE, UP AND SMILE, DANCE SPIRIT, Pierre Fisher, décembre 2021. Les élèves de la classe d'arts plastiques du lycée Gabriel Fauré ont été associés au processus de création.

Dans la continuité des actions engagées par L'agglo, le 1% artistique sera mis en œuvre pour la décoration de la future résidence autonomie à Foix. Des initiatives locales en faveur de la promotion de l'art contemporain et de la mutualisation des savoir-faire se développent à l'image de L'estive ou de la Biz'ART'Rit qui organise des ateliers de découverte (scolaire et périscolaire), ainsi que des expositions et des événements culturels dans le quartier prioritaire de la ville de Foix et dans les communes rurales et qui par là-même, participe à l'animation du territoire.

LE SPORT

Les équipements sportifs

La réalisation d'un diagnostic des équipements sportifs communaux par L'agglo Foix-Varilhes en novembre 2020 permet d'avoir une vision d'ensemble des équipements proposés aux usagers. Parmi ceux-ci, sont recensés principalement gymnases, cours de tennis, stades, terrains de pétanque, terrains multisports – city stade – skate park. Des équipement spécifiques sont proposés dans quelques communes du territoire, principalement à Foix et Varilhes : tennis de table, dojo, boxe, vélodrome, billard, piscine, mini-golf, aéromodélisme. L'offre en équipements est répartie de façon équilibrée sur le territoire. Afin de garantir leur qualité et la satisfaction des usagers, les équipements vieillissants devront être requalifiés et adaptés aux nouveaux besoins, à l'image des projets portés par la commune de Varilhes : réhabilitation de la piscine municipale, construction de vestiaires pour le club de football, requalification du boulodrome. La réalisation d'un schéma territorial de la pratique sportive constituera un outil de pilotage concerté vers l'adéquation entre un aménagement équilibré du territoire pour une pratique au sein de chaque commune ou bassin de vie, la satisfaction de la population et l'optimisation de l'utilisation des équipements.

La commune de Foix concentre un grand nombre d'équipements sportifs structurants essentiellement concentrés autour du complexe de l'Ayroule : espace canoë kayak, stade, terrains de football et de rugby, dojo, etc., sans oublier le projet de création d'un pôle sport par l'extension du dojo pour accueillir une salle d'escalade. Elle jouit d'un positionnement stratégique en matière de flux et de centralité. Ces

équipements constituent un des facteurs d'attractivité du territoire. A titre d'exemple, la commune a réalisé d'importants travaux d'aménagement et d'équipement pour faire du stade d'eau vive du Rebech un site d'exception pour la pratique du canoë kayak qui lui a permis d'accueillir en 2010 les championnats du monde juniors. D'autres compétitions nationales et internationales sont programmées dans les prochains mois et prochaines années comme en juillet 2025, avec l'accueil des championnats du monde juniors et des moins de 23 ans qui attireront entre 500 et 700 compétiteurs.

Par ailleurs, Foix s'est portée candidate pour recevoir les délégations canoéistes-kayakistes se préparant pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 et être ainsi labellisée 'Terre de Jeux 2024'. Le territoire doit offrir les conditions optimales aux délégations pour se préparer au mieux : s'entraîner, récupérer du décalage horaire, s'acclimater, et répondre à des caractéristiques techniques prédéfinies en termes d'équipements sportifs et d'accueil : hébergement, restauration, transport, sécurité, etc. Le projet de modernisation du Léo s'inscrit dans le calendrier des Jeux avec l'objectif de proposer une offre d'hébergement de groupe de qualité et à proximité du site d'entraînement.

A travers sa politique sportive, L'agglo Foix-Varilhes poursuit deux objectifs :

- Faciliter l'accès à l'apprentissage et à la pratique sportive en priorisant les associations et clubs accueillant des enfants et en mettant à disposition gratuitement les équipements intercommunaux.
- Contribuer à la promotion du sport en permettant l'organisation de manifestations d'envergure sur le territoire.

En 2020, 106 associations sportives réparties sur 17 communes du territoire ont été recensées. La diffusion de la pratique sportive et l'évolution des attentes des pratiquants induisent de nouveaux besoins en matière d'équipements sportifs. Les communes et L'agglo Foix-Varilhes offrent les moyens aux habitants et aux associations de pratiquer leur sport ou une activité physique par la mise à disposition d'équipements de qualité.

L'agglo Foix-Varilhes assure la gestion du centre aquatique qui connaît une fréquentation annuelle comprise entre 100.000 et 110.000 entrées. Elle propose une offre de services pour tous les publics (sportifs, familles, sport-santé, clubs) : bassins sportifs, bassins ludiques et espaces bien-être – hammam, jacuzzi, sauna), en intérieur et extérieur, cours de natation (300 adhérents), d'aquabike et d'aquagym (600 adhérents), et applique une politique tarifaire favorisant l'accès à tous ainsi que la gratuité d'accès et de transport pour 31 écoles du territoire afin de favoriser l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge ; 3.000 élèves sont concernés chaque année. Des associations sportives sont accueillies tout au long de l'année scolaire pour les entraînements comme l'ASC Saint-Jean-de-Verges, Triathlon Ariège Pyrénées, Aquafux et Foix canoë kayak eaux vives.

L'agglo Foix-Varilhes met également à disposition des clubs sportifs et des fédérations deux complexes omnisports à Ferrières et à Vernajoul. Le complexe omnisports à Ferrières constitue un équipement majeur et structurant du territoire et même du département puisque lui seul propose une piste d'athlétisme avec sautoir indoor. Sa grande capacité d'accueil (660 personnes) permet d'organiser des manifestations sportives de niveau départemental, régional et national. 14 associations sportives ainsi que les élèves du lycée professionnel Jean Durroux utilisent cet espace grâce à sa polyvalence. De par son envergure et son implantation, cette salle occupe une place stratégique en matière d'accueil de grands évènements sportifs comme cela s'est produit au cours des années précédentes (championnat de France de jujitsu, de judo). En août 2021, elle a accueilli le championnat de France militaire de judo en présence de la championne olympique Clarisse Agbagnérou.

La salle omnisports de Vernajoul accueille quant à elle 9 associations sportives (tennis, badminton, basket, foot, GRS, boxe) ainsi que l'école de Vernajoul. De récents travaux de mise aux normes accessibilité et de modernisation ont permis l'ouverture à de nouvelles disciplines (yoga, gym, escrime, etc.). Des travaux à venir sur les deux complexes omnisports permettront de finaliser leur rénovation et leur modernisation complètes et permettre ainsi aux usagers de pratiquer leur sport dans des conditions de confort optimum. La construction d'un gymnase par le centre de formation de l'Ariège en partenariat avec le CREPS apportera un outil structurant pour compléter l'offre de formation des deux sections sportives créées en 2020.

Tout comme pour les associations culturelles, le soutien des associations sportives, clubs, fédérations, par l'agglo Foix-Varilhes et les collectivités participe de leur pérennisation. Elles jouent un rôle majeur dans l'animation du territoire et apportent cohésion et attractivité.

Le sport-santé et de pleine-nature

La richesse paysagère du territoire est propice à la pratique des sports de pleine nature : randonnée, VTT, escalade, spéléologie, cyclotourisme, parapente, etc. Permettre une pratique autonome et sécurisée pour tous les publics représente un défi fortement lié au développement touristique. L'aménagement du Prat d'Albis et le développement des sentiers de randonnée combinent pratique sportive, loisir, mobilité douce et tourisme durable. Ses reliefs, sa qualité environnementale sont des facteurs d'attractivité pour les évènements sportifs d'envergure comme le Tour de France qui traverse régulièrement le département. Après avoir accueilli l'arrivée de la 15^{ème} étape du Tour 2019 au sommet du Prat d'Albis, Foix accueillera en 2022 l'arrivée de la 16^{ème} étape. Le Tour est une vitrine pour le territoire avec un impact médiatique significatif dans le monde entier. Il apporte une forte visibilité au territoire et génère d'importantes retombées économiques et touristiques. L'accueil du Tour demande la mobilisation de tous les acteurs autour d'une démarche responsable : gestion des déchets, préservation de la biodiversité, réduction de l'utilisation des ressources naturelles, pour un plus grand respect du territoire et de ses habitants.

La lutte contre la sédentarité et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées sont un enjeu important de santé publique. La stratégie nationale 'sport-santé 2019-2024' vise à améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive au quotidien, avec ou sans pathologie à tous les moments de la vie. Inscrite dans le plan national de santé publique 'priorité prévention', la stratégie nationale sport-santé porte l'ambition de (re)mettre les citoyens en mouvement sur tous les territoires, de déployer des pratiques adaptées accessibles en encadrées et de faire connaître le rôle majeur des activités physiques et sportives pour la santé physique et mentale de chacun. L'agglo souhaite développer le sport-santé en accompagnant l'identification des partenaires du dispositif, en accompagnant le développement des offres de pratiques diverses et en étudiant la création de 'maisons sport-santé' regroupant les professionnels de santé et les associations sportives du territoire dans le cadre de l'appel à projets national. Sur le territoire, des initiatives privées se développent en faveur du sport et de la thérapie comme à Prayols où un projet de centre alliant pratiques sportives et thérapeutiques est en réflexion ou encore à travers la nouvelle discipline basket et santé ouverte par l'association 'Pays Foix Basket' pour les personnes de plus de 60 ans en partenariat avec la CARSAT.

3.3.4 Transition énergétique et environnementale

LA MOBILITÉ

La mobilité est au cœur des enjeux d'attractivité de l'agglo Foix-Varilhes. Les pratiques de déplacements sont désormais considérées comme des éléments structurants de développement des territoires, au même titre que le développement des activités économiques, les politiques du logement, d'équipement ou de préservation des milieux. La politique de mobilité doit être pensée au-delà des frontières du territoire et rechercher la cohérence entre les différentes politiques publiques tout en prenant en compte les logiques de déplacements professionnels, touristiques, sportifs et de loisirs. Transformer les pratiques de mobilité constitue une priorité majeure de la transition écologique qui impose de relever des défis tant sociaux qu'économiques.

Le plan global de déplacements (PGD) élaboré par le syndicat de SCoT de la vallée de l'Ariège et approuvé le 9 décembre 2019 définit un projet pour les mobilités à l'horizon 2030-2035 en apportant une vision éclairée des problématiques et des enjeux en matière de déplacements. La stratégie retenue s'articule autour de trois grands objectifs :

- Offrir des solutions de mobilité pour tous les publics et adaptées à la diversité des territoires.
- Développer une mobilité en phase avec les enjeux environnementaux de notre époque.
- Renforcer l'accessibilité à la vallée de l'Ariège et ses pôles générateurs de déplacements afin de soutenir l'attractivité du territoire.

Cinq leviers traduisent les grands principes du programme d'actions et structurent la stratégie de l'agglo Foix-Varilhes :

- Levier 1 : Mieux coordonner les services de mobilité.
- Levier 2 : Organiser et développer les transports en commun.
- Levier 3 : Accompagner la transformation des usages de la voiture.
- Levier 4 : Revenir vers un urbanisme de proximité.
- Levier 5 : Favoriser la pratique des modes actifs.

Depuis sa création en 2017, L'agglo Foix-Varilhes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et exerce à ce titre les compétences suivantes :

- L'organisation des services réguliers de transport public urbains et non urbains de personnes.
- Le développement des modes de déplacements terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur.
- La mise en place d'un service de conseil en mobilité.

Elle peut compléter ces missions par d'autres pour missions facultatives : l'organisation de transport à la demande (TAD), la réduction de la congestion urbaine et de la pollution, par la mise en place d'un service public de marchandises et de logistique urbaine, l'organisation de l'activité d'autopartage, la mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage et l'organisation d'un service public de location de bicyclettes.

A travers l'exercice de sa compétence, et en complément de l'offre ferroviaire et routière LiO proposée par la Région, L'agglo Foix-Varilhes souhaite améliorer les mobilités du quotidien par le déploiement et l'articulation de l'ensemble des solutions de déplacement :

- En organisant et développant les transports en commun.
- En développant une offre de TAD adaptée aux besoins du territoire.
- En organisant les transports pédagogiques et les transports scolaires.
- En développant l'intermodalité par la création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à Varilhes et par l'aménagement des points d'interconnexion entre les offres de mobilité.
- En encourageant la pratique des modes actifs, covoiturage (des besoins ont déjà été identifiés sur les communes de Ferrières et Saint-Paul-de-Jarrat), autostop organisé et autopartage et par le soutien à la création d'itinéraires cyclables.

Ce bouquet d'offres doit à terme devenir une alternative à la voiture individuelle et réduire son impact environnemental en termes d'émission de gaz à effet de serre et de changement climatique.

Le réseau de transport collectif et à la demande

Le nouveau réseau de transport de L'agglo Foix-Varilhes sera mis en place à partir de septembre 2022. Cette offre sera complétée par un service de TAD plus performant permettant à l'ensemble du territoire d'être connecté aux autres services de transports et d'accéder aux pôles urbains. L'étude relative au déploiement du réseau a fait l'objet d'un financement de l'ANCT à hauteur de 20.000 € dans le cadre de l'élaboration du CRTE.

Le réseau de transport, actuellement en place sur les communes de Foix et Montgailhard, va être étendu et proposera une offre plus attractive pour toucher un public diversifié à travers un certain nombre de leviers :

- Une augmentation des fréquences pour toucher plus de cibles (actifs, jeunes, etc.).
- La mise en place de cadencements afin de simplifier la lisibilité de l'offre.
- Le prolongement de lignes pour desservir de nouveaux pôles générateurs de déplacements (coeur de ville, sites touristiques, pôles d'échanges multimodaux, zones d'activités, CHIVA, centres de formation et université, etc.).
- La mise en place d'un système de correspondance pour favoriser un 'effet réseau' entre les différentes lignes et le réseau régional (trains et cars LiO) en particulier au niveau des PEM.
- La mise en accessibilité progressive des arrêts, des véhicules et des dispositifs d'information voyageur et le renforcement de la lisibilité des points d'arrêt.
- La régulation de l'usage de la voiture dans les centres urbains.

- La mise en place et la valorisation d'une offre de parking-relais en rabattement depuis les entrées de ville.

A Foix, le futur réseau de transport public qui ambitionne une desserte gratuite toutes les 15 minutes entre le parking-relais de la gare et le parvis du centre-ville doit participer à limiter l'usage de la voiture individuelle en ville et apporter une réponse aux nombreuses problématiques de stationnement. L'offre actuelle de stationnement apparaît insuffisante au regard de l'impact foncier des projets en cours et à venir de requalification urbaine et de construction qui remodèlent les espaces (réfection de la rue Delcassé, construction du pôle jeunesse collaboratif, etc.) et au regard de l'augmentation de la fréquentation du centre-ville générée par de nouveaux équipements (modernisation du château, création du cinéma, etc.). Pour compenser la suppression des places de stationnement et optimiser celles qui sont sous-utilisées, la commune développe une politique globale en agissant sur la tarification, l'amélioration de la signalétique, le développement des infrastructures et l'organisation des circulations avec notamment le contournement des allées de Villote par l'hippodrome pour accéder au parking de la Vigne.

Le PEM à Varilhes

La gare de Varilhes dispose d'un fort potentiel pour capter les flux de par la proximité du CHIVA et de la zone d'activités Delta sud à condition de compléter les liaisons entre la gare et ces polarités. Par ailleurs, le quartier est pourvu d'une offre culturelle et de services en développement (médiathèque, centre d'histoire, pôle médical, etc.) notamment à travers l'implantation récente d'une France services.

Avec la création du PEM de Varilhes, l'agglo Foix-Varilhes souhaite offrir un réel espace d'articulation entre différents modes de transports, en permettant un accès rapide, simple et pratique, qui s'inscrirait dans les logiques du territoire par une intégration des différents enjeux :

- Patrimoniaux et urbains : le PEM doit s'insérer dans le tissu urbain pour être identifiable et être lié au cœur de ville. Il constituera une porte d'entrée, une vitrine, qui mettra en valeur la commune et renforcera son identité.
- D'intermodalité et d'offre de mobilité : le PEM doit encourager les changements de pratiques et constituer une alternative à la voiture individuelle.
- Environnementaux : le PEM incite à des pratiques plus vertueuses tout autant que devront l'être sa conception, sa réalisation et son exploitation en matière d'énergie et de respect de l'environnement.
- Fonciers : le PEM s'insère dans une emprise foncière clairement délimitée entre gare SNCF, parcelles privées et voie communale et départementale.

Le projet a été retenu par le ministère chargé des Transports dans le cadre de l'appel à projets relatif aux PEM et a fait l'objet de l'attribution d'une subvention de 160.000 €. Les études de faisabilité menées en 2020 et 2021 et soutenues par la Région Occitanie à travers son dispositif 'PEM ruraux' seront complétées en 2022 par des études opérationnelles qui préfigureront les travaux futurs.

Ce projet vient compléter au nord le maillage territorial en matière de pôles intermodaux. En effet, la commune de Foix a inauguré en décembre 2017 un pôle d'échange multimodal qui a permis d'améliorer l'accès à la gare y compris pour les personnes à mobilité réduite, et qui tend à rendre les transports collectifs plus attractifs en favorisant l'intermodalité TER/autres modes de déplacements. Il représente le véritable cœur des mobilités à partir duquel d'autres opérations sont déclinées pour relier le centre ancien à son environnement proche et aux équipements majeurs (voie verte, requalification du cours Irénée Cros).

Le plan vélo

Conformément aux actions 5.1 et 5.2 du plan déplacements et en lien avec les objectifs du PCAET, le syndicat de SCoT a lancé en 2019 son premier plan vélo. Ce document-cadre constituera la feuille de route stratégique du territoire en matière d'itinéraires cyclables structurants, à destination des gestionnaires de voirie et des acteurs de la mobilité douce. A travers la création d'infrastructures (voirie, parc de stationnement, etc.) et de services adaptés (location, maintenance, communication, hébergements touristiques) et la sensibilisation à la pratique du deux-roues, le territoire souhaite massifier les déplacements réalisés en vélo, particulièrement les déplacements quotidiens, pour diminuer

considérablement l'usage de la voiture individuelle. Pour cela, il s'appuie sur un réseau d'acteurs publics (collectivités, gestionnaires de voirie) et privés (associations, entreprises) qui interviennent à différents niveaux : travaux d'aménagement, promotion et sensibilisation à la pratique, ateliers de réparation, etc.

L'agglo Foix-Varilhes déploie cette stratégie à travers la mise en œuvre de son propre plan vélo, doté d'1M€ pour soutenir les communes dans la réalisation des projets d'aménagements cyclables s'inscrivant dans le plan vélo de la vallée de l'Ariège. Les modalités d'intervention seront définies en 2022. Cette stratégie en faveur du vélo s'inscrit dans le cadre du plan vélo de l'Etat adopté en 2019 qui vise à tripler la part du vélo dans les déplacements d'ici à 2024 et dans le plan vélo de la Région qui accompagne l'aménagement de la voirie et en particulier autour des gares.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La manière de concevoir la ville, les logements, les transports a une influence directe sur les consommations d'énergie. Par ailleurs, pour anticiper la raréfaction des énergies fossiles et réduire les GES, il devient nécessaire de produire plus d'énergies renouvelables. La stratégie TEPOS de la vallée de l'Ariège prévoit une réduction forte des consommations énergétiques et leur remplacement par des énergies renouvelables d'ici 2050. Elle nécessite la réalisation d'actions performantes et rapides sur l'intégralité des secteurs consommateurs d'énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Les consommations énergétiques représentent le second poste de dépenses des collectivités après les charges de personnel. La rénovation énergétique des bâtiments publics représente un moyen d'action incontournable pour agir en faveur d'une réduction des dépenses en énergie. Elle présente des effets bénéfiques à différents niveaux :

- D'un point de vue environnemental, ces opérations s'inscrivent dans une démarche positive et durable et répondent aux attentes réglementaires (réduction des GES, lutte contre le changement climatique, etc.).
- D'un point de vue économique, ces opérations permettent de réduire les coûts énergétiques de l'exploitation des bâtiments.
- D'un point de vue des usages, ces opérations apportent une qualité de confort pour les utilisateurs (confort thermique, qualité de l'air, etc.).

Des actions sur l'éclairage public présentent également des effets positifs sur la santé des populations et la biodiversité nocturne. Le syndicat départemental d'énergie (SDE) de l'Ariège accompagne les collectivités dans des opérations d'extinction nocturne, d'installation de capteurs de présence ou encore dans la mise en place de la 'trame noire'.

Les travaux de rénovation énergétique représentent la majorité des projets portés par les communes (salle polyvalente, mairie, église, etc.). Elles s'accompagnent parfois de l'utilisation d'énergies renouvelables : pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, installation de chauffe-eau-bois, etc. Certaines de ces opérations sont menées de manière indépendante et ont vocation à fournir les collectivités en énergie ou à leur offrir une source de revenus. L'agglo Foix-Varilhes poursuit l'objectif de se fournir en fluides (eau, électricité, gaz, carburant) en 100% renouvelables notamment via le groupement de commandes proposé par le SDE. De manière plus globale, la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables par le syndicat de SCoT de la vallée de l'Ariège permettra d'identifier et de quantifier le potentiel de production filière par filière et, par leur développement, de répondre aux objectifs du PCAET.

Afin de lutter efficacement contre les passoires thermiques, la rénovation énergétique doit être appréhendée de manière globale. La mise en place par L'agglo Foix-Varilhes d'un conseiller en énergie partagé (CEP) en partenariat avec l'Ademe offrira cette vision d'ensemble nécessaire à une rénovation réussie. Quant au COT, il apportera les moyens financiers de la mise en œuvre de ces objectifs. Par ailleurs, le territoire peut s'appuyer sur le guichet unique de la rénovation énergétique (GURE) porté par l'agence locale de l'énergie du département de l'Ariège (Aleda) dans le cadre du service public régional Rénov'Occitanie qui couvre le volet habitat et les bâtiments tertiaires. Enfin, l'information et la sensibilisation des collectivités, des entreprises et des habitants aux enjeux de la transition énergétique, du développement des énergies renouvelables et de la construction durable, avec le soutien des

partenaires spécialisés (PNR, SDE, scic ECLA'EnR, chambre d'agriculture, etc.), faciliteront la multiplication des projets.

De nombreuses opérations communales et intercommunales ont pu bénéficier de financements DSIL dédiés dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Cette priorité, également déclinée dans les politiques départementales et régionales, permettra d'accompagner le territoire vers une transition écologique affirmée et porteuse de résultats.

LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI PUBLIC

Une gestion efficiente du patrimoine communal et intercommunal impose la mise en place d'une stratégie patrimoniale qui s'appuierait sur :

- Une connaissance précise du patrimoine : physique, juridique, comptable.
- La mise en place d'une gestion dynamique du patrimoine à partir d'outils de pilotage et de programmation.
- Des principes : une utilisation optimale des bâtiments, la réhabilitation plutôt que la construction neuve, l'application de la réglementation (accessibilité, qualité de l'air, etc.), la recherche d'une gestion économique, le bien-être des usagers.

De par l'évolution de leurs compétences, l'apparition de nouveaux besoins au sein de la population ou tout simplement pour des raisons réglementaires, les collectivités sont amenées à agir sur leur patrimoine pour le rénover, l'entretenir, le transformer, l'étendre. Cela demande de s'interroger sur leurs usages. La mise en place d'outils techniques permet d'améliorer les opérations de maintenance préventive et curatives, les économies d'énergie ou encore les conditions d'occupation des locaux (exemple : capteur énergie et température au sein du pôle jeunesse collaboratif). La construction de nouveaux bâtiments doit répondre à un besoin avéré en matière d'immobilier comme en ce qui concerne la création du centre technique intercommunal et l'extension des bâtiments administratifs de L'agglo ou encore la construction d'un garage communal à Coussa et à Prayols. Par ailleurs, qu'il s'agisse de construction ou de rénovation, les collectivités – et tout autre porteur de projet, doivent tenir compte de leur intégration environnementale et architecturale, de leur impact énergétique et climatique. La performance et l'exemplarité seront interrogées et recherchées dans chaque projet. Le pôle jeunesse collaboratif est un exemple qu'il convient de valoriser et sur lequel communiquer.

La gestion raisonnée du patrimoine immobilier peut également s'appliquer au patrimoine mobilier et aux fournitures. La mise en place d'une politique d'achats responsables répond ainsi à des enjeux environnementaux et sociaux et permet de participer à l'effort collectif pour construire un territoire plus vertueux.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

L'eau représente une ressource inestimable de notre territoire. La rivière Ariège joue la fonction de château d'eau naturel en amont des bassins de grande consommation. Une gestion de l'eau conciliant croissance démographique, développement économique et changement climatique et préservation des milieux naturels est incontournable pour assurer l'alimentation en eau potable, préserver les espèces aquatiques et lutter contre les inondations.

La nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 24 janvier 2017 a pour vocation de mieux concilier urbanisme, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques dans les territoires, en redonnant aux rivières un fonctionnement naturel pour limiter les crues, sécuriser les populations et améliorer la qualité de l'eau. Obligatoire pour les communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence a été transférée par L'agglo Foix-Varilhes aux quatre syndicats de rivières couvrant son territoire : le syndicat mixte des rivières du val d'Ariège (SYMAR), le syndicat interdépartemental de la vallée de la Lèze (SMIVAL), le syndicat du bassin du Grand Hers (SBGH) et le syndicat mixte du bassin versant de l'Arize (SMBVA). Elle se définit par quatre missions inscrites à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.

- La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Par ailleurs, le ruissellement des eaux de pluie sur les surfaces urbanisées est un facteur majeur d'inondation et de pollution des nappes phréatiques. La gestion des eaux pluviales urbaines constitue un moyen d'endiguer ces risques. La compétence 'gestion des eaux pluviales urbaines' a vocation à s'inscrire dans une politique globale et locale de l'eau intégrant le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, la prévention des inondations (GEMAPI) et leur retranscription dans le PLUi-H. La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a prévu pour les communautés d'agglomération le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Afin d'assurer la sécurité et la continuité de gestion des eaux pluviales urbaines, L'agglo a délégué le 8 janvier 2020 à ses communes membres la compétence 'gestion des eaux pluviales urbaines' pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable un an à la demande expresse de l'une des parties, à l'exception du schéma directeur des eaux pluviales intercommunal.

Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines, dont l'étude démarera en 2022, est un outil de planification des aménagements visant à satisfaire aux obligations vis-à-vis de la réglementation en vigueur. A l'aide d'une cartographie complète, il détaillera le réseau des eaux pluviales, identifiera les secteurs potentiellement inondables ou sources de dégradation de la qualité des rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel, et définira les orientations pour améliorer la gestion quantitative et qualitative du réseau des eaux pluviales.

Afin de prévenir le risque d'inondation, le 16 novembre 2021, la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité a annoncé le lancement d'un premier plan national pour la gestion durable des eaux pluviales. D'une durée de deux ans, il se compose de 24 actions ciblées autour de 4 grands objectifs visant notamment à améliorer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire et à faciliter le financement des projets. Entre 2022 et 2024, l'Etat travaillera à une meilleure articulation entre la gestion des eaux pluviales urbaines, la GEMAPI et l'assainissement pour mieux accompagner les territoires dans l'exercice de la compétence.

Conformément à la loi NOTRe et suivant les dispositions prévues par la loi du 3 août 2018 (instruction ministérielle INTB1822718J du 28 aout 2018), les compétences 'eau potable' et 'assainissement des eaux usées' ont été transférées à L'agglo Foix-Varilhes le 1^{er} janvier 2020.

La compétence 'eau potable' est définie à l'article L. 2224-7 alinéa 1 du CGCT qui dispose que 'tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable'.

La compétence 'assainissement des eaux usées' est définie à l'article L. 2224-7 alinéa 2 du CGCT qui dispose que 'tout service assurant tout ou partie des missions définies à l'article L. 2224-8, soit le raccordement au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites, également à la demande des propriétaires les travaux de mise en conformité des raccordements existants et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement, et enfin le contrôle des installations d'assainissement non collectif est un service public d'assainissement'.

Pour la quasi-totalité des communes, ces compétences étaient déjà exercées par des syndicats : le SMDEA en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement des eaux usées, le syndicat du Terrefort en ce qui concerne l'eau potable pour quatre communes du nord-ouest du territoire.

Cette organisation a été poursuivie par L'agglo qui s'appuie ainsi sur des syndicats mixtes dotés de moyens et de ressources dimensionnés pour gérer des compétences stratégiques pour les habitants du territoire : la production, la distribution et l'exploitation d'une eau potable de qualité accessible à tous, notamment par la protection de la ressource, la collecte et le traitement des eaux usées, notamment par la réduction des pollutions et la protection du milieu naturel.

LA GESTION DES DÉCHETS ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) constitue un enjeu à la fois environnemental et financier. Leur stockage, leur recyclage et leur élimination représentent une part importante du budget des collectivités et des ménages, conjuguée à hausse de la taxe générale sur les activités polluantes. Des évolutions impactent ce secteur notamment la loi pour la transition énergétique et la croissance verte

(LTECV) qui impose des objectifs de réduction drastique de la production de tous les déchets au niveau national. Depuis 2015 et la loi NOTRe, les Régions ont la compétence en matière de déchets et d'économie circulaire et doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés par la LTECV. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Occitanie élaboré par la Région fixe les objectifs et les moyens de réduction des déchets, de recyclage et de traitement des déchets résiduels et coordonne à l'échelle régionale les actions des différents intervenants pour une meilleure prévention et la gestion des déchets. Il prévoit entre autres la réduction des DMA de 13% d'ici à 2025 par rapport à 2010.

L'agglo Foix-Varilhes a délégué la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smectom) du Plantaurel. Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés, le Smectom déploie un certain nombre d'actions, comme par exemple :

- La prévention des biodéchets : le déploiement du compostage partagé et individuel, ainsi que les solutions de broyage de déchets verts, visent à satisfaire à l'obligation réglementaire, à l'horizon 2023, de donner à l'ensemble des usagers la possibilité de séparer leurs biodéchets et de réduire la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) présente à Berbiac, ce flux étant majeur au sein des ordures ménagères résiduelles (un tiers).
- L'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : il définit les objectifs de réduction des déchets du territoire et décline un ensemble d'actions en faveur du développement d'une économie circulaire. Celle-ci induit de nouveaux modes de production et de consommation, générateurs d'activités et d'emplois durables non délocalisables, dans le but de limiter la consommation des ressources naturelles et de réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production. La transition vers une économie circulaire est reconnue comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et constitue une priorité pour le territoire. La ressourcerie 'De la ressource à la clef', basée à Foix, s'inscrit dans cette logique. Le rôle qu'elle joue en matière d'animation et de sensibilisation des habitants font de sa pérennité un enjeu pour le territoire.
- La sensibilisation des usagers : les actions de sensibilisation des usagers à travers les réseaux sociaux, l'organisation d'évènements et la création d'outils
- La modernisation des équipements : le Smectom a réalisé des investissements de grande ampleur pour moderniser le centre de tri à Varilhes afin de permettre le tri de tous les emballages (métal, carton, briques alimentaires et tous les plastiques) dès 2022. En complément de la distribution de bacs jaunes individuels en remplacement des sacs jaunes, l'objectif est de capter 34 kg par habitants d'emballages recyclables non triés jusqu'alors, en augmentant la part de la collecte sélective pour une plus grande valorisation des déchets.
- La mise en place de la tarification incitative : elle a vocation à inciter financièrement les usagers à des comportements vertueux en matière de production de déchets selon le principe du pollueur-payeur. Elle encouragera par exemple les foyers à s'équiper en composteurs pour réduire les déchets résiduels. La maîtrise des coûts représente un enjeu fort dans la gestion des déchets que L'agglo Foix-Varilhes souhaite accompagner au travers de la politique globale du Smectom et de sa gouvernance.

Dans les années à venir, la poursuite des efforts en matière de réduction des déchets en réponse aux objectifs régionaux et nationaux devra sa réussite à son inscription dans une politique globale d'économie circulaire et de maîtrise des coûts.

LE PATRIMOINE NATUREL ET LES RISQUES

L'Ariège et le territoire de L'agglo Foix-Varilhes se caractérisent par des paysages et un patrimoine naturel d'exception. Sa richesse écologique offre un cadre de qualité pour le développement d'activités touristiques et de loisirs comme le démontre la forte fréquentation des sentiers de randonnée et du site du Prat d'Albis qui fera l'objet de travaux d'aménagement intégrés en lien étroit avec l'office national de la forêt (ONF), les communes et l'ensemble des usagers du site. Lors des réunions territoriales, les élus ont relevé l'intérêt de rouvrir des sentiers ruraux pour redécouvrir le patrimoine naturel. Il représente également un facteur d'attractivité pour de nombreuses entreprises qui cherchent à s'implanter dans des espaces de haute qualité paysagère et environnementale ou pour l'appellation de produits agricoles sur des territoires identifiés. La labellisation d'une partie du territoire en Parc naturel régional témoigne de la qualité de son patrimoine naturel et culturel. Son extension à l'étude et la consolidation

des actions partenariales relatives à la valorisation des productions locales, de la filière bois ou encore des énergies renouvelables, participera à sa préservation. La Maison de la biodiversité à Cos portée par l'association des naturalistes de l'Ariège, futur tiers-lieu spécialisé dans la connaissance, la réflexion, la transmission des enjeux de préservation de la biodiversité, concentrera des compétences, des ressources au service de la préservation de la biodiversité et de l'accompagnement du territoire en ce sens.

Toutefois, le changement climatique peut avoir de graves conséquences sur les espaces naturels notamment en raison de l'amplification des risques et de leurs effets (inondation, éboulement, etc.). S'adapter au changement climatique c'est savoir anticiper son impact sur les hommes et les milieux. Depuis plusieurs années, la commune de Foix mène un important chantier de sécurisation de la montagne du Pech pour protéger la ville des chutes de pierres. Le fonds Barnier, par exemple, accompagne les collectivités dans leurs actions de prévention des risques naturels. Afin de mieux lutter contre les risques et limiter leurs effets, le territoire met en place des mesures d'adaptation au changement climatique pour protéger les biens et les personnes comme s'appuyer sur les acteurs de l'environnement (ONR, ANA, etc.) pour renforcer et partager la connaissance des enjeux et des vulnérabilités, intégrer la question des risques dans les documents de planification notamment le PLUi-H, proposer avec les services de l'État des indicateurs de suivi des plans de prévention des risques, etc.

3.3.5 Cohésion et solidarités territoriales

LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Par leur diversité et leurs complémentarités, les villes et les villages de L'agglo Foix-Varilhes font sa richesse. Engagées dans des actions parfois complexes en faveur de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie quotidienne des habitantes et des habitants au travers notamment d'opérations de requalification des espaces publics ou d'aménagement de voirie, les communes font souvent face à la complexité administrative et à la nécessité de soutiens techniques et financiers pour les mener à bien. A cet égard et parce qu'elles ne sont pas toujours pourvues d'une ingénierie spécialisée, L'agglo les accompagne dans la mise en œuvre de leurs projets en mettant à disposition son ingénierie dédiée aux travaux de voirie, aux politiques contractuelles de développement territorial, à la valorisation du petit patrimoine, aux économies d'énergie, à la commande publique et aux affaires juridiques. Cette offre en ingénierie pourra être développée au regard des besoins qui seront exprimés. Elle est complémentaire du soutien apporté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires dans le cadre du CRTE.

En ce sens, le pacte financier et fiscal, le pacte de gouvernance et le pacte de mutualisation, élaborés lors de l'actualisation du projet de territoire Agglo 2026 : *un projet pour notre territoire*, constituent les premiers actes fondateurs du projet de territoire et donc de la solidarité envers les communes, puissant moteur de la cohésion intercommunale. A travers sa politique de solidarité, L'agglo Foix-Varilhes vient en soutien des communes :

- Elle apporte un fonds de concours dédié aux projets communaux de travaux de grosses réparations de chaussées (3.420.000 €).
- Elle met en place des dispositifs de subventions à destination des communes pour financer la création et la réhabilitation de logements sociaux communaux (180.000 €), l'aménagement d'itinéraires cyclables (1.000.000 €), et la restauration et la valorisation du petit patrimoine (400.000 €).
- Elle propose de mutualiser certains achats au travers d'acquisitions ou de groupements de commandes : matériels techniques (600.000 €), assurances.
- Afin de permettre aux communes de conduire leurs projets, elle met à disposition son ingénierie dédiée aux travaux de voirie, aux politiques contractuelles de développement territorial, à la valorisation du petit patrimoine, aux économies d'énergie, à la commande publique et aux affaires juridiques. Cette offre en ingénierie pourra être développée au regard des besoins qui seront exprimés.

LE PATRIMOINE COMMUNAL

La notion de patrimoine est en évolution constante. Tout est patrimoine : patrimoine naturel, culturel, religieux, industriel, bâti, mobilier, etc. Les éléments du patrimoine, qu'ils soient matériels ou immatériels, sont des marqueurs forts de l'identité d'un territoire, de son histoire. Ils sont la traduction des usages et des traditions locales. Ils perpétuent la mémoire d'un mode de vie passé et représentent un héritage commun

à transmettre. Les communes sont soucieuses de la sauvegarde de ce patrimoine et mettent en œuvre de nombreuses opérations de protection et d'entretien : réhabilitation de sentiers en pierres sèches, restauration de toitures en ardoises, réhabilitation des églises, restauration de moulins, des fontaines, etc. L'agglo Foix-Varilhes souhaite les accompagner dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine en créant un poste de chargé du patrimoine dès 2022 avec le soutien de la Région. Il aura pour mission notamment en lien avec les communes, de définir le patrimoine, de réaliser son inventaire et de les accompagner dans sa valorisation culturelle et touristique, à travers des actions collectives ou ponctuelles. Des pistes de travail ont déjà été soulevées et seront à approfondir grâce à un travail collaboratif avec l'office de tourisme, les spécialistes du patrimoine, les associations culturelles, le Département, la Région et la DRAC : création de sentiers thématiques, organisation d'événements culturels sur des lieux patrimoniaux, etc.

L'HABITAT

Le programme local de l'habitat

La politique de l'habitat de L'agglo participe à renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire en préservant la cohésion sociale entre les communes. Le premier programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025 de L'agglo définit ses ambitions en matière d'habitat, notamment :

- Favoriser une production de logements adaptée au renforcement de l'attractivité résidentielle en répondant aux besoins de la population présente et future selon les équilibres territoriaux établis par le SCoT et en mettant en œuvre la stratégie foncière de limitation de la consommation d'espace.
- Diversifier l'offre d'habitat en veillant aux équilibres sociaux du territoire par le soutien financier à l'offre locative sociale publique et en accession sociale à la propriété, de l'offre sociale communale, à l'offre privée dans le cadre des programme d'amélioration de l'habitat privé, et par l'amélioration de l'accès au logement social (animation de la commission intercommunale d'attribution).
- Faire de l'habitat un levier d'amélioration du cadre de vie au travers des projets de revitalisation et de redynamisation des coeurs de ville et lutter contre l'habitat indigne.
- Proposer des solutions adaptées pour les ménages aux besoins spécifiques : personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes, publics vulnérables, et accompagner la sédentarisation des gens du voyage.

L'animation et la mise en œuvre du PLH reposent sur un pilotage affirmé de L'agglo et un partenariat renforcé avec les acteurs locaux de l'habitat. A l'issue de l'élaboration du PLUi, le PLUi et le PLH formeront un document de planification unique, le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H).

L'habitat privé

La diversification de l'offre d'habitat en faveur du parc social s'envisage notamment par le conventionnement de logements privés qui représente une offre non négligeable à destination des ménages modestes. Les nouveaux programmes de l'habitat 2021-2026 en œuvre depuis le 20 septembre 2021, une Opah-RU à l'échelle des périmètres d'ORT des communes de Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard et un PIG sur les 42 communes du territoire permettent de soutenir le développement d'une offre locative conventionnée à travers la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation ou d'adaptation. Durant les cinq prochaines années, l'objectif est de soutenir la réhabilitation de 280 logements privés (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) et 10 copropriétés auxquels s'ajoutent 100 logements de propriétaires occupants aux revenus modestes de plus de 70 ans issus du PIG départemental. Afin d'accélérer le nombre d'opérations dans les coeurs de villes et les réhabilitations de qualité, L'agglo propose des primes complémentaires pour soutenir :

- Les copropriétés dans leur restructuration et dans la création d'un local partagé.
- Les propriétaires occupants lors de la réalisation de travaux écoresponsables et de l'accession à la propriété d'un logement vacant en périmètre ORT.
- Les propriétaires bailleurs dans leurs opérations locatives au sein d'un immeuble vacant en périmètre ORT.

Le secteur résidentiel représente près de 40% des consommations énergétique de la vallée de l'Ariège, soit la part la plus importante. En 2050, elles devront être réduites de 40% par rapport à 2014. Les programmes d'amélioration de l'habitat privé contribuent à promouvoir la sobriété énergétique des logements et à atteindre les objectifs de réduction de la consommation d'énergie du PCAET.

L'habitat social

Par ailleurs, les besoins exprimés en matière de logements locatifs sociaux sont en croissance régulière sur le territoire. Cependant, les attentes en matière de parc social évoluent et demandent un effort de diversification de l'offre et de sa localisation de la part des bailleurs principaux que sont les communes et l'OPH 09. Dans le même temps, le développement d'une offre en accession aidée proposée par la Scop 'Un toit pour tous' favorise le parcours résidentiel des ménages et permet leur maintien sur le territoire. L'agglo accompagne financièrement les communes et les opérateurs dans la production de logements locatifs sociaux et de logements en accession sociale à la propriété, à travers l'octroi d'aides à la pierre. Alors que des initiatives privées se développent sur le territoire (par exemple à Saint-Paul-de-Jarrat), l'offre sociale doit être développée en veillant aux équilibres territoriaux de peuplement et aux orientations et engagements issus de la politique de l'habitat intercommunale.

L'accueil des gens du voyage

La politique de l'habitat comprend également l'accueil des gens du voyage. Sur le territoire, il se structure autour de deux aires permanentes (Foix : 20 caravanes, Varilhes : 15 caravanes) et d'une aire de grand passage (Varilhes : 200 places). Au-delà des capacités d'accueil actuelles, des enjeux se dessinent en matière d'identification et d'accompagnement à la sédentarisation de familles installées sur le territoire. Afin de mettre en œuvre les orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en cours de révision (SDSGV), L'agglo s'appuie sur le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Ariège (SMAGVA).

FRANCE SERVICES

France services est un nouveau modèle d'accès aux services créé par l'Etat qui répond à plusieurs ambitions :

- Le retour du service public au cœur des territoires (chaque citoyen doit accéder à une France services en moins de 30 minutes).
- Un service public moderne qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes qui en sont éloignées.
- La garantie d'un niveau de qualité quel que soit le lieu d'implantation grâce aux critères qui conditionnent la labellisation.

L'objectif du gouvernement est de créer 2.500 France services sur le territoire national, soit une par canton. En Ariège, l'objectif poursuivi est de 16 France services, dont deux sur le territoire de L'agglo : Varilhes et Foix dans le quartier prioritaire de la ville. La France services à Varilhes, inaugurée le 14 septembre 2021, est la 7^{ème} sur le département. Sa création se justifie par la nécessité, partagée par les services de l'Etat, de combler un déficit de services au nord de L'agglo, plus particulièrement sur le canton du Val d'Ariège. Le bouquet de services apporte une réponse aux différents problématiques du quotidien : formation, emploi, retraite, prévention santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier. Grâce à la charte d'engagement, France services bénéficie d'une présence garantie de neuf partenaires : la direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, l'assurance maladie, l'assurance retraite, la Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, la mutualité sociale agricole, la Poste. En complément, France services assure l'accueil du centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation et accueille les permanences des programmes d'amélioration de l'habitat privé portés par L'agglo et un point info tourisme en lien avec l'office de tourisme intercommunal. De fortes interactions ont déjà été constatées avec certains services de L'agglo (CLIC, médiathèque, mobilité), d'autres sont à développer (enfance, jeunesse, etc.).

Un comité de pilotage réunissant tous les partenaires a été installé le 7 avril 2021. Il se réunira une fois par an pour réaliser le bilan de l'année et fixer les axes de progrès visant à renforcer l'action de France services. Dans les mois à venir, les enjeux seront de développer de nouveaux partenariats (Fepem, Aleda,

etc.), de mettre en route des ateliers d'initiation au numérique en partenariat avec le réseau des médiathèques et le Léo.

LA PROTECTION DES POPULATIONS

La loi n°2021-646 du 25 mai 2021 présente de nouvelles dispositions en matière de sécurité globale pour les communes et intercommunalités particulièrement en ce qui concerne le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et la police intercommunale.

Le CISPD constitue le cadre de la concertation sur la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance au niveau local. Les conseils locaux des communes de Varilhes et Foix, Ferrières et Montgailhard assurent la coordination du dispositif à leur échelle. Cependant, les problématiques de sécurité dépassent les simples limites communales. En pilotant cette politique locale, L'agglo pourra agir pour la sécurité de tout son territoire.

La sécurité des populations peut également être assurée par une police rurale intercommunale dont la faisabilité sera étudiée par L'agglo en lien avec les communes et les forces de sécurité de l'Etat.

Par ailleurs, la divagation des animaux errants génère des problèmes de sécurité publique, sanitaires et de protection animale. La gestion de ces animaux par le maire constitue une obligation légale – article L211-24 du Code rural et de la pêche maritime. Toutes les communes ne disposent pas d'un service de fourrière pour l'accueil des chiens et des chats. L'opportunité d'une prise de compétence par L'agglo ou de l'instauration d'une commande groupée pour la gestion de la fourrière sera réinterrogée.

LA SANTÉ

Face au classement récent du bassin de vie Foix-Varilhes parmi les zones les plus fragiles (zone d'intervention prioritaire sur le zonage Occitanie d'octobre 2018) avec des perspectives démographiques préoccupantes (30 à 32 % des médecins généralistes et spécialistes du secteur atteindront l'âge de la retraite dans les cinq ans), il est nécessaire d'engager une réflexion concertée pour maintenir et développer une offre de soins efficiente sur le territoire. Le plan de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » de l'Agence régionale de santé permet de favoriser le regroupement des professionnels de santé d'un même territoire autour d'un projet de santé. La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de la vallée de l'Ariège – 155 communes et 93.000 habitants, labellisée en 2020, réunit des professionnels de santé de toutes spécialités qui proposent aux patients un accès aux soins coordonné. Elle aidera à l'installation de médecins et facilitera l'implantation de maisons de santé dont les initiatives publiques et privées voient le jour sur le territoire. L'Etat, la Région, le Département, L'agglo et la ville de Foix soutiennent cette initiative privée qui apporte une réponse en matière d'offre de soins.

En juillet 2020, le Sécur de la santé a réuni les principaux acteurs de la santé (soignants, patients, administrations) pour identifier des pistes de modernisation et réformer en profondeur le système de santé. Quatre grands axes ont été définis :

- Transformer les métiers et revaloriser les soignants.
- Simplifier les organisations et le quotidien des équipes de santé.
- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.
- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins.

Ce dernier point se traduit par l'attribution d'une première enveloppe de 12M€ gérée par l'ARS dédiée à la réduction des inégalités territoriales d'accès à la santé dans les cinq départements les plus concernés d'Occitanie. Parmi les 92 projets soutenus se trouve l'acquisition de tables de radiologie télécommandées numériques pour les différents sites d'imagerie du centre hospitalier intercommunal du val d'Ariège (CHIVA). Cette première enveloppe du Sécur s'inscrit dans la perspective d'autres accompagnements à venir notamment autour des dispositifs d'assainissement financier et d'aide à l'investissement structurant.

LES DOCUMENTS D'URBANISME : L'ÉLABORATION DU PLUi-H ET LA RÉVISION DU SCoT

Le renouvellement des pratiques d'aménagement et d'occupation de l'espace nécessite une approche stratégique et une réflexion prospective. Les documents-cadres de planification apportent des solutions d'aménagement durable dans le respect des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Ils conditionnent les aménagements futurs et leurs impacts sur les habitants, les ressources et les biens publics et doivent être mobilisés dans une logique de sobriété foncière.

Le SCoT de la vallée de l'Ariège, approuvé le 10 mars 2015, constitue le premier exercice de planification stratégique à l'échelle de L'agglo et des communautés de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et du Pays de Tarascon. Il s'est concentré sur certains fondamentaux que sont la protection des espaces agricoles et naturels et la limitation de l'étalement urbain. Son évaluation engagée en 2020 a permis d'observer plusieurs phénomènes :

- Un net ralentissement du dynamisme démographique, corrélé à une baisse de la construction neuve sur le territoire tout en observant une consommation foncière encore fortement liée à l'habitat.
- Une maîtrise de l'urbanisation mais une utilisation des enveloppes SCoT insuffisamment justifiée au titre des projets d'aménagement et des objectifs de densité problématiques sur des territoires où les promoteurs immobiliers peinent à proposer de nouvelles formes d'habitat.
- Les possibilités d'extension foncière admises par le SCoT loin d'être consommées mais devant être réinterrogées au regard d'un sur-calibrage des besoins dans sa version initiale de 2015 et de la légère saturation du foncier disponible et immédiatement constructible et aménageable.
- Une réduction de la pression urbaine sur les terres agricoles ou potentiellement agricoles mais un projet agricole à renforcer au travers de l'outil PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).
- Un volet touristique à développer notamment au regard des enjeux des unités touristiques nouvelles (UTN) en zone de montagne.
- Les enjeux liés à la mobilité bien appréhendés à travers le plan global de déplacement (PGD).
- Une prise de conscience avérée quant à la préservation de la biodiversité et des paysages, garants d'un cadre de vie attractif, et une intégration à prévoir des nouveaux items comme la trame noire et la trame brune.
- Une transition énergétique et climatique bien engagée et à traduire particulièrement dans le futur programme territorial des énergies renouvelables du SCoT.

A travers sa mise en révision, le SCoT 2^{ème} génération devra notamment permettre de réajuster les hypothèses d'évolutions démographiques, l'évaluation des besoins en matière d'habitat et de développement économique, commercial, artisanal et agricole, de recalibrer les objectifs qualitatifs et quantitatifs de réalisation de programmations urbaines et villageoises, et de consommation d'espaces agro-naturels et forestiers. Il consolidera également les adaptations d'aménagement propres aux zones de montagne, du fait de l'application de la loi Montagne – acte II promulguée le 28 décembre 2016, et prendra en compte la loi Climat et Résilience du 22/08/2021 qui définit un objectif de réduction par deux de la consommation d'espace sur les dix prochaines années par rapport à la décennie précédente, et ce en vue d'atteindre à l'échelle nationale le 'zéro artificialisation nette des sols' en 2050, issu du Plan Biodiversité de 2018.

Depuis le 1^{er} juillet 2021 et conformément à l'article 136 de la loi ALUR, L'agglo est compétente en matière de 'plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale'. Le 22 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la charte de gouvernance du PLUi qui définit les modalités de collaboration entre L'agglo et les communes dans le cadre de son élaboration. Elle a pour but de mettre en cohérence les enjeux communaux et intercommunaux au travers d'une vision transversale du territoire et d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-H. Cette charte exprime des engagements et la volonté de travailler collégialement sur la planification et sur un projet d'aménagement commun. La réalisation du PLUi-H représente l'opportunité pour L'agglo de renforcer son esprit communautaire, la solidarité territoriale et de gagner en cohérence dans la conduite de son projet de territoire vis-à-vis de la gestion des sols.

Jusqu'à l'application du PLUi-H, les PLU communaux engagés avant le 1^{er} juillet 2021 seront poursuivis par L'agglo, dès lors que la demande est formulée par les communes.

LES POLITIQUES DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA REVITALISATION DES TERRITOIRES

Les différentes politiques de renouvellement urbain et de revitalisation des territoires visent à apporter une réponse aux problématiques de développement et d'attractivité des coeurs de villes et des communes rurales, notamment en :

- Proposant un habitat répondant aux problématiques foncières et démographiques des coeurs de ville et des zones rurales, tout en évitant l'étalement urbain.
- Favorisant le développement des activités économiques par le réinvestissement des centres-villes, le maintien du commerce en milieu rural et par la complémentarité des différents espaces économiques.
- Offrant des alternatives à l'automobile par une réorganisation des espaces de circulation et de stationnement, et en connectant l'ensemble du territoire au travers de moyens multimodaux et en encourageant l'intermodalité.
- Valorisant le patrimoine et les espaces publics, éléments forts de centralité à travers leur restauration et leur qualification.
- Proposant des équipements de services structurants à l'échelle du bassin de vie et au-delà.

Ces politiques intègrent des démarches innovantes, expérimentales et respectueuses de l'environnement, et s'appuient sur la participation des citoyens pour imaginer le territoire de demain.

Les intercommunalités sont au cœur des politiques de renouvellement urbain et de revitalisation des territoires. A ce titre, L'agglo exerce aux côtés de la ville de Foix la compétence 'politique de la ville' et son pilier 'cadre de vie et renouvellement urbain' à travers le nouveau projet national de renouvellement urbain. Elle est également engagée dans le dispositif Action Cœur de Ville dont la ville de Foix est lauréate, ainsi que dans l'opération de revitalisation de territoire qui se déploie à l'échelle des communes de Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard.

La Politique de la Ville et le projet de renouvellement urbain de Foix

La politique de la ville constitue une politique de cohésion sociale et urbaine envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se traduit au niveau local par le contrat de ville centre-ancien de Foix 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022 par voie d'avenant via le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022. Il s'articule autour de trois piliers qui orientent l'action publique : le pilier 'cadre de vie et renouvellement urbain', le pilier 'cohésion sociale' et le pilier 'emploi et développement économique'. Le pilier 'cadre de vie et renouvellement urbain', décliné à travers la convention 2019-2025 dite 'ANRU' vise à requalifier le quartier prioritaire du centre-ancien dans le respect du cadre fixé par le contrat de ville.

Afin de répondre aux enjeux démographiques du centre-ancien, et de lutter contre la vacance, la vétusté et l'insalubrité des logements, des opérations de création d'habitat en locatif social et en accession sociale à la propriété sont menées par les opérateurs publics partenaires de la ville et de L'agglo Foix-Varilhes. Les études ont permis d'identifier des îlots à réhabiliter en priorité. L'îlot du Rival, à vocation essentiellement résidentielle, est un ensemble immobilier composé d'immeubles du 17^{ème} et du 18^{ème} siècles en bordure d'Ariège menaçant de s'effondrer et faisant l'objet d'un arrêté de péril. L'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ariège, en partenariat avec l'Etablissement public foncier, va engager dès 2022 de grands travaux de reconstruction pour redonner à la rue son cachet d'antan et proposer une nouvelle offre locative sociale.

Le projet du Rival est lauréat en 2021 du premier appel à projets national pour le recyclage des friches qui a permis l'octroi d'une subvention de 500.000 € pour combler le déficit d'opération. Par ailleurs, l'OPH a engagé en 2021 des travaux de requalification du 2, 4 et 6 rue Lafaurie pour créer trois logements et un commerce en rez-de-chaussée suite à la destruction des immeubles par un incendie. D'autres projets sont à l'étude notamment la requalification de l'ancienne imprimerie place Freycinet qui a bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'Etat (DSIL) en 2020, et le 39, 41 et 43 cours Gabriel Fauré par la Scop Un toit pour

tous, qui fait l'objet d'un dépôt de candidature auprès du fonds national pour le recyclage des friches dans le cadre du deuxième appel à projets. Le dossier est actuellement en instruction.

Le programme Action Cœur de Ville (ACV) de Foix et l'opération de revitalisation de territoire (ORT) des communes de Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard

Signée le 28 septembre 2018, la convention-cadre Action Cœur de Ville a pour objet de mettre en œuvre le programme de revitalisation du cœur de ville de Foix en agissant à plusieurs niveaux :

- La vitalité économique particulièrement à travers le dispositif de manager de centre-ville et de territoire qui permet de lutter contre la vacance commerciale et facilite l'installation de nouvelles activités et la création d'emplois.
- La qualification et l'aménagement des espaces publics pour les rendre fonctionnels et attractifs pour l'ensemble des usagers.
- La création de logements en favorisant la mixité sociale et le retour des habitants en centre-ville, par la restructuration d'îlots insalubres, dégradés ou vacants.
- La création de services en accord avec les besoins de la population du centre-ville et du bassin de vie.
- L'animation du centre-ville, par les acteurs culturels notamment, qui participe de l'attractivité et de la vitalité du territoire.

La réussite des programmes est possible grâce à l'engagement fort de la ville de Foix et de L'agglo, des services de l'Etat, des opérateurs publics et des partenaires, dans la réalisation des opérations inscrites dans les dispositifs. Le plan national Action Cœur de Ville devant s'achever initialement en 2022 a été prolongé jusqu'en 2026 pour permettre aux collectivités de poursuivre leur programme d'actions tout en bénéficiant des effets du dispositif.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) multisites qui complète le programme en lien avec l'Opah-RU en intégrant les communes de Varilhes, Verniolle et Montgailhard apporte les outils juridiques, financiers et fiscaux nécessaires pour réussir la transformation du territoire avec la double ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement de L'agglo. Ainsi, l'ORT vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes :

- Développer une approche intercommunale, notamment pour éviter les contradictions dans les stratégies urbaines, commerciales et de développement de l'habitat qui peuvent conduire à développer en périphérie une offre concourant à dévitaliser le centre-ville.
- Disposer d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales, etc.) dont la mise en œuvre doit être coordonnée.

L'Etat prévoit des compléter les outils liés à l'ORT dans le projet de loi '3DS'. De nouvelles perspectives s'ouvrent pour agir en faveur des pôles de centralité, leur permettant de conforter le rôle structurant qu'ils occupent à l'échelle du bassin de vie.

Ce dispositif constitue un outil complémentaire au dispositif régional de développement et de valorisation des bourgs-centres déployé par la Région Occitanie.

Le développement et la valorisation des bourgs-centres et le soutien aux communes rurales

Les bourgs-centres complètent le maillage intercommunal pour ce qui est des pôles de centralité. Ils remplissent des fonctions structurantes en matière d'économie, d'emploi de services, de mobilité, etc., et occupent une place stratégique quant à l'accueil et le développement du territoire du SCoT de la vallée de l'Ariège. Le 24 octobre 2019, L'agglo Foix-Varilhes signait avec les communes de Varilhes, Verniolle, Montgailhard et Saint-Jean-de-Verges, la Région et leurs partenaires le contrat de développement et de valorisation des bourgs-centres. Ce dispositif a pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité des bourgs-centres dans leur bassin de vie en agissant dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité.

- Le développement de l'économie et de l'emploi.
- La qualification du cadre de vie (espaces publics et habitat).
- La valorisation des spécificités locales (patrimoine naturel, architectural, culturel).

Pour mettre en œuvre ces orientations, les communes peuvent s'appuyer sur les partenaires locaux : syndicat de SCoT, CAUE, EPF, consulaires, DDT, Conseil départemental, etc., et sur les dispositifs portés par L'agglo : manager de centre-ville et de territoire et plus globalement de son ingénierie de soutien aux communes, ORT - hors Saint-Jean-de-Verges, Opah-Ru et PIG, politique des mobilités et de services, etc.

Le contrat arrive à son terme le 31 décembre 2021 et sera renouvelé dans le cadre des nouvelles politiques territoriales de la Région. Il s'appuiera sur le Pacte vert régional et prendra en compte les enjeux émergeants en termes notamment de mobilités ainsi que les nouveaux dispositifs en œuvre sur le territoire.

Les bourgs-centres rayonnent sur l'ensemble des communes environnantes qui bénéficient de leur attractivité. L'amélioration du cadre et de la qualité de vie pour ces communes sont aussi des enjeux fort de vitalisation du territoire. Les actions qu'elles engagent en matière de requalification des espaces publics, de rénovation de logements sociaux communaux, de restauration de leur patrimoine, de créations d'espaces associatifs, d'animation notamment grâce au tissu associatif local, etc., sont essentielles pour fixer la population et cultiver une image positive auprès des visiteurs. Le soutien de ces projets est possible à travers les différentes politiques publiques mises en œuvre par le Département, la Région, l'Etat et l'Europe et dont la pérennité est fondamentale pour maintenir la vie et l'attractivité locale.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La participation citoyenne enrichit les politiques publiques et favorise les liens entre administrés et élus locaux. Le territoire compte plusieurs instances de concertation citoyenne représentant la société civile impliquées dans le processus décisionnel par la prise en compte de sa vision citoyenne et prospective comme le conseil citoyen du quartier prioritaire de Foix et le conseil de développement de L'agglo (Codev). Ces deux instances participent notamment à la gouvernance des dispositifs de renouvellement urbain de la ville de Foix et des projets structurants intéressant le centre-ancien :

- Le conseil citoyen, créé en novembre 2015, est composé de 32 habitants du centre-ancien de Foix. Il participe à l'élaboration des projets du contrat de ville dont il se fait le porte-parole auprès des habitants. Il est porteur de nombreuses initiatives qui visent à dynamiser le centre-ancien : l'évènement culturel, « La grande lessive », l'installation de composteurs, etc. La création de la Maison du projet au Léo leur offre une meilleure visibilité et des outils pour travailler et communiquer autour du projet de Foix.
- Le Codev de L'agglo Foix-Varilhes, créé par le conseil communautaire le 27 février 2019 et installé le 1^{er} juillet 2019, est composé de 48 habitants du territoire intercommunal. Il a pour mission d'apporter des avis, des contributions et de mener un travail de prospection sur les questions liées au développement global et durable du territoire de L'agglo. Depuis son installation, le Codev a participé à l'évaluation des trois premières années de fonctionnement de L'agglo et à l'actualisation du projet de territoire et apporte régulièrement sa contribution sur les projets et dispositifs du territoire (plan global de déplacement, PCAET, projet de conciergerie dans la zone économique à Escoubéto, projet de modernisation de la médiathèque de L'agglo à Foix, plan vélo, etc.).

La démocratie participative s'invite de plus en plus dans le champ de l'action publique et apporte aux citoyens une reconnaissance de leur valeur ajoutée dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le territoire apportera les conditions nécessaires à la pérennité et au maintien des dynamiques citoyennes afin de poursuivre les échanges entre élus et habitants du territoire.

Article 4 – Le plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle de la stratégie déployée à l'échelle du CRTE. Il est issu :

- Du projet de territoire Agglo 2026, un projet pour notre territoire.
- Du socle communal, partie prenante de la relance et de la transition écologique.
- Des partenaires locaux, publics et privés, dont les projets s'inscrivent dans les orientations du territoire tout en répondant aux enjeux de transition écologique.

Il intègre notamment les différents programmes de l'Etat et s'inscrit dans les dispositifs contractuels de la Région en partenariat avec le Département.

4.1 L'intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contrats et programmes en cours s'inscrivent dans le CRTE tout en conservant leurs instances de pilotage resserrées. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont valorisés dans la maquette prévisionnelle globale. Ces co-financements des politiques et investissements publics seront suivis tout au long du contrat, ce qui permettra d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés :

En matière de transition écologique

- ✓ La convention territoire à énergie positive pour la croissance verte (arrivée à son terme).
- ✓ Le contrat d'objectifs territorial (COT), déclinaison du CRTE en matière de transition écologique.

En matière de renouvellement urbain et redynamisation des coeurs de ville

- ✓ Le contrat de ville de Foix et son avenant de prorogation 2015-2022.
- ✓ La convention du projet de renouvellement urbain de Foix, dite ANRU 2019-2025.
- ✓ La convention Action Cœur de Ville de Foix 2018-2026.
- ✓ L'opération de revitalisation de territoire (ORT) de Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard 2021-2026.
- ✓ La convention tripartite dite « Action Logement » Action Cœur de Ville – volet immobilier.
- ✓ La convention tripartite dite « EPF » pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de Foix – et au-delà avec Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Jean-de-Verges, Varilhes, Loubens, et en étude pour d'autres communes du territoire.

En matière de développement économique

- ✓ La convention d'opération collective en milieu rural (OCMR).
- ✓ Le programme Territoire d'industrie, porté par le PETR de l'Ariège.

En matière d'alimentation

- ✓ Le projet alimentaire territorial, porté par le PETR de l'Ariège.

En matière d'amélioration de l'habitat privé

- ✓ Les conventions d'opération programmée de l'amélioration de l'habitat volet renouvellement urbain (Opah-RU) et de programme d'intérêt général (PIG) 2021-2026.

En matière de services au public

- ✓ France services à Varilhes, labellisée en juillet 2021 et inaugurée le 14 septembre 2021.

En matière d'action culturelle

- ✓ Le contrat territoire lecture – DRAC.
- ✓ Le 1% artistique.

En matière de solidarités familiales et sociales

- ✓ La convention territoriale globale – CAF.

4.2 L'articulation avec les dispositifs contractuels régionaux et départementaux

Par ailleurs, L'agglo Foix-Varilhes est engagée contractuellement avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée au travers du :

- ✓ Contrat territorial Occitanie.
- ✓ Contrat régional de développement et de valorisation des bourgs-centres.
- ✓ Contrat Grands Sites Occitanie.

Ces contrats arrivant à leur terme en décembre 2021, l'année 2022 verra le lancement de nouvelles contractualisations territoriales avec la Région et l'Europe. Elles accompagneront la mise en œuvre du projet de territoire de L'agglo Foix-Varilhes et de son territoire à travers la poursuite des trois contrats.

Dans le cadre de sa politique de soutien des territoires, la Région prévoit de faire évoluer et d'améliorer son cadre contractuel pour une meilleure 'justice territoriale' telle que définie dans son pacte vert voté en novembre 2020. Les deux axes principaux de la stratégie régionale sont le changement de modèle de développement pour faire face aux défis de l'urgence climatique et le rééquilibrage territorial.

2022 et 2023 verront la mise en place des fonds européens structurels, notamment la territorialisation du FEADER et du FEDER au travers du programme LEADER ou de l'objectif stratégique n°5 (OS5) du FEDER.

La Région Occitanie et le Département de l'Ariège, partenaire des politiques contractuelles territoriales régionales et nationales, pourront accompagner L'agglo Foix-Varilhes dans le cadre du CRTE selon leurs propres modalités d'intervention et de participation déclinées en annexe 5.

4.3 La validation des actions

Le programme d'actions prévisionnel du CRTE est spécifié dans l'annexe 3. La maquette mentionne, à une date donnée :

- L'axe stratégique.
- L'objectif concerné.
- L'intitulé du projet.
- Le maître d'ouvrage.
- La localisation.
- Le coût prévisionnel lorsqu'il est connu.
- Le calendrier prévisionnel de réalisation.

La maquette prévisionnelle est annexée à titre indicatif. Elle est évolutive et ne vaut pas engagement des maîtres d'ouvrages et des financeurs. Les projets non mentionnés dans la maquette prévisionnelle au moment de la signature du contrat pourront toutefois être rattachés au CRTE, sans nécessiter d'avenant.

A l'issue de chaque programmation annuelle, les actions sont inscrites dans une convention de financement annualisée qui détaille la participation des différents partenaires (modèle en annexe 5).

Les opérations inscrites dans la maquette prévisionnelle font l'objet d'une « fiche-action » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment matures pour démarrer à court terme. Le modèle de fiche-action figure en annexe 2 du présent contrat et constitue le support privilégié à renseigner par chaque maître d'ouvrage, en accompagnement du dossier de demande de subvention.

Chaque fiche-action précise :

- La maîtrise d'ouvrage du projet et le chef de projet en charge de son pilotage.
- La description de l'opération, les objectifs poursuivis et les résultats attendus.
- Les acteurs mobilisés et leur rôle (appui financier, administratif, technique).
- Le plan de financement prévisionnel : les financements sollicités et les financements déjà acquis. Ils s'inscrivent selon les règles d'application en vigueur dans la limite des enveloppes disponibles.
- Les indicateurs de suivi et de résultats.
- Le calendrier prévisionnel de réalisation.
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

4.4 Les actions de coopérations interterritoriales

L'agglo Foix-Varilhes se construit et se développe au travers de ses dynamiques internes et des interactions avec d'autres territoires de projets. Ces relations se traduisent par des projets communs, des partages d'expériences qui favorisent l'éclosion d'actions et d'initiatives intégrées, soucieuses d'un développement économique, social et environnemental équilibré.

Les actions de coopération avec les territoires de projets permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions.
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficultés.
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires.
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi, bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.).
- Construire des filières pour rapprocher l'offre et la demande (énergie, alimentation, etc.).
- Mutualiser des moyens.

La coopération européenne

Le programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 est un programme européen de coopération transfrontalière créé pour promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays. Il vise à mettre en valeur les stratégies territoriales locales, régionales ou interrégionales à l'échelle transfrontalière, en favorisant l'échange et la connaissance mutuelle.

Le projet Poctefa 'Pyrfer' réunit dix territoires autour de la valorisation du patrimoine lié à l'industrie séculaire de la métallurgie. Via ce projet, L'agglo Foix-Varilhes a réalisé les travaux de modernisation du musée du fer des Forges de Pyrène et a participé aux échanges de techniques, d'expériences et de bonnes pratiques entre les membres du programme. Cette coopération a permis de consolider un réseau de communes spécialisées dans la mise en valeur du patrimoine métallurgique d'une manière qui soit touristiquement durable et qui participe activement à l'élaboration et l'exécution d'une stratégie commune du patrimoine sur l'ensemble du périmètre Poctefa. De futures coopérations avec les territoires frontaliers permettront de poursuivre la valorisation touristique des savoir-faire artisanaux.

La commune de Foix est également engagée dans le programme Poctefa à travers le projet 'Routes singulières' aux côtés de quatre autres villes françaises et espagnoles et d'une fondation. Cette coopération a permis de mettre en réseau des villes, petites et moyennes, qui souhaitent asseoir leur identité et renforcer leur attractivité grâce à une stratégie conjointe en matière de tourisme culturel autour de la valorisation du patrimoine culturel et de la création d'une offre de nouveaux produits touristiques liés à la création contemporaine. A terme, et dans le cadre d'une prochaine coopération, le réseau s'élargira à de nouvelles villes avec l'objectif d'intensifier la circulation des visiteurs entre les territoires de la zone transfrontalière.

L'agglo mène par ailleurs des réflexions et des actions avec d'autres territoires.

Le PETR de l'Ariège

L'agglo Foix-Varilhes est membre du syndicat mixte du PETR de l'Ariège. L'agglo et le PETR portent ensemble le contrat territorial Occitanie (CTO) sur leur périmètre et ont instauré une instance technique et de pilotage commune dans une logique de cohérence et de complémentarité. En outre, L'agglo s'inscrit dans les logiques stratégiques et opérationnelles portées par le PETR et est engagée auprès des autres intercommunalités qui le composent dans la mise en œuvre de sa stratégie (élaboration du projet de territoire, réunions de réseaux, etc.). Le PETR porte en particulier trois dispositifs d'Etat qu'il déploie sur l'ensemble du territoire.

- Territoire d'industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le dispositif s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires présentant une forte identité et un savoir-faire industriel. Il vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention relevant de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales

et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie. Le programme s'articule autour de quatre enjeux majeurs : attirer, recruter, innover et simplifier.

Le PETR fait partie des 148 territoires d'industrie labellisés. Définies en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels, les priorités sont les suivantes :

- Accentuer la promotion, la notoriété et l'attractivité du territoire au travers d'un marketing territorial adapté, basé sur le label « territoire d'industrie » qui vise aussi bien à attirer de nouveaux investisseurs que des nouveaux talents.
- Favoriser l'émergence d'un enseignement technique supérieur répondant aux besoins communs des industriels et mettre en place une GPEC territorialisée qui participe à la qualification de la main d'œuvre.
- Accompagner les projets structurants qui renforcent les filières du territoire.
- Renforcer la requalification des friches industrielles de manière à redynamiser les territoires en mutation.
- Expérimenter une offre de mobilité qui prenne en compte les différents modes de transport qui fédère une majorité d'industriels.
- Projet alimentaire territorial (PAT)

Le plan de relance de l'Etat a ciblé plusieurs actions en faveur du secteur agricole et d'une alimentation saine, locale et durable notamment à travers le soutien au développement des projets alimentaires territoriaux. Le PETR de l'Ariège a déposé sa candidature au volet A de l'appel à projets national dans le but d'animer et de coordonner l'émergence d'un PAT à l'échelle de son territoire. Cette politique alimentaire partagée à l'échelle du PETR doit permettre de soutenir et d'amplifier les actions déjà engagées sur le territoire et de fédérer les acteurs du système alimentaire à une échelle plus large. A moyen terme, un dialogue pourrait être mené avec la Métropole toulousaine et d'autres territoires de projets. La labellisation en août 2021 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'inscription du PAT dans le projet de territoire de L'agglo marquent le début de leur collaboration sur la question de l'alimentation.

- Avenir montagne ingénierie

Annoncé par le Premier ministre le 27 mai 2021, le Plan avenir montagnes vise à accompagner les territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique. Lauréat de l'appel à projets en septembre 2021, le PETR apportera un accompagnement sur-mesure à ses territoires de montagne, dont ceux de L'agglo, en réponse à leurs besoins et aux enjeux identifiés, notamment autour des sujets suivants : la biodiversité comme atout du développement local, la rénovation et la transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisirs, le dernier kilomètre, la diversification agricole, le développement d'une offre sportive de pleine nature, etc.

- Autres axes de coopération : la santé, le sport, les mobilités et la transition énergétique

Le PETR de l'Ariège a défini 5 axes de travail à partir desquels engager des coopérations supra-communautaires qui seront à développer durant les prochaines années.

Le syndicat de SCoT de la vallée de l'Ariège

Composé de L'agglo et des communautés de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et du Pays de Tarascon, le syndicat mixte du SCoT de la vallée de l'Ariège est compétent en matière de planification de l'aménagement et de l'urbanisme et de planification énergétique. A ce titre, il a élaboré pour le compte de ses trois intercommunalités :

- Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la vallée de l'Ariège approuvé le 10 mars 2015.
- Le plan climat air énergie territorial (PCAET) approuvé le 20 mars 2020.

Parallèlement au plan climat, le syndicat s'est engagé une démarche volontaire d'élaboration d'un plan global de déplacements (PGD), conformément à l'article L 1213-3-4 du Code des transports, approuvé le 9 décembre 2019. Il assure à ce titre le rôle de coordonnateur de la planification des mobilités durables. En complément, il a réalisé :

- Une étude de faisabilité financière, juridique et technique quant à la création d'une ou plusieurs autorités organisatrices de la mobilité (AOM) de proximité couvrant a minima les trois intercommunalités membres du syndicat de SCoT.
- Un plan vélo, déclinaison des actions n°5.1 – Mettre en œuvre des schémas directeurs des itinéraires cyclables et n°5.2 – Promouvoir l'usage du vélo en développant des services vélo du PCAET. Il dotera les différents gestionnaires de voirie d'un plan de développement partagé des infrastructures deux roues, accompagné d'un plan pluriannuel d'investissements 2021-2030 et d'un plan d'actions de communication et d'initiation à la pratique du vélo.

Par ailleurs, il anime la démarche de création des pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur les communes de Saverdun, Varilhes et Tarascon-sur-Ariège en cohérence avec le plan régional PEM porté par la Région Occitanie. Des études de faisabilité ont été réalisées à l'échelle des trois territoires afin d'étudier les réaménagements facilitant l'accès aux gares et l'intégration de celles-ci dans des politiques de mobilité de proximité favorisant l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture.

Enfin, dans la continuité des orientations du PCAET, le syndicat de SCoT a lancé l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables.

Le syndicat de SCoT est un partenaire majeur de L'agglo Foix-Varilhes et de ses communes du fait de son accompagnement renforcé dans l'élaboration de leurs projets. De nouvelles modalités de collaboration sont à imaginer pour une plus grande prise en compte des enjeux d'aménagement.

La vallée de l'Ariège est représentée au sein de la Conférence du grand bassin toulousain auprès d'autres établissements porteurs de SCoT. Cette conférence est née d'une démarche volontaire d'échanges et de coopérations des territoires de l'aire urbaine toulousaine et constitue la scène d'une collaboration interterritoriale. Elle a vocation à faciliter la coordination des SCoT du grand bassin toulousain et d'articuler leurs enjeux d'aménagement. De récents travaux ont permis de mettre en exergue des enjeux communs à l'ensemble du territoire de l'interScot :

- Enjeu de la coopération et de la solidarité territoriale, de l'attractivité et de la répartition de l'accueil.
- Enjeu de la mobilité.
- Enjeu de la transition énergétique, écologique, environnementale, notamment la question de l'eau.
- Enjeu de la lisibilité de la scène interScot au regard de la gouvernance à venir du SRADDET.

Le Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées ariégeoises

Le PNR couvre dix-huit communes de L'agglo et compte trois communes associées et une ville-porte. L'évaluation de la charte 2009-2024 débutée en 2020 et sa révision en cours prévoit l'extension du périmètre à huit nouvelles communes en réponse aux enjeux historiques, géographiques, patrimoniaux, paysagers et socio-économiques. Le PNR est signataire du CTO de L'agglo et du PETR de l'Ariège et participe à la gouvernance. Depuis le 19 septembre 2018, L'agglo est adhérente du syndicat mixte du parc. Différentes actions ont été menées par L'agglo du fait d'un partenariat étroit comme par exemple :

- L'organisation des nuits de la thermographie dans le cadre du programme TEPCV.
- L'accompagnement dans l'utilisation du bois local de construction pour le pôle jeunesse collaboratif.
- La réflexion autour des aménagements paysagers du parvis de L'agglo.

L'extension du périmètre du PNR, la poursuite de la contractualisation régionale et l'engagement de L'agglo dans la transition écologique permettront de renforcer encore le partenariat entre les deux territoires de projets.

L'association du Dialogue métropolitain

L'alliance et la coopération entre les territoires sont particulièrement utiles en Occitanie, dans une région composée de territoires urbains, péri-urbains ou ruraux, de plaine, de montagne ou littoraux, aux formidables atouts. Ceux-ci permettent opportunément, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités, supports potentiels d'une transition écologique intégrée. Une telle alliance est d'autant plus nécessaire en ces temps de crise qu'elle révèle encore plus les nécessaires solidarités horizontales à engager pour enrayer

les potentielles fractures territoriales. C'est avec cette ambition collective que les intercommunalités membres du Dialogue métropolitain de Toulouse ont la volonté de renforcer, à partir d'un recensement objectif et structuré des enjeux communs portés par les territoires d'équilibre – dont L'agglo Foix-Varilhes, et la métropole toulousaine, les projets communs à mettre en œuvre à cette échelle reconnue comme pertinente par le SRADDET Occitanie en cours d'adoption.

Crée en 2013, l'association du Dialogue métropolitain de Toulouse porte un projet de coopération fondé sur l'ambition d'une relation équilibrée entre Toulouse Métropole et les intercommunalités inscrites dans son rayonnement métropolitain. Cet espace de dialogue interterritorial mise sur la complémentarité des fonctions urbaines de ses membres et sur la reconnaissance de ce réseau au sein de la Région Occitanie.

Le Dialogue métropolitain a vocation à partager des connaissances par la réalisation d'études transversales et thématiques qui apportent un éclairage comparatif, prospectif et stratégique sur les territoires du Dialogue (Étude sur l'impact économique des pôles universitaires dans les EPCI du Dialogue métropolitain, Observatoire territorial du logement étudiant, 1.900.000 habitants à l'horizon 2050, quels défis pour nos territoires ?, Manifestation d'intérêt du Dialogue métropolitain de Toulouse pour le SRADDET Occitanie 2040, etc). En 2022, une étude définira les nouvelles coopérations métropolitaines à mettre en œuvre pour les années à venir.

Il permet de mutualiser les bonnes pratiques par une mise en réseau des territoires qui partagent leurs expériences, leurs savoirs et leurs méthodologies, notamment à travers l'animation du réseau Action Cœur de Ville depuis 2018.

Enfin, il soutient la promotion des territoires par la mise en place de la Biennale européenne des patrimoines (éditions 2016 et 2018).

L'Etat partage, en objectif et méthode, ces orientations et coopérations territoriales. Il examinera avec attention les demandes de financement des collectivités au bénéfice des actions de développement qui seraient co-construites dans le cadre et en appui à la mise en œuvre concrète de ces alliances. L'accompagnement de l'État s'exprimera également au travers des actions déjà engagées, notamment avec l'AuaT, contribuant à l'identification objective et documentée des interactions entre la métropole et ses territoires périphériques (flux de personnes, d'échanges économiques, de gestion des ressources, de flux financiers, de services, etc.).

Des coopérations à construire

De nouvelles coopérations sont à engager avec les territoires voisins dans un esprit de dialogue, d'échanges et de réciprocité comme avec la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées avec laquelle L'agglo partage de nombreux enjeux de développement. Les sujets de coopération sont nombreux : la création des PEM de Varilhes et de Saverdun, le plan vélo, la création des cinémas multiplex dans les centres-villes de Foix et de Pamiers, le PCAET et le schéma de développement et de maîtrise des énergies, l'ouverture des chemins ruraux et la requalification des entrées de ville entre communes voisines, etc.

Article 5 – Les modalités d'accompagnement en ingénierie

De nombreux acteurs proposent un soutien en ingénierie suivant les différentes étapes du CRTE (élaboration du projet, définition et mise en œuvre des projets, évaluation, etc.) comme les opérateurs d'Etat (ANCT, Cerema, Ademe, etc.) et les partenaires déjà partie prenante du projet de territoire à travers les dispositifs de contractualisation existants (services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences d'urbanisme et d'architecture, consulaires, etc.) et dont il conviendra de rappeler l'intervention dans le bilan du contrat. Cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisine et les conditions d'intervention propres à chaque organisme.

Le soutien envers le territoire peut également se traduire par une mobilisation de financements pour la réalisation des projets (études et travaux).

Il peut également prendre d'autres formes partenariales comme un renfort en ingénierie et l'animation du territoire et des projets, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles.
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats ayant cours sur le territoire.

- Mettre en relation les relais et réseaux animés et financés par les partenaires pour renforcer leur capacité d'action sur le territoire.

La convention de subventionnement relative au CRTE établie le 24 août 2021 précise les modalités de la participation financière de l'ANCT, en application de l'article L.1231-2-I du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre de sa mission de conseil et de soutien aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et de définition et de mise en œuvre de leurs projets. A ce titre, l'ANCT finance à hauteur de 20.000€ l'étude de définition du futur réseau de transports urbains de L'agglo réalisée par l'AUAT. Par ailleurs, l'ADEME propose un accompagnement méthodologique et financier pour la réalisation du contrat d'objectifs territorial (COT) de 4 ans.

La préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, s'engage à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences) et en formation notamment au travers de l'ANCT, du CEREMA ou de tout autre opérateur au bénéfice de l'intercommunalité.

Article 6 – Les engagements des partenaires

Le CRTE est conçu comme un contrat évolutif, tant dans son programme d'actions que dans les partenaires mobilisés. Il est convenu que les partenaires souhaitant s'engager dans la mise en œuvre du CRTE formalisent leur engagement dans une fiche telle que proposée dans l'annexe 5 du CRTE intitulée « Contribution des partenaires et des établissements publics et des opérateurs ». Les partenaires pourront s'inscrire dans la démarche tout au long de la durée du contrat.

Les partenaires du CRTE s'engagent à concourir à la réalisation des actions inscrites au contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve :

- De la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire.
- De l'instruction des dossiers.
- Des dispositifs en vigueur à la date du dépôt.
- De la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant le CRTE, L'agglo assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

L'agglo s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE, de l'animation et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de l'évaluation. Elle sera assistée d'un chargé de mission développement territorial pour faciliter l'émergence de projets et accompagner les maîtres d'ouvrages (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de cheffe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics,

habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets identifiés qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État sous réserve de leur disponibilité.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- ✓ L'ADEME apportera un appui technique et financier à travers un contrat d'objectifs transversal (COT) sur la durée du CRTE et interviendra en soutien de certaines opérations.
- ✓ La Caisse des dépôts pourra mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.
- ✓ Le Cerema pourra apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État interviendront selon les dispositifs à mobiliser : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Caisse d'allocations familiales (CAF), les ministères et opérateurs publics partenaires du réseau France services, etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

6.4 L'engagement des partenaires locaux

Les partenaires locaux s'engagent à désigner dans leurs services un référent pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des opérations.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les opérations du CRTE éligibles à leurs politiques publiques et à leur cadre d'intervention.

Les contributions spécifiques des partenaires locaux sont portées en annexe 5.

6.5 La mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

L'animation du projet de territoire passe par la communication, la sensibilisation et la participation des citoyens et des acteurs socio-économiques tout au long de la démarche. Par leur mobilisation, L'agglo souhaite renforcer la cohésion et l'appartenance territoriales nécessaires à sa dynamique de transformation.

Le 27 février 2019, le conseil communautaire de L'agglo délibérait en faveur de la création de de conseil de développement (Codev). Installés le 1^{er} juillet de la même année, les 48 citoyens issus du Codev ont été saisis par le président de L'agglo pour travailler sur le bilan de ses trois premières années de fonctionnement. Les résultats de ses travaux et de tous ceux qui ont suivi ont nourri l'action de L'agglo et son projet de territoire. La mobilisation citoyenne prendra plusieurs formes :

- ✓ La saisine et autosaisine du Codev sur les politiques de développement du territoire et plus particulièrement celles portées par L'agglo. L'agglo accompagne le fonctionnement du Codev par la mise à disposition d'une ingénierie dédiée et de moyens logistiques et financiers.
- ✓ La participation des habitants du territoire à travers des actions de communication menées par L'agglo et des appels à contributions, animations organisés par le Codev pour collecter une parole citoyenne plus large. Les modalités de participation des habitants feront l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire et de la formalisation d'un pacte d'engagement.
- ✓ La mobilisation du conseil citoyen du quartier prioritaire de la ville de Foix (centre-ancien), qui participe très activement au projet de renouvellement urbain (dispositifs nationaux ANRU et Action Coeur de Ville notamment) et qui se trouve localisé au sein de la Maison du projet au Léo.

Par ailleurs, les associations, les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire. Pour ce faire, L'agglo s'appuiera sur leurs groupements (fédérations, etc.) et les chambres consulaires avec lesquelles des conventions de partenariat sont conclues.

6.6 La maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance.
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements).
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés).
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE.

La maquette est validée par un comité des financeurs.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation selon leurs modalités internes pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

7. La gouvernance du CRTE

La préfète, déléguée territoriale de l'ANCT et le président de L'agglo Foix-Varilhes, en partenariat la présidente de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée et la présidente du Conseil départemental de l'Ariège mettent place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Le pilotage

Un comité de pilotage est mis en place. Il est coprésidé par la préfète de l'Ariège, ou son représentant, et par le président de L'agglo Foix-Varilhes ou son représentant. Il est composé :

- Des représentants de l'exécutif et des services de L'agglo Foix-Varilhes.
- De la préfète de l'Ariège, déléguée territoriale de l'ANCT, ou son représentant et de ses services.
- Des représentants de l'exécutif et des services de la Région et du Département.
- Des représentants du PETR de l'Ariège, de la Communauté de communes du Pays du Couserans et du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, porteurs de CRTE.
- Des partenaires signataires du CRTE.
- Des partenaires locaux.
- Des représentants du Codev.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par les services de L'agglo. Les services de L'agglo et de l'Etat ont en charge la préparation technique du comité de pilotage.

Il se réunit au moins une fois par an pour :

- Approuver la convention financière annuelle qui fait état des financements alloués aux projets inscrits dans le CRTE.
- Faire un point sur l'avancement des politiques de l'Etat sur le territoire au regard des orientations inscrites au sein du CRTE et examiner l'avancement des programmations.
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique.
- Décider d'éventuelle mesures rectificatives.

Dans un objectif d'efficacité de l'action publique, à l'issue de la signature des CRTE du PETR de l'Ariège et de la communauté de communes du Couserans et du PNR d'une part, et de la mise en œuvre de la contractualisation régionale et européenne d'autre part, les modalités de pilotage et d'articulation entre l'Etat, la Région, le Département et les territoires pourront évoluer ; elles définiront notamment le fonctionnement du comité des financeurs.

7.2 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance.
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

8. Le suivi et l'évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de L'agglo Foix-Varilhes et de l'Etat. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet d'un

compte rendu devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

9. Les résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués à partir d'indicateurs qui seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). L'évaluation des impacts environnementaux du volet transition écologique sera réalisée à partir de la grille d'analyse issue du budget vert de l'Etat (cf. annexe 4). Elle pourra faire l'objet d'adaptations au regard des impacts économiques et sociaux attendus dans le volet relance.

La liste des actions prévisionnelles arrêtée à la date de signature du présent contrat et complétée au cours de son exécution par de nouvelles actions qui seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

10. L'entrée en vigueur et la durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

11. L'évolution et la mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage partenarial – c'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

12. La résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage partenarial, il peut être mis fin au présent contrat.

13. Le traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Foix, le

10 DEC. 2021

La Préfète de l'Ariège



Sylvie Feucher

Le Président de L'agglo Foix-Varilhes



Thomas Fromentin



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

Annexe 1

PROJET DE TERRITOIRE AGGLO 2026, UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

AGGLO

2026

UN PROJET POUR
NOTRE TERRITOIRE



01 ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- p.10 •1 MISER SUR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE A TRAVERS LA MONTÉE EN QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
- ▷ p.13 •2 ACCOMPAGNER LES COMMERCANTS ET LES ARTISANS DE PROXIMITÉ ET REQUALIFIER LES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES TOUT EN MAINTENANT LES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES
- ▷ p.15 •3 GARANTIR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE
- ▷ p.18 •4 ALLER VERS UNE AGRICULTURE SOUTENABLE

03 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- p.38 •1 AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN
- ▷ p.40 •2 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- ▷ p.42 •3 PATRIMOINE ET ESPACES INTERCOMMUNAUX
- ▷ p.44 •4 LE GRAND CYCLE DE L'EAU
- ▷ p.45 •5 LES DÉCHETS
- ▷ p.46 •6 LES ESPACES NATURELS

02 SOLIDARITÉS HUMAINES

- p.22 •1 PERSONNES ÂGÉES
- ▷ p.25 •2 PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE
- ▷ p.31 •3 PRATIQUES CULTURELLES ET DIFFUSION
- ▷ p.34 •4 FAVORISER LE SPORT POUR TOUS

04 COHÉSION ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- p.48 •1 SOLIDARITÉS ENVERS LES COMMUNES ET LE TERRITOIRE
- ▷ p.51 •2 POLITIQUE DE L'HABITAT, AMÉNAGEMENT ET FONCIER
- ▷ p.53 •3 DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, POLITIQUES DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE
- ▷ p.55 •4 ASSEOIR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION

Au terme de sept mois de travail collectif, **Aggro 2026 - Un projet pour notre territoire** a été adopté à l'unanimité, le 24 mars 2021, par le conseil communautaire de l'agglo Foix - Varilhes.

Démocratiquement élus dans chacune des 42 communes au moment des élections municipales, les 70 conseillères et conseillers communautaires sont issus de villes et villages, qui par leur diversité et leur complémentarité, font la richesse de notre agglomération. Nous avons des parcours variés, des sensibilités différentes. Au travers de cette feuille de route et de ses 111 actions pour les 6 années à venir, nous affirmons **une ambition commune pour notre territoire**.

Cette ambition partagée, je la résume en trois maître-mots : attractivité, solidarités et transitions écologiques.

Par ce projet de territoire, **nous allons investir 40 millions d'euros** pour l'attractivité économique et touristique, pour les solidarités humaines, pour les transitions écologiques et pour les solidarités territoriales. La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 n'a pas épargné notre territoire et ses 32 000 habitants. Accélérateur des mutations économiques, sociales, sociétales et environnementales, cette pandémie nous rappelle **l'urgence à faire évoluer notre modèle de développement**.

Tout au long de l'élaboration de ce nouveau projet de territoire, nous avons positionné l'intérêt intercommunal au cœur de nos travaux. Ensemble, nous agissons au plus près des habitantes et des habitants à travers **des services publics performants** dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées, de la culture, du sport, de l'aide à la rénovation des logements...

Ensemble, nous portons **la réalisation d'équipements structurants** (résidence autonomie, pôle d'échange multimodal, cinéma, centre de conférences...) et **soutenons nos communes** dans la création et la requalification de voiries, de voies cyclables, de petits patrimoines... Ensemble, **nous accompagnons nos porteurs de projets** économiques, commerciaux, culturels, sportifs et touristiques.

Ensemble, **nous protégeons nos espaces naturels** et valorisons nos productions agricoles.

Ensemble, nous réduisons les consommations énergétiques et **tissons de nouveaux liens** en améliorant significativement les mobilités du quotidien.

Dans le cadre de partenariats étroits avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Caisse d'allocations familiales et tous les autres, respectueux des compétences de chacun, en continuant d'impliquer les citoyennes et les citoyens au travers du conseil de développement, nous mènerons à bien ce projet ambitieux et pragmatique.

Thomas Fromentin

Président de l'agglo Foix-Varilhes



L'agglo Foix-Varilhes, UN TERRITOIRE DE PROJETS

Le **24 mars 2021**,

le conseil communautaire a adopté à l'unanimité Aggro 2026, un projet pour notre territoire.

Les **70** conseillères et conseillers communautaires titulaires de l'agglo Foix-Varilhes :

ARABAUX

DUPUY Jean-Claude

ARTIX

PERUGA Michel

BAULOU

ESQUIROL Nathalie

DERRAMOND Serge

BÉNAC

CAYROL Paul

BRASSAC

WOLF Vincent

BURRET

VILLENEUVE Jean-Pierre

CALZAN

NAUDI Alain

CAZAUX

CARRIERE Danielle

CELLES

AUTHIE René-Bernard

COS

QUAINON Philippe

COUSSA

FIS Raymond

CRAMPAGNA

MABILLOT Michel

DALOU

MORELL Jacques

FERRIÈRES

HOYER Paul

FOIX

ACHARY Mina

ALBA Jean-Paul

AUTHIE Francis

BORDES Marine

BORIES Lawrence

CANAL Pascale

CAROL Christel

CLAIN Élisabeth

FROMENTIN Thomas

GAVELLE Jean-François

GONZALES Monique

MELER Norbert

PECHIN André

ROUCH Florence

AZEMA Jérôme

TRIBOUT Anne-Sophie

LECLERC Agnès

GANAC

VILLE Pierre

GUDAS

MARCIEROU Yves

LE BOSC

RODRIGUEZ Nathalie

L'HERM

SERRES Jean-Claude

LOUBENS

LASSUS Régis

LOUBIÈRES

BELARD Denis

MALLÉON

LAGARDE-AUTHIE Colette

MONTÉGUT PLANTAUREL

ESTRADE Sylvie

MONTGAILHARD

CAUX Michel

ARSEGUEL Michèle

MONTOLIEU

DONZE Éric

PRADIÈRES

PIQUEMAL Christophe

PRAYOLS

LAGUERRE Francis

RIEU DE PELLEPORT

VILAPLANA Anne

AUTHIE Michel

SÉGURA

CAMPOURCY Jean-Claude

SERRES SUR ARGET

GARNIER Alain

SOULA

AUDINOS Michel

SAINTE BAUZEIL

MIROUZE Jean-Pierre

SAINTE FÉLIX DE RIEUTORD

BESNARD Daniel

SAINTE JEAN DE VERGES

LAYE Monique

SAUZET Roger

SAINTE MARTIN DE CARALP

PUJOL Jean-Louis

SAINTE PAUL DE JARRAT

TARTIE Michel

MAURY Nathalie

SAINTE PIERRE DE RIVIÈRE

RUMEAU Véronique

VARILHES

ESTEBAN Martine

EYCHENNE Patrick

FABRY Philippe

MOUCHAGUE Nicole

VAN MOLLE Julie

LOPEZ Marcel

VENTENAC

ALOZY Alban

VERNIAJOL

FERRÉ Jean-Paul

VERNIOULE

BIREBENT Nathalie

BOUBY Annie

DUPUY Didier

MUÑOZ Numen

VIRA

SPRIET Jean-François

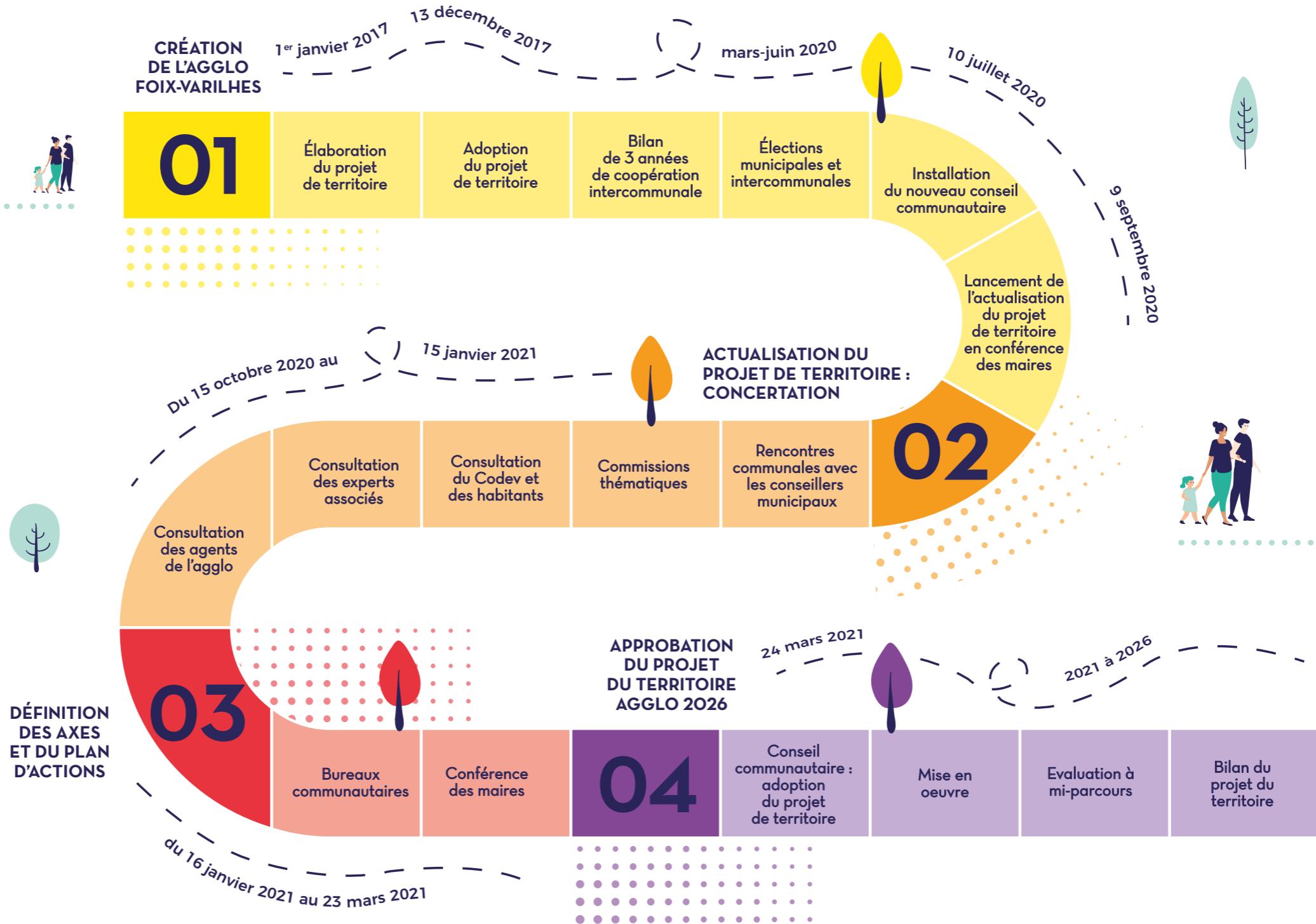


processus

⇒ SOMMAIRE

SOMMAIRE ⇐

L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE



AGGLO 2026

UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

D1

ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'engagement de l'agglo dans la réalisation d'un schéma de développement économique marque sa volonté de se doter d'une stratégie au service des entreprises commerciales, artisanales, touristiques, agricoles et industrielles, et de l'emploi. Approuvé le 10 juillet 2019, le schéma fixe les grandes orientations pour les dix à quinze prochaines années. Le projet de développement économique a été co-élaboré avec les acteurs du territoire en s'appuyant sur trois valeurs fondamentales que sont la performance, le pragmatisme et la proximité.

D'ores et déjà et encore plus à terme, le programme d'actions porte et portera ses fruits en matière notamment d'installation d'entreprises et de création d'emplois.

Ainsi, ce schéma poursuit trois objectifs :

- › Permettre à l'ensemble des acteurs économiques locaux du territoire de disposer d'une vision économique prospective et concertée du développement économique.
- › Garantir une cohérence entre les projets du territoire et au-delà.
- › Positionner l'offre économique de manière visible en identifiant l'ensemble des potentialités économiques (foncier, filières...) pour une plus grande lisibilité et attractivité du territoire.



MISER SUR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

À TRAVERS LA MONTÉE EN QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



AMÉNAGER ET REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

2- PÉLISSOU

Les acquisitions foncières étant achevées par l'agglo et l'établissement public foncier, la phase d'étude et d'aménagement du parc industriel et artisanal de Pélissou va être lancée (24,7 ha). Cette zone proposera à moyen terme une nouvelle offre foncière pour les entreprises.

ACTIONS

- › Réaliser l'étude d'impact et aménager la zone dédiée aux filières d'excellence et à la poly industrie, dont de l'activité artisanale, en tenant compte de l'implantation et des perspectives de développement d'Ateliers Haute Garonne nouvellement implantés.
- › Obtenir la labellisation OZE - Occitanie zone économique.
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Réaliser l'adressage numérique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 2.800.000 €

Zone d'activités économiques Delta Sud - Verniolle



Zone artisanale de Patau - St-Jean-de-Verges



4- BIGORRE

Le parc artisanal de Bigorre (15 ha) ne présente pas un aspect qualitatif. Afin d'améliorer l'attractivité de la zone, des aménagements sont nécessaires. Une aire de stationnement à l'entrée de la zone a été aménagée pour les poids lourds.

ACTIONS

- › Requalifier la zone (mobilité douce, piétonisation avec trottoirs, reprise de la voirie...).
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Réaliser l'adressage numérique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 210.000 €

3- JOULIEU

L'aménagement en cours du parc artisanal Joulieu 2 met en évidence l'aspect peu qualitatif de Joulieu 1 (8,83 ha). Les aménagements de Joulieu 1 et 2 permettront de disposer d'une offre foncière à court terme et de mettre en cohérence l'ensemble de la zone.

ACTIONS

- › Achever l'aménagement de Joulieu 2 avec la livraison d'un macro lot vendu à Enedis et la création de 2 ou 3 lots dédiés à l'artisanat (secteur de la « ferme » : réhabilitation ou démolition des bâtiments).
- › Requalifier Joulieu 1 (liaison Enedis/Loxam : mobilité douce, bordures, trottoirs...).
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Mettre à jour la signalétique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 860.000 €

5- GREEN PARK

Après l'aménagement de la zone de Pélissou, l'agglo ne disposera plus de foncier pour accueillir de nouvelles entreprises. La création d'une zone Green Park sur la thématique transition énergétique (secteurs émergents) sur les communes de Saint-Paul-de-Jarrat et Montgailhard (26 ha) apporterait le foncier manquant sur une thématique économique différenciée.

ACTIONS

- › Réaliser une étude de faisabilité avec l'objectif d'intégrer l'approvisionnement en énergie des entreprises de la future zone (sur la filière bois en partenariat avec l'entreprise BGA), refléchir à la création d'un centre de formation pour répondre à un besoin des entreprises dans le secteur de la transition énergétique et de la future norme RT2020 en lien avec les trois chambres consulaires.
- › Procéder aux acquisitions foncières en lien avec l'EPF.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 96.000 € (étude)

6- SERVICES AUX SALARIÉS DES ENTREPRISES

Les entreprises et les porteurs de projet sollicitent de plus en plus des services dédiés à leurs salariés sur les zones économiques. Ces services favorisent l'accueil des entreprises et des salariés et sont vecteurs d'attractivité.

ACTIONS

- › Créer et animer des groupes de travail sur la mise en place des services dédiés aux salariés des entreprises, de type conciergerie (interface et mise en relation avec les activités déjà présentes sur le territoire : service logistique en fonction des besoins des salariés).
- › Mettre en place des services dédiés aux salariés des entreprises en complément et en partenariat des actions déjà mises en place par la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, Ad'Occ et Triple A.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET AGIR POUR L'EMPLOI

7-AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

L'agglo, compétente en matière d'aide à l'immobilier économique, favorise l'implantation et le développement des entreprises.

ACTIONS

- › Affecter une enveloppe de soutien aux entreprises de 600.000 € sur les 6 ans.
- › Intervenir selon des critères simples et lisibles.
- › Mener un partenariat fort avec la Région et le Département via des délégations de compétences, permettant un fort effet levier au bénéfice des entreprises.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 600.000€

9-PARTENARIATS ET INNOVATION

La multitude d'acteurs économiques peut créer de la confusion chez les porteurs de projets. Une meilleure lisibilité sur les rôles et missions des différents acteurs économiques est nécessaire.

ACTIONS

- › Renforcer les liens avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- › Soutenir des actions dans les secteurs porteurs comme l'économie circulaire, la Silver économie, la mobilité... viables économiquement.
- › Participer à la création d'un espace d'hébergement d'entreprises et de co-création proposant la location d'espaces de travail, mais aussi l'organisation d'événements.
- › Structurer le soutien aux organismes d'accompagnement (Triple A, BGE, Initiative Ariège...) en précisant le rôle et les complémentarités de chacun.
- › Etudier le positionnement de l'agglo sur le dispositif «Territoire zéro chômeur de longue durée».
- › Accompagner les porteurs de projets à la recherche de financements : prêts bancaires, micro-crédits, crowdfunding...

2021 2022 2023 2024 2025 2026

8-PLAN DE RELANCE DE L'AGGLO

Engagé en 2020 pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale, le plan de soutien et de relance à destination des entreprises, des associations et des habitants permet de soutenir financièrement les entreprises et de maintenir l'activité et les emplois.

ACTIONS

- › Abonder le fonds de solidarité exceptionnel de la Région.
- › Abonder le fonds L'OCCAL (avances remboursables, subventions, aides au loyer).
- › Soutenir l'opération City Foliz.
- › Financer un dégrèvement de cotisation foncière des entreprises.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 700.000€

Rue commerçante Pierre Bayle - Foix



ACCOMPAGNER LES COMMERCANTS ET LES ARTISANS DE PROXIMITÉ

ET REQUALIFIER LES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES TOUT EN MAINTENANT LES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES

2



ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES ENTREPRENEURIALES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE VILLES

10- MANAGER DE CENTRE-VILLE ET DE TERRITOIRE

Les résultats obtenus depuis 2016 attestent de la pertinence du dispositif de management de centre-ville et de territoire. La poursuite de l'accompagnement spécifique dans le cadre de ce dispositif permet d'agir sur l'environnement de l'entreprise et de maintenir les fonctions de centralité des communes.

ACTIONS

- › Conventionner avec les communes souhaitant la mise en place du dispositif de management de centre-ville et de territoire (en vigueur à Foix).
- › Mettre en cohérence les types d'activités et l'intérêt global de l'appareil commercial, faciliter le retour des activités médicales et des administrations en centre-ville sur des lieux spécifiques avec peu ou pas de linéaires vitrines, maintenir la commercialité sur les emplacements prioritaires en limitant le développement des activités de services.
- › Faciliter le remembrement commercial / artisanal pour la préservation des activités.
- › Rechercher et accompagner les investisseurs sur des sites stratégiques.
- › Engager une réflexion avec la CCI pour étudier la mise en œuvre de nouveaux programmes de soutien.
- › Communiquer sur l'offre commerciale et artisanale.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

11- CRÉER UN CINÉMA MULTIPLEX DANS LE CENTRE-VILLE DE FOIX

Face aux difficultés du cinéma mono-salle à Foix, une étude de marché et de faisabilité a été réalisée pour le maintien et le développement du cinéma en centre-ville dans le cadre d' Action cœur de ville et pour définir les orientations en matière de création d'un cinéma multi-salles dans le centre de Foix.

ACTIONS

- › Créer, en cohérence avec l'étude pour le maintien et le développement du cinéma dans le cœur de ville de Foix labellisé Art et essai, un cinéma trois salles (environ 430 sièges) sur un site en centre-ville en partenariat étroit avec un porteur de projet privé, avec une fréquentation potentielle entre 80.000 et 84.000 entrées.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 3.500.000 €

12- AIDER À L'ADAPTATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Doter l'observatoire de nouveaux outils permettra d'améliorer la connaissance du territoire. Par ailleurs, la crise sanitaire a entraîné le développement du Click and collect qui demande à être accompagné.

ACTIONS

- › Professionnaliser l'observatoire avec un outil informatique permettant de compiler, analyser les données des entreprises, recenser leurs publications, suivre les entreprises, les porteurs de projet, le foncier vacant.
- › Aider les entreprises à accéder à la digitalisation (fonds L'Occal, City Foliz...).
- › Réaliser une étude de faisabilité relative à la promotion numérique des secteurs marchand et non marchand, pour évaluer le marché potentiel et les ressources nécessaires (temps agents, coût de fonctionnement et investissement) ; réfléchir aux besoins des entreprises plateformes en prenant en compte les contraintes techniques et de temps des entreprises.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Zone commerciale de Peysales - Foix



REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES

13 - PEYSALES

La zone commerciale de Peysales (32,3 ha) est la plus étendue du territoire avec une zone de chalandise située au sud du département. Renforcer l'attractivité de cette zone par une organisation et des aménagements qualitatifs freinera l'évasion commerciale en non alimentaire.

ACTIONS

- › Aménager un giratoire en entrée de zone dans le cadre du déplacement d'Intermarché.
- › Requalifier la rue Victor Hugo avec une prise en compte de la présence de la CAF dans l'aménagement.
- › Mettre à jour la signalétique.
- › Intégrer la mobilité dans le cadre des documents d'urbanisme et du projet de parking mutualisé / zone de co-voiturage et navette urbaine.
- › Requalifier la traverse départementale en lien avec le conseil départemental.
- › Mettre en place un règlement de zone.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 1.980.000€

14 - PERMILHAC

La zone commerciale et industrielle de Permilhac (13,3 ha) dispose de 2 hectares commercialisables. Renforcer l'attractivité de cette zone par une organisation et des aménagements qualitatifs freinera l'évasion commerciale en non alimentaire.

ACTIONS

- › Mettre à jour la signalétique.
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Aménager et sécuriser l'arrêt actuel des transports en commun sur le rond-point.
- › Sécuriser les mobilités douces.

2021 2022 2023 2024 2025 2026
Investissement : 32.000€

15 - GRAUSSETTE

La zone commerciale de Graussette qui s'étend sur 12 hectares compte de nombreuses friches et nécessite une requalification.

ACTIONS

- › Réfléchir à l'évolution de la zone pour développer l'activité (mixité des activités de commerce, d'artisanat et de loisirs).
- › Accompagner les propriétaires du foncier vacant pour débloquer la situation (le prix du foncier est un frein au développement de la zone).
- › Prévoir l'adressage.
- › Requalifier l'ilot central et reprendre la voirie.
- › Mettre en place un règlement de zone.

2021 2022 2023 2024 2025 2026
Investissement : 60.000€



GARANTIR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

16 - RÉACTIVER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES TUYAUTEURS

La maîtrise de l'information touristique ne peut être de la compétence exclusive des offices de tourisme. Dans un contexte de porosité entre les secteurs du tourisme et du commerce local, il s'agit de s'appuyer sur les commerces locaux et les intégrer comme prescripteurs et relais d'information dans une logique d'ambassadeurs et de maillage territorial.

ACTIONS

- › Réactiver et étendre le réseau des tuyautiers à l'échelle du territoire.
- › Dotter chaque commerce sélectionné de support de promotion (publicité sur lieu de vente aux couleurs du territoire).
- › Animer le réseau via l'office de tourisme.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Château des comtes de Foix



17 - RECENTRER L'OFFICE DE TOURISME SUR SON MÉTIER D'ANIMATEUR DE TERRITOIRE

L'évolution de la pratique touristique passant d'un tourisme de séjour vers une pratique de loisirs invite à repenser le tourisme en se tournant davantage vers le local.

La convergence entre tourisme, loisirs, artisanat et circuits courts constitue une force au service de l'économie tant résidentielle que touristique.

ACTIONS

- › Repenser les services d'information proposés par l'office de tourisme : environnement internet performant, réseau tuyautiers/greeters, production vidéo, applications mobiles.
- › Mettre en place des partenariats thématiques (fédérations, institutions, commerces).
- › Positionner l'office de tourisme comme expert de l'offre (y compris économie résidentielle) et de sa diffusion sur le territoire.
- › S'appuyer sur l'agence de développement touristique pour la promotion extraterritoriale et la commercialisation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



⇒ SOMMAIRE



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT SUR LE TERRITOIRE

18 - SOUTENIR L'IMMOBILIER TOURISTIQUE

En 2018, l'agglo a réalisé une étude sur l'hébergement marchand sur le territoire. Il est apparu que l'offre devait évoluer sur certains axes tant qualitativement que quantitativement.

ACTIONS

- › Poursuivre le partenariat avec le conseil départemental sur la délégation à l'octroi d'aide à l'immobilier touristique visant à améliorer l'offre sur le territoire.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



PRÉSERVER ET GÉRER LES ESPACES NATURELS RÉCRÉATIFS DU TERRITOIRE

20 - FAIRE ÉVOLUER LE CATALOGUE DES SENTIERS DE RANDONNÉES

En 2018 et dans l'optique de la future révision du plan départemental de randonnée pédestre, l'agglo a révisé son catalogue de sentiers d'intérêt intercommunal afin de disposer d'un catalogue de sentiers aménagés, signalés et qualitatifs ainsi que d'un maillage territorial homogène et équilibré.

ACTIONS

- › Réviser le catalogue actuel dans une logique de maillage par vallée sur foncier public, en proposant une déclinaison en circuits pédestres de « rando fil de l'eau ».
- › Proposer l'inscription du catalogue de sentiers au plan départemental.
- › Optimiser l'entretien et le suivi des itinéraires via une évolution du marché en cours.
- › Recréer le réseau des référents sentiers par commune.
- › Sensibiliser les visiteurs aux gestes écoresponsables et à la préservation de l'environnement : dimension environnementale des éditions de l'OT et sentiers de randonnées, maraudage, sensibilisation, communication.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 300.000€

19 - IMPLANTER UNE RÉSIDENCE DE TOURISME AUX FORGES DE PYRÈNE

A l'issue de l'étude sur l'offre en hébergement marchand du territoire et dans le cadre du projet global de développement et de valorisation du site touristique des Forges de Pyrène, l'implantation d'une résidence de tourisme aux Forges de Pyrène est apparue comme une réponse à la demande en matière de tourisme familial et d'affaires.

ACTIONS

- › Réaliser une pré-étude de faisabilité.
- › Constituer une réserve foncière des terrains jouxtant le site des Forges de Pyrène, en étudiant un partenariat avec l'EPF.
- › Aménager les terrains pour y accueillir un opérateur privé d'envergure nationale de type résidence de tourisme permettant l'accueil de groupes notamment.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



S'APPUYER SUR LES FORGES DE PYRÈNE, SITE VITRINE DU TERRITOIRE, POUR ACCOMPAGNER L'ÉCLOSION D'UNE OFFRE PERMETTANT D'ÉTENDRE LA SAISON TOURISTIQUE



Les Forges de Pyrène - Montgaillard

22 - CRÉER UN CENTRE DE CONFÉRENCES AU SEIN DE L'AUDITORIUM GUY DESTREM

Le territoire ne dispose pas d'outil dimensionné et dédié à l'accueil de conférences, séminaires et autres évènements de type groupe. L'agglo est propriétaire d'un auditorium sur le site des Forges de Pyrène bien accessible sur l'axe Nord-Sud, adossé à un restaurant, un site touristique voire une future résidence de tourisme. L'évolution du site doit être pensée dans sa globalité et dans sa transversalité.

ACTIONS

- › Étudier le dimensionnement du projet d'évolution du bâtiment en centre de conférences avec salles de réunion (étude de marché et de programmation).
- › Réaliser les travaux de modernisation des installations et de rénovation énergétique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 1.000.000€

23 - ALLER VERS UNE MONTÉE EN GAMME DE LA RESTAURATION DES FORGES DE PYRÈNE

L'exploitation du restaurant du site des Forges de Pyrène, précédemment géré dans le cadre d'une délégation de service public, se fera via un bail commercial facilitant ainsi l'engagement de l'exploitant.

Faire de cet outil un moteur pour le site voisin et un point d'attractivité du territoire.

ACTIONS

- › Réaliser des travaux de modernisation du bâtiment.
- › Réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- › Construire une offre mutualisée restauration et site.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 165.000€

21 - PROTÉGER ET AMÉNAGER L'ESPACE NATUREL DU PRAT D'ALBIS

Le Prat d'Albis, un des poumons verts du territoire, concentre une pluralité de pratiques depuis l'élevage ancestral jusqu'à la sylviculture en passant par les diverses activités sportives et récréatives.

La volonté partagée des acteurs du territoire est de proposer un aménagement raisonné préservant la naturalité du site et contenant les pratiques récréatives sur des zones maîtrisées.

ACTIONS

- › Mettre à jour l'étude portée par l'ONF sur l'aménagement du site.
- › Aménager les espaces dans une logique de respect des pluralités des pratiques et d'anthropisation minimale.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 200.000€

Prat d'Albis - Vue sur le Picou



24 - FAIRE DES FORGES DE PYRÈNE UN SITE À THÈMES AUTOUR DE LA VIE PYRÉNÉENNE EN 1900

Le visiteur, touriste ou résident, plus jeune et plus familial, est en recherche d'une offre porteuse de sens et de valeur autour d'une expérience ludique, pédagogique et scénarisée.

ACTIONS

- › Scénariser l'offre d'animation et de visite autour du thème des Pyrénées et de la vie en 1900, adapter la muséographie aux attentes des visiteurs.
- › Proposer des actions envers les habitants du territoire et des partenariats avec les services (résidence autonomie, enfance...).

› Poursuivre le développement d'une offre pédagogique adaptée, accueillir et promouvoir des évènements familiaux.

- › Développer l'offre nature et la dimension environnementale du site.
- › Créer un évènement à dimension transfrontalière autour du feu et du fer dans une approche artistique, grand public.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

ALLER VERS UNE AGRICULTURE SOUTENABLE

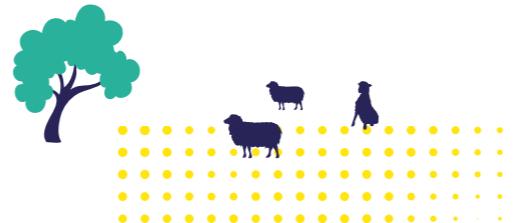
L'agriculture occupe une place prépondérante dans la gestion des espaces ruraux et de montagne et dans la structuration économique et sociale du territoire.

Afin de renforcer l'activité agricole, l'agglo souhaite être partie prenante de son développement à l'appui des acteurs locaux. A ce titre, elle entend participer à la coordination de l'action à l'échelle de son territoire et impulser des dynamiques en matière d'approvisionnement local, de foncier, d'installation des agriculteurs, tout en créant les

conditions d'une intervention plus large autour d'un projet alimentaire et de santé.

Afin d'aller vers une agriculture soutenable, les objectifs poursuivis par l'agglo sont les suivants :

- Développer une alimentation de proximité et de qualité.
- Maintenir un tissu économique agricole diversifié.
- Ouvrir les paysages et préserver les milieux.



STRUCTURER L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

25 - RÉALISER UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC-ENJEUX DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET RENFORCER LES PARTENARIATS

Une bonne connaissance de l'activité agricole permettra à l'agglo d'identifier les priorités d'intervention sur lesquelles s'engager. Cette étude a vocation à appréhender les problématiques agricoles, définir les enjeux pour notre territoire, établir des objectifs, planifier l'action.

ACTIONS

- › Réaliser un diagnostic agricole : mieux connaître les enjeux de l'agriculture (filières, emplois, foncier, productions, alimentation) et définir des pistes et priorités d'actions, notamment dans le cadre d'un projet alimentaire territorial.
- › Poursuivre la collaboration avec la Chambre d'agriculture, aller à la rencontre des acteurs de l'agriculture (Safer, Civam Bio...), étudier les modalités de partenariats dans le cadre d'un programme d'actions prédéfini.
- › Etre le relais des partenaires pour communiquer sur l'activité agricole, les productions, la valorisation des espaces.

26 - ÉLABORER UN PROJET STRUCTURANT DE TYPE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

La politique nationale de l'alimentation est à la croisée des politiques relatives à la préservation de la santé, à l'environnement et à la transition agro-écologique. L'élaboration d'un projet alimentaire territorial structurant apportera un cadre stratégique et opérationnel à des actions multi-partenariales visant à soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et l'approvisionnement local.

ACTIONS

- › Elaborer et mettre en œuvre collectivement un projet alimentaire territorial tel que défini dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 - art. 39) en s'appuyant sur le pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ariège.
- Le programme d'actions comprendra notamment des opérations en faveur du développement de l'agriculture biologique, de la formation des exploitants, des transmissions-installations et de la sensibilisation des restaurateurs à l'approvisionnement local.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



FACILITER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE PAR UNE OFFRE FONCIÈRE COHÉRENTE ET ADAPTÉE ET UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ

De 2009 à 2019, 138 hectares ont été artificialisés sur le territoire de l'agglo, essentiellement au profit de l'habitat. La moitié de ces surfaces se situe sur cinq communes. Par ailleurs, la crise sanitaire a montré les fragilités de nos systèmes agricoles et alimentaires. Il apparaît nécessaire aujourd'hui de se questionner sur la souveraineté et la démocratie alimentaires, à savoir, comment permettre à tous de manger des produits de meilleure qualité tout en améliorant le bien-être de notre territoire par une meilleure santé économique, sociale, environnementale et humaine.

27 - SENSIBILISER LES COMMUNES À LA PRÉSÉRATION DES TERRES AGRICOLES

La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières passe par une adaptation des documents d'urbanisme et des opérations de réouverture des espaces. La sensibilisation des collectivités aux problématiques d'accès au foncier agricole constitue un premier pas vers leur préservation.

ACTIONS

- › Organiser des réunions de sensibilisation aux enjeux de la préservation et de la création de foncier dédié aux activités agricoles à destination des communes dotées de documents d'urbanisme.
- › Réaliser une étude de définition des zones délaissées autrefois exploitées pouvant accueillir de l'activité agricole et définir un calendrier et un programme d'actions.
- › Mener des opérations de réouverture des paysages afin d'accueillir de nouvelles activités et permettre l'extension d'exploitations.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

28 - ÉTUDIER LES CONDITIONS DE FAISABILITÉ D'UNE ZONE AGRICOLE : ESPACE-TEST AGRICOLE

Une zone naturelle de 30 hectares située sur la commune de Montgailhard est identifiée comme pouvant accueillir des activités agricoles. Une étude a permis d'établir plusieurs options de développement mais des questions subsistent : quelles activités agricoles souhaite-t-on ? Comment mobilise-t-on le foncier ? Comment aménage-t-on le site ? Ces espaces constituent une opportunité de répondre aux besoins de foncier notamment pour les primo-installants tout en créant un modèle économique innovant.

ACTIONS

- › Réaliser une étude de faisabilité technique, financière, juridique et de définition des besoins pour la création d'une zone d'activités agricoles à Montgailhard.
- › Procéder aux acquisitions.
- › Réaliser des travaux d'aménagement du parc agricole.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 60.000€ (étude)

Exploitation agricole - Baulou





SOUTENIR L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX À TRAVERS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE, PRIVÉE ET DES HABITANTS

Panier de produits locaux



29 - ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LES MODALITÉS D'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Garantir la qualité alimentaire des repas proposés au sein des multi-acueils et de la résidence autonomie est une des préoccupations de l'agglo, qui souhaite augmenter la part des produits locaux et biologiques. Les modalités d'approvisionnement de la restauration collective doivent être interrogées et adaptées.

ACTIONS

- › Organiser des réunions de travail avec les pôles et les commissions concernés, en s'appuyant sur les acteurs locaux, pour établir les nouvelles modalités d'approvisionnement de la restauration collective de l'agglo (quels produits, quels partenaires, quel coût ?).
- › Créer un service commun expérimental agglo/commune de Verniolle pour l'approvisionnement de la résidence autonomie de Varilhes et étudier son déploiement.
- › Suivre des formations pour construire des appels d'offres alimentaires permettant aux producteurs locaux d'y accéder.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

30 - SOUTENIR LES INITIATIVES DE VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES

Afin de développer les circuits courts et contribuer à la relocalisation des échanges alimentaires, il est nécessaire de créer les conditions de rencontres entre producteurs et consommateurs. Les manifestations, les marchés... sont des vecteurs de liens et de diffusion des savoir-faire locaux et doivent se déployer à l'échelle du territoire de l'agglo.

ACTIONS

- › Accompagner les évènements de dimension intercommunale valorisant les productions locales par un appui logistique et financier : définir des critères d'intervention.
- › Participer à la promotion des produits locaux, mettre en place des outils de communication (guides...), être le relais des partenaires.
- › Accompagner la création de marchés de plein vent et de marchés couverts.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



L'agglo s'engage dans la mise en œuvre d'une politique coordonnée et efficiente pour venir en aide aux personnes les plus fragiles de notre société, du jeune enfant à la personne âgée. L'offre de services collectifs à destination des familles est indispensable à l'attractivité du territoire et représente un fort potentiel de création d'emplois, tant publics que privés. Mais au-delà, l'agglo témoigne d'une volonté de rassembler, fédérer les différents acteurs autour d'un projet de territoire dans lequel les solidarités humaines, facteurs de cohésion sociale, ont toute leur place.

Les besoins qui s'expriment en termes de services, d'accompagnement changent et s'amplifient.

Ils nécessitent des réponses ambitieuses au travers notamment d'une meilleure articulation des dispositifs et des acteurs au niveau local. L'allongement de la durée de vie, la diversification des situations familiales et professionnelles, le fort développement des pratiques culturelles et sportives au sein d'une population soucieuse de son épanouissement personnel, sont autant de situations à prendre en compte pour répondre aux besoins du territoire. En agissant au cœur des solidarités humaines, l'agglo souhaite offrir des outils de protection et de cohésion mais également de santé et de loisirs culturels et sportifs pour améliorer le bien-être de tous les citoyens.



2 PERSONNES ÂGÉES

1



AMÉLIORER ET DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

31 - CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE À FOIX

L'agglo fait face à une demande croissante de personnes âgées désireuses d'habiter à proximité des services. C'est pourquoi une solution d'hébergement adaptée pour ces publics apparaît pertinente dans le cœur de Foix, le sud du territoire ne disposant pas de résidence autonomie. Cet établissement, qui sera conçu pour proposer une offre innovante en direction des personnes âgées, correspond au plus juste à la demande et aux besoins du public autonome.

ACTIONS

- Construire une résidence autonomie de 34 logements en centre-ville de Foix (place Parmentier) à proximité de l'ensemble des services. L'établissement accueillera des personnes âgées autonomes et proposera une colocation pour trois étudiants ou jeunes travailleurs. L'établissement sera ouvert sur la ville et le quartier avec lequel un partenariat fort sera organisé (restauration, animations, projets communs etc.).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 6.000.000€

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 594.000€

33 - ÉLABORER UN PROJET DE SERVICE

Afin de conforter le service et d'asseoir la politique de l'agglo en faveur de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes âgées autonomes, il convient de poser les bases d'un projet de service unique décliné sur les deux antennes (Foix et Varilhes) fixant les axes stratégiques et opérationnels du projet global en direction des personnes âgées.

ACTIONS

- Mettre en place un comité de pilotage et quatre groupes de travail thématiques : le projet d'établissement des résidences autonomie, l'isolement des personnes âgées, les actions d'animation et de prévention de la perte d'autonomie, le renforcement de la coordination gérontologique avec les services d'aide à domicile.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 6.000.000€



DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES SERVICES ET ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRISE EN CHARGE DES QUESTIONS LIÉES AU VIEILLISSEMENT

32 - POURSUIVRE LA RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE À VARILHES

La résidence autonomie située à Varilhes propose 30 logements et des espaces et services collectifs divers (restauration, entretien du linge, animations, sécurité à domicile, aide administrative). Elle propose un accompagnement personnalisé des ainés et de leur famille pour rompre l'isolement tout en vivant chez soi. Le confort et la qualité de vie des résidents sont au cœur des préoccupations de l'agglo qui assure la pérennité de l'établissement grâce à un entretien et des travaux réguliers.

ACTIONS

- Rénover et mettre aux normes d'accessibilité 22 salles de bain.
- Aménager le jardin : création d'un espace ludique souhaité par les résidents.
- Réaménager l'espace d'accueil : accessibilité, sécurité, conditions d'accueil du public.

ACTIONS

- Intégrer le CLIC, antenne de Foix, au sein de la future résidence autonomie de Foix (à travailler dans le projet de service dans un objectif d'accueil global de type guichet unique), tel que cela a été fait pour l'antenne du CLIC de Varilhes (intégré à la résidence autonomie en 2020).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

35 - METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le conseil départemental de l'Ariège fixe notamment les objectifs en matière d'activité, de qualité de prise en charge et d'accompagnement. La politique sociale de l'agglo en faveur des personnes âgées s'inscrit dans une démarche globale et coordonnée de prévention de la perte d'autonomie et des risques liés au vieillissement reconnus comme enjeu de santé publique prioritaire.

ACTIONS

- Elaborer un plan d'actions avec pour public cible les personnes en hébergement et les personnes vivant à leur domicile (CLIC et résidences autonomie).
- Décliner le plan d'actions dans le projet de service.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

36 - PILOTER ET DÉPLOYER LE DISPOSITIF MONALISA SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le dispositif Monalisa permet de lutter contre l'isolement social et affectif des personnes âgées par la visite à leur domicile d'un bénévole formé qui propose un temps de discussion, de lecture, de jeux ou de sorties. Mis en œuvre à Foix, ce dispositif nécessite d'être étendu à l'ensemble du territoire.

ACTIONS

- Engager un travail préparatoire en 2021 avec la coordination départementale Monalisa : étudier le pilotage national par la Caisse nationale de solidarité

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Groupe de parole animé par le CLIC



37 - METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC BLEU PRINTEMPS

La convention d'objectifs avec l'association Bleu printemps fixe les modalités de maintien des personnes âgées à domicile. En accord avec les orientations de la politique en faveur des personnes âgées, les acteurs souhaitent formaliser un partenariat permettant d'assurer un accompagnement au domicile au plus proche des besoins des usagers et conforme aux orientations politiques du projet global de soutien aux personnes âgées.

ACTIONS

- › Réécrire la convention en affirmant les principes suivants : conserver une structure à taille humaine (garantir l'adéquation attentes/besoins des publics accompagnés, avec une personnalisation des services tenant compte de l'histoire, du parcours et du projet de vie), proposer une gouvernance adaptée, assurer cohérence et complémentarité des actions déployées avec le projet de territoire, organiser une coopération dynamique régulière avec les résidences autonomie, structurer une concertation de proximité avec le CLIC, afin de détecter la fragilité et protéger, mettre en œuvre des actions de formation annuelles visant la professionnalisation et la montée en compétence des salariés et intervenants à domicile.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Rencontre intergénérationnelle à la résidence autonomie - Varilhes

38 - CRÉER UN CIAS À OBJET UNIQUE

Conformément au code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L315-7 et au code de la construction et de l'habitation, la création d'un centre intercommunal d'action sociale permettra de se mettre en conformité avec les dispositions légales relatives à la gestion des établissements médico-sociaux.

ACTIONS

- › Crée une structure juridique conforme à la réglementation et permettant une ouverture des évolutions possibles en matière de politique sociale.
- › Formaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à objet unique : service aux personnes âgées (CLIC, résidences autonomie et dispositifs associés).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE



DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION SOCIALE

La nécessité d'accompagner efficacement les familles, couplée à la raréfaction générale des ressources publiques, amène à repenser l'organisation territoriale : tout d'abord en ayant une bonne connaissance de l'existant, puis en vérifiant l'adéquation entre l'offre existante de services et les attentes des usagers. Le décloisonnement de l'action sociale favorisera les synergies entre les démarches et permettra une approche plus globale et donc plus efficace dans la réponse apportée.

Cet objectif est au cœur même de la convention territoriale globale, dispositif initié par la Caisse d'allocations familiales et actuellement déployé sur le territoire de l'agglo.

39 - DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION SOCIALE

Les usagers sont confrontés à la diversité des acteurs, des dispositifs et à l'éclatement des prises en charge. L'accès à l'information n'est pas facilité. La convention territoriale globale (CTG) flèche l'agglo comme coordonnatrice locale et offre un nouveau cadre partenarial.

ACTIONS

- › Réaliser un diagnostic partagé du territoire, co-élaboré avec l'ensemble des acteurs.
- › Constituer et diffuser un guide recensant les acteurs intervenant dans le champ du social, leurs périmètres d'action, leurs offres, les lieux et horaires d'accueil des publics, les personnes référentes.
- › Développer les outils d'interconnaissances (forum, journées actions sociales, éduc tour...) de l'offre et des espaces d'échanges des différents acteurs, commissions thématiques.
- › Développer des formations-actions, des journées d'actualité ouvertes à tous.
- › Créer des passerelles entre les services petite-enfance, enfance, jeunesse.
- › Créer des synergies entre les centres sociaux.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

40 - FAVORISER LA PARENTALITÉ ET DÉVELOPPER LA CO-ÉDUCATION

Certaines familles se trouvent socialement fragilisées et économiquement précaires, ce qui peut avoir pour effet d'engendrer une fracture éducative et un isolement. Dans ce contexte, le LAEP constitue un service majeur à destination des familles. Cependant, il convient de compléter l'offre afin d'aider à rompre l'isolement des familles et de valoriser le rôle des parents dans la prévention des difficultés rencontrées par leurs enfants, dans une volonté de continuité éducative.

ACTIONS

- › Identifier et mettre en synergie les acteurs de la parentalité et créer dans chaque structure des conditions d'accueil et d'écoute des parents et des enfants, des temps d'échanges et de partage.
- › Ajuster les créneaux horaires au besoin des familles et ouvrir de nouveaux espaces de rencontres sur le territoire (café des parents, conférence...).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



⇒ SOMMAIRE



RENDRE VISIBLE L'OFFRE EXISTANTE DU TERRITOIRE

La visibilité de l'offre existante a été bouleversée par l'élargissement du territoire, la multiplicité des acteurs présents et par l'outil internet et son bouquet de réseaux sociaux qui imposent une nouvelle manière de se faire connaître ou de chercher l'information. Si internet permet généralement de trouver les renseignements que l'on cherche, encore faut-il savoir identifier les gestionnaires et donc les services à disposition : l'information doit être portée à la connaissance des familles. Organiser l'information, diversifier les moyens de communication sont des étapes nécessaires afin de rendre l'offre existante compréhensible et accessible à tous.



RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS AUX SERVICES

La mixité sociale constitue aujourd'hui l'un des grands enjeux des services petite-enfance, enfance et jeunesse. Elle est considérée comme l'un des leviers pour combattre les inégalités sociales dès le plus jeune âge, et se positionne à ce titre au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

41 - DIVERSIFIER LES VECTEURS DE COMMUNICATION POUR SENSIBILISER TOUS LES USAGERS ET RECUEILLIR LEURS BESOINS

L'organisation territoriale peut sembler complexe sur notre territoire majoritairement rural où certaines familles connaissent des difficultés de mobilité vers les équipements structurants. Son offre de services, variée, à la gestion multiple, peut apparaître comme difficilement accessible encore plus pour certaines familles éloignées de la pratique numérique. C'est pourquoi il convient de simplifier les démarches des usagers, de leur permettre de connaître leurs droits et les services à leur disposition quels que soient leur situation, leur accès internet, leur zone d'habitation. Permettre une pleine utilisation de l'offre de service par les usagers.

ACTIONS

- › Communiquer sur le rôle du guichet unique auprès des mairies, des médecins, du CHIVA, sur internet, sur le guide des acteurs du social...
- › Modifier l'appellation « guichet unique » généralisée à différents secteurs d'activité pour une dénomination plus compréhensible et accrocheuse.
- › Diversifier les outils de communication : réaliser des plaquettes d'information, vérifier la réciprocité de lien entre sites internet des communes et de l'agglo, améliorer le référencement du site de l'agglo pour les services petite enfance.
- › Répertorier les acteurs pouvant être des relais d'information auprès des familles.
- › Vérifier auprès des usagers leurs modes de communication.
- › Recueillir les besoins des usagers.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE

Le projet éducatif local a été mis en place sur les territoires dès 2015. Il vise à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Par ailleurs, il permet aux gestionnaires de percevoir des financements. Le projet éducatif local est un outil d'interconnexion, de réflexion, et de structuration utile à tous les acteurs de l'enfance et de la jeunesse grâce à sa démarche participative associant les adultes - ou leurs représentants - présents le long du chemin de l'enfance à l'âge adulte.



LAEP le P'tit Léo - Foix



CONFORTER UNE OFFRE DE QUALITÉ POUR LA PETITE-ENFANCE

La politique d'accueil du jeune enfant a connu ces deux dernières décennies un enrichissement de ses orientations : politique de soutien à l'emploi, à la natalité, à la parentalité, de promotion de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les stéréotypes de genre, contre l'exclusion... Trois conceptions de la qualité se côtoient aujourd'hui : permettre aux parents de concilier famille et travail, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et la dimension éducative. Avec six multi accueils, une crèche familiale, deux relais d'assistants maternels, le territoire de l'agglo se trouve doté d'une grande variété de structures vouées à la petite enfance qu'il convient de maintenir à un fort niveau de qualité, tout en les faisant évoluer pour les adapter aux contextes actuels.

42 - FAVORISER UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

L'accès des équipements aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques est une priorité pour l'agglo. Les publics fragilisés, modestes, sont pris en compte dans l'offre et ne doivent pas souffrir d'un quelconque éloignement qu'il soit physique, temporel ou financier. De plus, il est important de développer dès le plus jeune âge la culture de la tolérance et de l'acceptation de la différence.

ACTIONS

- › Former les personnels à l'accueil des enfants porteurs de handicaps et à besoins spécifiques en s'appuyant en premier lieu sur les dispositifs Palenqueto et Optimus initiés par la CAF.
- › Renforcer les liens avec les auxiliaires de vie scolaire, le centre d'action médico-sociale précoce et le centre médico-psychologique.
- › Etudier les freins quant à l'accueil des enfants à besoins spécifiques.
- › Mieux informer les familles fragiles de leurs droits et des services à leur disposition.
- › Développer les partenariats avec les travailleurs sociaux du conseil départemental, les centres sociaux, les pédiatres...

2021 2022 2023 2024 2025 2026

43 - ACTUALISER ET ANIMER LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le projet éducatif de territoire se veut global et partenarial. Son évaluation doit prendre en compte l'articulation entre le local et le national et les différentes échelles des politiques éducatives. Il se conçoit dans une démarche participative et partagée. Le PEDT crée les conditions d'amélioration du projet éducatif pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants, met au premier plan les objectifs et contenus éducatifs et donc les apprentissages et l'épanouissement des enfants, accompagne les acteurs pour produire les changements et renforcer la coopération éducative.

ACTIONS

- › Evaluer et actualiser le PEDT : pilotage et évaluation, observation et analyse partagée, construction des évolutions, validation par le comité de suivi et les élus. Sujets d'actualisation : formules d'accueil, pratiques d'accueil des 4-6 ans.
- › Animer le PEDT.
- › Organiser une ou deux journées annuelles rassemblant tous les acteurs de l'éducation et les familles du territoire, avec des thèmes spécifiques.
- › Développer des actions de communication (vidéo, articles, interviews, éduc-tours...).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

44 - ACTUALISER LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement traduit une réflexion vivante sur les pratiques professionnelles pour transmettre et pérenniser une approche spécifique de l'accueil du tout-petit. Suite à la fusion des deux anciennes communautés de communes et à l'harmonisation des pratiques qui s'en est suivie, les projets d'établissements doivent être réactualisés au niveau de chaque structure du jeune enfant de l'agglo.

ACTIONS

- › Elaborer le projet d'établissement : réunions, temps d'échanges au sein de chaque établissement d'accueil et avec le pôle, rédaction, afin de permettre aux agents, aux parents et aux institutions de s'approprier les valeurs portées par l'agglo, créer une dynamique d'équipe.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

45 - REQUALIFIER, MODERNISER ET SÉCURISER LES STRUCTURES D'ACCUEIL

L'agglo compte des structures d'accueil nombreuses et variées, mais dont certaines sont vieillissantes. Par ailleurs, le contexte national social, sanitaire et sécuritaire en évolution demande une adaptation constante des conditions d'accueil dans les établissements. L'agglo doit ainsi garantir une offre de services de qualité et conforme aux normes et au contexte national en vigueur (sécurité des sites).

ACTIONS

- › Installer des systèmes de vidéo et d'ouverture à distance dans les établissements d'accueil du jeune enfant de l'agglo et élaborer les protocoles réglementaires.
- › Rénover et réaménager les multi accueils de Varilhes, Verniolle et Crampagna.
- › Engager une réflexion sur le déplacement du pôle petite enfance-enfance-jeunesse et réaliser les travaux nécessaires à sa nouvelle implantation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 1.050.000€

47 - FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES ASSISTANTS MATERNELS LIBÉRAUX

L'accueil au domicile des assistants maternels libéraux représente la moitié des places d'accueil des enfants du territoire. Leur répartition assure un maillage équilibré du territoire et les modalités d'accueil atypiques qu'ils proposent (horaires...) créent des conditions favorables à l'emploi des parents. L'articulation et les complémentarités entre l'action publique intercommunale et l'initiative privée méritent d'être renforcées.

ACTIONS

- › Promouvoir le métier d'assistant maternel libéral.
- › Instaurer un partenariat avec les services PMI délivrant les agréments.
- › Accompagner l'initiative privée (maisons d'assistants maternels).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

46 - OFFRIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ AUX ENFANTS

Dans le cadre de sa volonté de proposer des repas de qualité et de soutenir l'économie locale et les circuits de proximité, soucieuse de la santé et du bien-être de ses habitants, l'agglo va étudier les modalités d'approvisionnement des services proposant une restauration : multi accueils, accueils de loisirs, résidence autonomie.

ACTIONS

- › Analyser les prestations actuelles et étudier d'autres modes de fonctionnement dont de nouvelles initiatives privées.
- › Etudier une deuxième étape de mutualisation des cuisines centrales du territoire à partir de 2023.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Multi-acceuil - Montgailhard



PROPOSER AUX USAGERS UNE QUALITÉ ÉQUIVALENTE DES SERVICES ENFANCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Comment permettre aux enfants de grandir dans de bonnes conditions ? Ce qu'ils vivent, découvrent, apprennent et créent, seuls ou avec d'autres, en famille, à l'école, dans les temps et lieux tiers, dans la rue ou sur le net impacte leur trajectoire de vie, et leur rapport au monde.

Aujourd'hui les services enfance sont répartis sur le territoire avec des formes et des gouvernances multiples. Une réflexion collective doit être engagée afin de tendre vers une qualité et une équité de service pour les enfants et les familles.

48 - HARMONISER LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

COMMUNAUX

Certains habitants du territoire connaissent des difficultés de mobilités et se trouvent éloignés des équipements structurants. Les accueils de loisirs extra et périscolaires sont différemment organisés selon les communes, voire absents sur certaines d'entre-elles. Afin de pallier ces disparités, l'agglo a pour objectifs :

- De tendre vers une offre de service de qualité équivalente à l'ensemble des usagers du territoire.
- De coordonner, optimiser les actions menées à l'échelle communale et intercommunale.
- D'optimiser les ressources.

ACTIONS

- › Elaborer un diagnostic partagé des différentes formules d'accueils de loisirs périscolaires actuellement proposées sur le territoire de l'agglo.
- › Comparer ces différentes formules en étudiant les coûts de revient des services, les tarifications appliquées aux familles, la qualité de service rendu aux familles et aux enfants (préciser les critères de qualités retenus : amplitude horaire, activités, projet pédagogique...).
- › Accompagner de manière personnalisée les communes et SIVE/SIVOM dans une démarche de progrès afin de tendre vers une équité de service sur le territoire.
- › Etudier l'opportunité d'harmoniser les pratiques et les modes de gestion sur l'ensemble du territoire.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



DÉPLOYER L'ACTION JEUNESSE AU PLUS PRÈS DES USAGERS ET ACCOMPAGNER L'IMPLICATION DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ

Le PAAJIP (pôle agglomération adolescence jeunesse information prévention) doit renforcer le développement de son action sur l'ensemble du territoire de l'agglo. La question de la participation des jeunes et des « publics » en général est au cœur de tous les dispositifs : la prise d'initiative par les jeunes peut permettre le développement d'aptitudes et de compétences complémentaires à l'éducation formelle tels que l'esprit de responsabilité, l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe, la conduite de projet, la découverte de l'environnement institutionnel et la prise de parole.

49 - FAIRE DU PÔLE JEUNESSE COLLABORATIF LA PORTE D'ENTRÉE DE LA POLITIQUE JEUNESSE ET DÉPLOYER L'ACTION DU PAAJIP AUPRÈS DES COMMUNES, INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La création du pôle jeunesse collaboratif ouvre des perspectives de développement du secteur jeunesse plus riches et participatives. Le PAAJIP, relais de la politique jeunesse de l'agglo sur le territoire, assure une coordination des synergies et un déploiement de ses actions au-delà de Foix.

ACTIONS

- › Finaliser la construction du pôle jeunesse collaboratif et créer les synergies entre partenaires du projet et acteurs du territoire pour faire rayonner ce lieu.
- › Positionner le PAAJIP comme l'acteur fédérateur de l'éducation non formelle sur l'agglo, par bassin de vie. Etudier les besoins des communes en animation, élaborer un calendrier et déployer son action.
- › Développer l'action périscolaire au collège Rambaud et au collège Lakanal et l'extrascolaire en lien avec le projet « vacances apprenantes », colonies de vacances, accueil de jeunes, animations diverses avec les jeunes.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 2.400.000€
(pôle jeunesse)



50 - DÉVELOPPER L'OPÉRATION « ALLER VERS » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Certaines catégories de jeunes sont davantage touchées par le chômage que d'autres, notamment les jeunes les moins qualifiés. La crise économique et la crise sanitaire actuelle ont renforcé leur précarité et leur isolement. A travers sa politique jeunesse, l'agglo souhaite identifier les jeunes en grande difficulté d'insertion, les NEET (not in education, employment or training) afin de les inciter à réintégrer une démarche d'acquisition de compétences ou de recherche d'emploi. D'autre part, l'opération « aller vers » pourrait être transposée pour accompagner les communes dans les relations entretenues avec les jeunes, notamment dans les espaces publics.

ACTIONS

- › Mettre en place des maraudes et des actions de rue.
- › Aller vers les jeunes NEET et autres dans une approche coconstruite avec les acteurs jeunesse du territoire.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

52 - ACCOMPAGNER LE PARCOURS DU JEUNE VERS L'INSERTION, LA CITOYENNETÉ ET L'ÉMANCIPATION

Les jeunes de plus de 16 ans doivent faire face à un déficit d'accompagnement de projets dès lors qu'ils ne sont pas inscrits à la mission locale et que leurs parcours croisent différents champs : culture, économie, sport, insertion, social etc. Le PAAJIP, lauréat d'un appel à projet national, est devenu pilote d'une expérimentation pour le ministère de la jeunesse à travers le fonds expérimental jeunesse. Par cette expérimentation, il accompagne le jeune dans son parcours de création de liens partenariaux entre les différents acteurs du territoire, dans un processus d'incubation et d'aide au développement de projets.

ACTIONS

- › Crée un poste et mettre en place un incubateur de projets de jeunes (financement PAAJIP).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



51 - DONNER LES MOYENS À LA JEUNESSE DE S'EXPRIMER EN PRIVILÉGIANT UN DIALOGUE STRUCTURÉ ENTRE JEUNES ET ACTEURS LOCAUX

Des études et travaux de recherche démontrent que de nombreux jeunes n'ont plus confiance en leur avenir. Certains ne développent pas les compétences sociales nécessaires à leur épanouissement. 86 % des jeunes n'ont pas confiance en la chose publique et 76% des moins de 25 ans ne votent pas. La résolution européenne du 23 novembre 2015 demande aux États membres d'établir des stratégies pour assurer la participation politique des jeunes. L'action et la parole de la jeunesse participent pleinement de la vie sociale et citoyenne de notre territoire et sont encouragées.

ACTIONS

- › Créer des instances et des espaces de débats : assemblée libre, parlement, conseil...
- › Proposer un accompagnement des élus, des animateurs et des jeunes afin de permettre à ces interlocuteurs d'origine et de fonctionnement différents, de mieux se comprendre afin d'élaborer des projets en commun.
- › Donner la possibilité aux jeunes de porter des projets, des évènements : bourses à projets de jeunes, Foix'r de rue, convention jeux de rôles, Block Party, Arts Oseurs etc.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Activité du PAAJIP



PRATIQUES CULTURELLES ET DIFFUSION

AMÉLIORER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES EN MATIÈRE DE LECTURE PUBLIQUE, DE DIFFUSION, DE MÉDIATION CULTURELLE ET DE LUDOTHÈQUE

L'harmonisation du réseau de lecture a apporté une amélioration significative du service de lecture publique et la mise en place de la gratuité. Elle a eu pour effet une forte hausse des adhésions et des prêts. Il convient désormais d'aller au-delà en proposant une offre de services étayée, mieux adaptée aux différents publics et notamment aux publics empêchés et/ou non atteints. Il convient d'ouvrir et de diversifier les usages aux publics et aux partenaires et enfin proposer un service de diffusion et médiation culturelle équilibré sur l'ensemble du territoire.

53 - RÉNOVER LA MÉDIATHÈQUE-CENTRE DE FOIX

Le schéma départemental de lecture publique vise à créer les conditions favorables pour que la population puisse accéder aux livres et aux réseaux de médiathèques. L'action de l'agglo s'inscrit dans cette politique. Le projet de rénovation de la médiathèque de Foix consiste à moderniser les locaux et les usages en vue de la positionner au centre du réseau avec la médiathèque de Varilhes. Le futur équipement offrira des services diversifiés (collections, accès au numérique, publics spécifiques) et permettra le développement des partenariats pour une action culturelle forte et coordonnée. Enfin, les horaires seront étendus au samedi après-midi, service fortement demandé par les usagers.

ACTIONS

- › Mener une étude de programmation en 2021 afin de déterminer la faisabilité : mise en adéquation entre les besoins identifiés lors des réunions de concertation préalables (personnel, usagers, partenaires, Codev, jeunes), les contraintes architecturales et les objectifs de performance énergétique.
- › Démarrer les travaux en 2022.

2021 2022 2023 2024 2025 2026
Investissement : 800.000€



54 - SIGNER UN CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE AVEC LA DRAC

La direction régionale des affaires culturelles soutient le développement de la lecture publique. Les contrats territoire-lecture permettent d'initier des partenariats entre les collectivités et l'Etat autour de projets de développement de la lecture.

ACTIONS

- › Signer un contrat territoire lecture (CTL) avec la DRAC avec un engagement de 1 € de la DRAC pour 1 € de l'agglo : développer des actions culturelles sur l'ensemble du territoire, lutter contre l'illectronisme, élargir l'offre des collections notamment en direction des publics spécifiques, élargir les horaires d'ouverture de la médiathèque de Foix et de Varilhes et accompagner les bénévoles. Dans ce cadre, renforcer l'équipe via le recrutement d'un agent.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

55 - CRÉER UN RÉSEAU DE LECTURE ET DE LUDOTHÈQUES PAR LA FUSION DES DEUX SERVICES

Dans une logique d'organisation du pôle, de mutualisation des compétences et des moyens, et afin de donner une meilleure visibilité aux ludothèques, le catalogue et le portail internet seront fusionnés avec ceux des médiathèques.

ACTIONS

- › Fusionner les catalogues.
- › Elaborer des projets communs.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Concert de l'école de musique de l'agglo



DÉVELOPPER L'ÉCOLE DE MUSIQUE POUR ACCROÎTRE SON RAYONNEMENT, SA VISIBILITÉ ET PROPOSER UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE DIVERSIFIÉE ET DÉVELOPPÉE

L'agglo souhaite poursuivre et renforcer l'accès à la musique pour tous, être fédérateur d'un réseau de pratiques artistiques, faire de la musique et des autres pratiques artistiques un outil d'identité du territoire et inscrire le projet dans une dynamique de recherche et d'innovation.

56 - CRÉER UN CONSERVATOIRE LABELLISÉ

Le projet de service de l'école de musique permet de répondre à la quasi-totalité des critères demandés pour la labellisation à l'exception de l'enseignement d'une deuxième discipline artistique. Afin de diversifier les pratiques et les parcours, il est proposé de s'appuyer sur les associations du territoire pour la mise en œuvre de cette deuxième discipline. Le besoin s'exprime sur le théâtre en raison d'une offre peu développée.

ACTIONS

- › Mettre en place :
- Un parcours découverte (de 8 ans à 14 ans : éveil, initiation 1, initiation 2), une séquence exploration du parcours diplômant > année 1.
- Une séquence réalisation du parcours diplômant, des ateliers de pratiques amateurs (adultes) > année 2.
- › Rédiger un projet d'établissement scientifique et culturel autour des axes suivants : poursuivre et renforcer l'accès à la musique pour tous, inscrire le projet dans une dynamique de recherche et d'innovation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



SE DOTER D'OUTILS PERMETtant LA DIFFUSION ET LA MÉDIATION CULTURELLES EN MILIEU URBAIN ET RURAL

Etablir un véritable droit à la culture pour tous en complémentarité avec les communes et faire de la culture un élément déterminant de l'attractivité du territoire. Favoriser l'émancipation par la culture pour tous les publics et sur l'ensemble du territoire en donnant une place privilégiée aux acteurs culturels du territoire.

57 - TRANSFÉRER LE CENTRE CULTUREL OLIVIER CAROL À L'AGGLO

Le rayonnement largement intercommunal du centre culturel de Foix, avec l'Estive (Scène nationale) notamment, pose la question de son transfert à l'agglo. L'enjeu est d'amener la culture vers les territoires et ses habitants, de mutualiser les espaces, les compétences et les partenariats pour encore plus d'énergie culturelle.

ACTIONS

- › Après réalisation d'un audit technique et organisationnel, transférer le centre culturel et de l'Estive (Scène nationale) à l'agglo (neutralité budgétaire au moment du transfert en raison de la retenue sur l'attribution de compensation de la commune de Foix du montant de toutes les charges afférentes au bâtiment et à son utilisation).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



58 - SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LES ÉVÈNEMENTS

ŒUVRANT DANS LE DOMAINe DE LA CULTURE

Afin de permettre la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire, l'agglo apporte son soutien financier aux associations portant un projet innovant, structurant et d'intérêt communautaire.

ACTIONS

- › Déterminer une enveloppe annuelle et fixer des critères de soutien et un règlement d'attribution des subventions.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



PRÉSERVER, VALORISER ET TRANSMETTRE CE QUI FAIT ET A FAIT L'IDENTITé DE NOTRE TERRITOIRE ET CE QUE NOUS SOMMES

Garder la mémoire, transmettre le savoir, préserver ce qui fait trace, expliquer les savoir-faire, savoir d'où on vient... c'est vivre mieux dans notre présent et c'est préparer notre futur.

60 - ÉLABORER LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

DU CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation propose de découvrir l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Ariège. A travers cet établissement, l'agglo accompagne le devoir de mémoire et de transmission en étant au plus près des attentes des différents publics et réaffirme le partenariat avec les associations mémorielles.

ACTIONS

- › Bâtir un projet culturel de territoire qui s'appuie sur deux pôles culturels rayonnants. Le premier au nord, avec le pôle culturel à Varilhes, le second au sud, avec le centre culturel Olivier Carol à Foix.
- › Elaborer une programmation culturelle concertée et coordonnée entre les services de l'agglo (réseau de lecture et ludothèques, conservatoire, musée), les communes et les partenaires associatifs qui soit adaptée à tous les publics et répartie de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation - Varilhes



2.

FAVORISER LE SPORT POUR TOUS

4



STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE

61 - RÉALISER UN SCHÉMA TERRITORIAL D'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

La diffusion de la pratique sportive et l'évolution des attentes des pratiquants induisent de nouveaux besoins en matière d'équipements sportifs. La réalisation d'un schéma territorial d'organisation de la pratique sportive constitue un outil de pilotage concerté vers l'adéquation entre aménagement équilibré du territoire pour une pratique au sein de chaque commune ou bassin de vie, satisfaction de la population et optimisation de l'utilisation des équipements.

ACTIONS

- Réaliser une étude cartographique et organisationnelle des équipements, des clubs et des publics accueillis.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Bassin extérieur du centre aquatique - Foix



CONCILIER SPORT ET SANTÉ ET DÉVELOPPER LE SPORT-NATURE

La lutte contre la sédentarité représente un enjeu important de santé publique quels que soient les publics. L'agglo s'engage dans une politique forte et partenariale en matière de sport santé. En parallèle, il est essentiel de valoriser les ressources naturelles du territoire, qui font son identité, par la pratique sportive ouverte à tous.

62 - PROPOSER AUX HABITANTS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE QUALITÉ : LE CENTRE AQUATIQUE ET LES SALLES OMNISPORTS

Permettre aux habitants du territoire et aux associations de pratiquer leur sport ou une activité physique grâce à la mise à disposition d'équipements de qualité.

ACTIONS

- Permettre l'accès au plus grand nombre du centre aquatique de Foix : gratuité d'accès et de transport pour les écoles du territoire, offre de service pour tous les publics (sportifs, familles, sport santé, clubs, politique tarifaire favorisant l'accès à tous).
- Permettre l'accès au plus grand nombre des salles omnisports de Ferrières et de Vernajoul : gratuité pour les clubs sportifs du territoire, mise à disposition des fédérations, du lycée Jean Durroux et de l'école de Vernajoul.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

63 - ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES

EN LIEN AVEC LE SPORT ET LA SANTÉ

La stratégie nationale « sport santé 2019-2024 » vise à améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive au quotidien, avec ou sans pathologie. Les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap sont particulièrement ciblés.

ACTIONS

- Identifier les partenaires du dispositif « sport santé 2019-2024 ».
- Développer des offres de pratiques ciblées pour tous les publics (enfants, jeunes, seniors, « savoir rouler à vélo »...).
- Etudier la création des « maisons sport santé » regroupant associations sportives et professionnels de santé.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



DYNAMISER LE TERRITOIRE PAR L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS D'ENVERGURE INTERCOMMUNALE ET AU-DELÀ ET INCITER À LA PRATIQUE SPORTIVE

65 - SOUTENIR LES ASSOCIATIONS PORTEUSES DE PROJETS ET D'ÉVÈNEMENTS PROMOUVANT LA PRATIQUE SPORTIVE

Afin de permettre la diffusion des pratiques physiques et sportives sur l'ensemble du territoire, l'agglo apporte son soutien financier aux associations portant un projet innovant, structurant et d'intérêt supra-communautaire.

ACTIONS

- Déterminer une enveloppe annuelle et fixer des critères de soutien et un règlement d'attribution des subventions.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

64 - SOUTENIR LES SPORTS DE PLEINE NATURE POUR UNE PRATIQUE

AUTONOME ET SÉCURISÉE

Le territoire de l'agglo offre de nombreuses possibilités de pratiquer des sports de pleine nature (randonnée, VTT, spéléologie, cyclotourisme, parapente, tennis...). Permettre leur accessibilité pour tous les publics (familles, touristes, sportifs) et une pratique autonome et sécurisée représente un défi pour le territoire.

ACTIONS

- Etudier l'accessibilité, la sécurisation et les usages des plateaux sportifs d'usage autonome (city stade pour les enfants, parcours santé, terrains de pétanque, sentiers de randonnées pédestres, VTT, sites d'escalade...), et plus particulièrement les projets de développement du Prat d'Albis et des sentiers.
- Etudier les besoins : parcours de courses d'orientation, aménagement des voies sur berges, aménagement d'une voie canoë kayak reliant Ferrières à Rieux-de-Pelleport.
- Soutenir des manifestations d'envergure autour du canoë kayak, Paris 2024.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Rafting au stade d'eau vive du Rébech - Foix



METTRE À DISPOSITION DES CLUBS SPORTIFS DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ, ENTRETIENUS ET ADAPTÉS AUX USAGES

66 - ACHÉVER LA RÉNOVATION DU COMPLEXE OMNISPORTS

À VERNAJOUL

La salle omnisports de Vernajoul fait l'objet de plusieurs tranches de travaux de modernisation afin de mettre à disposition des usagers un équipement attractif et adapté aux besoins (possibilité d'utilisation de la mezzanine pour des clubs comme la boxe ou l'escrime).

ACTIONS

- › Rénover ou modifier l'usage des terrains de tennis de Vernajoul, peindre la halle sportive et rénover les murs et sol de la mezzanine, peindre les pignons extérieurs.
- › Sécuriser le site avec l'installation d'un système de vidéo-surveillance.

2021 2022 2023 2024 2025 2026
Investissement : 150.000€



Salle omnisports - Vernajoul

67 - RÉNOVER, DÉVELOPPER ET SÉCURISER LE COMPLEXE OMNISPORTS À FERRIÈRES

La salle omnisports de Ferrières nécessite des travaux de modernisation afin de mettre à disposition des usagers un équipement attractif et adapté aux besoins.

ACTIONS

- › Rénover les vestiaires, les sanitaires, et réparer la toiture.
- › Construire un espace couvert de type club house.
- › Sécuriser le site : clôture du site et mise en place d'un système d'accès par badge.
- › Réaliser une aire extérieure de lancer de poids.

2021 2022 2023 2024 2025 2026
Investissement : 300.000€

68 - SOUTENIR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS PORTÉ PAR LE CFA DE L'ARIGÈ

Le CFA, en partenariat avec le CREPS, intégrera une classe sport étude en septembre 2021. Un partenariat s'est noué avec les écoles de sports, notamment celle de rugby. La salle sera homologuée pour la pratique de tous les sports et la tenue de compétitions. L'agglo s'inscrit dans ce projet qui permettra d'améliorer la pratique sportive des apprentis et d'augmenter l'offre en équipements sportifs pour les clubs et les associations du territoire.

ACTIONS

- › Participer au financement de cet équipement par le biais d'une subvention au CFA.

2021 2022 2023 2024 2025 2026
Investissement : 150.000€



D3 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

La transition énergétique, environnementale et climatique représente un enjeu fort, transversal et multi sectoriel.

Nombreuses sont les compétences de l'agglo concernées. L'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) intègre les enjeux énergétiques et environnementaux tout en développant un plan d'actions opérationnel

permettant d'atteindre des objectifs ambitieux afin de devenir territoire à énergie positive.

Ainsi, sont notamment impactés les mobilités, la rénovation énergétique des bâtis du territoire qu'ils soient privés ou publics, la gestion et le développement des énergies renouvelables, l'hydraulique, la gestion des déchets et les espaces naturels.



3
•
1

AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

L'agglo est autorité organisatrice de la mobilité depuis 2017. Le développement des mobilités du quotidien revêt un caractère devenu crucial dans l'attractivité d'un territoire et d'autant plus en milieu rural et peu dense. Elle s'inscrit aussi dans une politique de mobilité plus large portée notamment dans le cadre du plan global de déplacement à l'échelle du SCoT de la Vallée de l'Ariège.



ASSURER LA GOUVERNANCE, LE FINANCIEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ

69 - ORGANISER ET STRUCTURER LE PÔLE MOBILITÉ EN DÉPLOYANT UN BOUQUET DE SERVICES

L'amélioration des mobilités du quotidien passe par le déploiement et l'articulation de l'ensemble de l'offre de mobilités.

ACTIONS

- › Définir, dimensionner géographiquement et techniquement le projet global de déplacements adapté au territoire de l'agglo : développer et coordonner l'ensemble des offres pour répondre aux enjeux de mobilités en créant un mix des mobilités.
- › Etendre la desserte et les fréquences de la navette urbaine.
- › Adapter les services de transport à la demande au territoire et aux usages.
- › Favoriser la pratique des modes actifs (plan vélo...).
- › Aider au déploiement du co-voiturage.
- › Déployer un réseau d'autostop organisé.
- › Mettre en place ou soutenir un service d'autopartage.
- › Inciter les pratiques d'intermodalités voiture-transport en commun-vélo.
- › Elaborer les aspects juridiques, techniques et financiers de la délégation de service public transport.
- › Activer les leviers financiers permettant de financer la compétence mobilité en instaurant le versement mobilité.



ORGANISER ET DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN

70 - DÉVELOPPER L'OFFRE DE LA NAVETTE INTERCOMMUNALE

La navette intercommunale actuelle propose une offre de transport limitée aux pôles urbains de Foix et Montgailhard. L'objectif est de développer l'offre de transport en commun au travers de la mise en place de transports modernes, écoresponsables et adaptés au territoire et à ses besoins.

ACTIONS

- › Etendre la desserte de la navette urbaine aux pôles générateurs de flux à l'échelle de l'agglo.
- › Adapter au mieux les horaires, fréquences et cadencements aux équipements et infrastructures du territoire.
- › Diversifier les publics cibles par une offre de transport élargie.
- › En lien avec les gestionnaires de voirie, étudier la sécurisation et la mise en accessibilité des arrêts.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

71 - DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TAD ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

À ce jour, l'agglo propose une offre de transport à la demande disparate sur son territoire, restreinte et très ciblée.

ACTIONS

- › Développer une offre de transport à la demande complémentaire adaptée aux besoins et aux caractéristiques du territoire.
- › Diversifier les publics cibles par une offre plurielle en adéquation avec le territoire et la diversité des usages.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

72 - CRÉER UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À VARILHES ET PENSER LES POINTS D'INTERCONNEXION ENTRE LES OFFRES DE MOBILITÉS

La mobilité doit être multiple et interconnectée pour répondre à l'ensemble des besoins. Déployer, identifier et aménager les points d'interconnexion entre les diverses offres de mobilités (TER, car régional, navette urbaine, transport à la demande, parking co-voiturage, vélo, piéton). Favoriser les rabattements vers les services de mobilités existants.

ACTIONS

- › Créer un pôle d'échanges multimodal à Varilhes.
- › Connecter les réseaux de transports et les offres de mobilités pour renforcer les maillages, notamment par l'identification de parking relais identifiés.
- › Démultiplier les possibilités d'usages à partir des gares en s'appuyant sur le pôle multimodal existant de Foix.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 1.000.000€



FAVORISER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

74 - DÉPLOYER LE PLAN VÉLO EN METTANT EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Le diagnostic du plan vélo élaboré par le SCoT de la Vallée de l'Ariège a notamment identifié qu'un nombre important des déplacements se fait sur de courtes distances : 45% des déplacements internes font moins de 5 km. Pourtant, la part réalisée à vélo est très faible. L'objectif est de déployer de façon opérationnelle le plan vélo en mettant en œuvre le schéma directeur des itinéraires cyclables afin de développer les mobilités actives du quotidien.

ACTIONS

- › Promouvoir l'usage du vélo.
- › Développer des services vélo (y compris dans les hébergements touristiques).
- › Aider au déploiement du plan vélo en soutenant les communes dans leurs projets mobilités actives, aménagements cyclables au travers notamment de fonds de concours sur des itinéraires stratégiques.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 1.000.000€

3

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2



DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES

75 - RÉALISER UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES

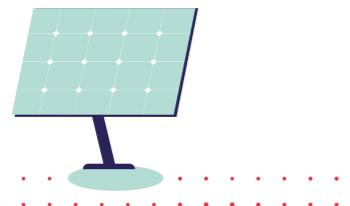
Le diagnostic du PCAET réalisé par le syndicat mixte du SCoT de la vallée de l'Ariège a mis en relief les filières d'énergies renouvelables déjà existantes sur le territoire (hydraulique, solaire, bois) ainsi que la nécessité de développer de nouvelles filières d'énergies renouvelables comme l'éolien et la méthanisation.

Il s'agit de s'appuyer sur une connaissance locale précise du potentiel d'énergies renouvelables en place et du potentiel de développement.

ACTIONS

- › Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et locales, permettant de s'approprier l'état des lieux de la production d'énergies renouvelables de l'agglo ainsi que d'identifier et quantifier les potentiels filière par filière au vu des installations et des contraintes existantes (solaire, bois, électricité, hydrogène, méthanisation, éolien).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



La politique de transition énergétique revêt des enjeux transversaux sur l'ensemble des domaines de compétence de l'agglo. La réussite de cette transition passe par la mise en action du plan climat air énergie territorial qui se veut ambitieux dans la lignée des territoires à énergies positives, soit vers une couverture de la consommation énergétique du territoire par 100% d'énergies renouvelables. Cet objectif passe par une diminution par deux des consommations en énergies du territoire et une multiplication par deux de la production d'énergies renouvelables.

76 - S'ASSOCIER AUX PARTENAIRES LOCAUX POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Le développement des énergies renouvelables locales s'appuie sur un ensemble d'acteurs locaux publics, privés ou issus de la société civile.

La volonté est de faciliter l'émergence et le déploiement de projets d'énergies renouvelables en s'appuyant sur l'information et la sensibilisation des habitants.

ACTIONS

- › Inciter et accompagner les initiatives citoyennes.
- › Relayer les outils d'aide à l'information et à l'appropriation du développement des énergies renouvelables : cadastre solaire, la SCIC ECLA'EnR...
- › S'associer aux partenaires locaux : PNR, SDEO9, Chambre d'agriculture... dans l'information et l'animation sur les filières d'énergies renouvelables.
- › Viser l'exemplarité des équipements communautaires.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

77 - POURSUIVRE L'OBJECTIF 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'agglo, au travers de ses multiples activités et compétences, a recours à des marchés de fluides (eau, électricité, gaz, carburant) représentant un coût et un impact environnemental important.

L'objectif est d'augmenter la part de fourniture en énergie renouvelable dans les contrats de gestion de fluide de l'agglo.

ACTIONS

- › Se fournir en fluides en 100% renouvelables, notamment via le groupement de commandes du SDE O9.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS BÂTIS

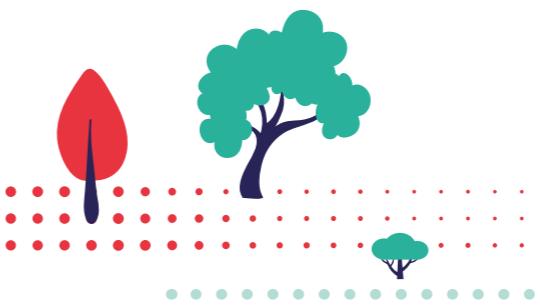
78 - SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique peine à trouver une déclinaison opérationnelle auprès des différents acteurs du territoire. De plus, les acteurs locaux de la transition énergétique sont nombreux et hétéroclites. Il convient de rendre visible et porter à connaissance les interlocuteurs et les actions menées en faveur de la transition énergétique à l'ensemble de la population.

ACTIONS

- › Former/informer les élus du territoire sur les structures et outils d'accompagnement aux réflexions, travaux et aménagements intégrant la transition énergétique.
- › Intégrer les principes de développement durable dans l'élaboration des projets et de la stratégie locale.
- › Développer des initiatives innovantes telles que les communes à énergie positive.
- › S'associer aux manifestations et animations portées par les divers partenaires.
- › Relayer les informations des partenaires.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



79 - ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les étapes et les acteurs sont nombreux dans la démarche d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique des ménages, des professionnels et des collectivités. La multitude d'intervenants et l'évolution des dispositifs techniques et financiers sont souvent un frein aux travaux.

La plateforme territoriale facilitera l'accès aux professionnels du bâtiment en concentrant les acteurs et interlocuteurs des travaux de rénovation énergétique en un seul et même lieu.

ACTIONS

- › Accompagner la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique, guichet unique porté par ALEDA assurant des missions d'accueil, d'information, de sensibilisation et de conseils aux particuliers, entreprises et collectivités.
- › Être acteur de la gouvernance du guichet unique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Panneaux photovoltaïques sur équipement public - Foix



3

PATRIMOINE ET ESPACES INTERCOMMUNAUX

3



ENTREtenir et valoriser le patrimoine intercommunal

80 - CRÉER UN CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

La nouvelle organisation du pôle technique est basée notamment sur un regroupement de ses services à Verniolle.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la question d'un centre technique opérationnel devient essentielle.

ACTIONS

- › Dans l'hypothèse d'une cession de la plateforme technologique, réserver deux parcelles sur la zone Escoubéto 2.
- › Y construire un centre technique pouvant être étendu à moyen terme en fonction du dimensionnement et de l'évolution du service.

2021 2022 2023 2024 **2025** 2026

Investissement : 500.000€



81 - METTRE EN PLACE UNE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

La mise en place d'une maintenance préventive dans la gestion du patrimoine de l'agglo vise à garantir une qualité de service, à respecter toutes les règles de sécurité et à maîtriser les coûts.

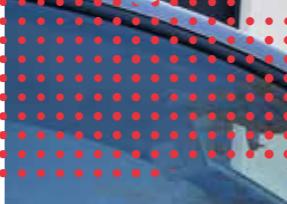
ACTIONS

- › Parfaire la connaissance des équipements.
- › Optimiser la planification des interventions.
- › Mettre en place un suivi technique et financier.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Recharge d'une voiture électrique de l'agglo à l'antenne technique - Verniolle



82 - RÉAMÉNAGER ET REQUALIFIER LE PARVIS DU PÔLE DE SERVICES

DE L'AGGLO À FOIX

Identifier l'agglo par une requalification de l'espace public permettant d'améliorer sa visibilité, de valoriser son action, de favoriser les interactions entre les usagers et d'intégrer les enjeux de transition climatique.

ACTIONS

- › Créer des locaux administratifs dans la continuité du bâtiment du multi-accueil.
- › Remettre en service le miroir d'eau.
- › Installer un abri vélos sécurisé.
- › Végétaliser les espaces.
- › Organiser le stationnement et les flux de circulation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 350.000€



RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

84 - PORTER L'EXEMPLARITÉ DE L'AGGLO DANS LE DOMAIN DE LA

CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION

Dans le cadre de la construction d'équipements neufs et de la requalification ou rénovation importante de bâtis existants, les enjeux liés à la transition énergétique doivent être intégrés dès la définition du pré-programme.

Cela permettra, à terme, de tendre vers une plus grande sobriété énergétique et optimiser les financements alloués à ce type de travaux.

ACTIONS

- › Communiquer sur la conception bio climatique du pôle jeunesse collaboratif.
- › Acquérir un outil de suivi et de gestion des énergies.
- › Recruter un conseiller en énergie partagé mutualisé : réaliser des audits énergétiques et programmer les travaux.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

83 - MENER UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS ET D'ACHATS

ÉCORESPONSABLES

L'agglo poursuit des objectifs ambitieux en matière d'environnement.

Chaque investissement ou acquisition doit être envisagé sous l'angle de l'éco-responsabilité et mesurer la meilleure adéquation avec le coût en termes de durée de vie.

ACTIONS

- › Adapter les achats courants de fournitures.
- › Verdir la flotte de véhicules et engins.
- › Intégrer des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

3
4

LE GRAND CYCLE DE L'EAU



PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

85 - GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR

LES INONDATIONS

L'agglo est compétente pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence a été transférée aux quatre syndicats de rivières couvrant son territoire.

ACTIONS

- › Exercer la compétence GEMAPI sur tous les bassins versants.
- › Être acteur de la gouvernance des syndicats de rivière auxquels a été transférée la compétence GEMAPI, au travers du suivi des évolutions techniques et budgétaires en lien avec la réglementation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 500.000€

Font Grand - Hameau de Minjou, Pradières



87 - ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE QUALITÉ

L'agglo exerce depuis janvier 2020, en lieu et place des communes, les compétences eau et assainissement des eaux usées.

ACTIONS

- › S'appuyer sur les syndicats de gestion des eaux et de l'assainissement existants : SMDEA (eau et assainissement) et syndicat mixte du Terrefort (eau).
- › Organiser et mettre en œuvre l'intégration du service de Varilhes (régie municipale) au SMDEA en 2023.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

3
5

LES DÉCHETS



RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET EN MAÎTRISER LE COÛT

Centre de tri du Plantaurel - Varilhes



88 - ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

La compétence déchets passe par un accompagnement adapté des évolutions de la politique de gestion des déchets.

L'objectif est d'accompagner la réduction et la valorisation des déchets en intégrant et relayant sur le territoire les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

ACTIONS

- › Accompagner la réduction et la valorisation des déchets en relayant les actions du SMECTOM.
- › Développer l'économie circulaire et l'usage de matériaux renouvelables dans la commande publique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

89 - MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

La politique de gestion des déchets est une politique à forts enjeux environnementaux et techniques pouvant engendrer des évolutions financières ayant un impact important sur la fiscalité des ménages.

Connaitre et maîtriser durablement les coûts afférents à la gestion des déchets est donc un enjeu fort.

ACTIONS

- › Être acteur dans la gouvernance, suivre les évolutions techniques et budgétaires.
- › Communiquer autour de la mise en place de la tarification incitative.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

3
.
6

LES ESPACES NATURELS



LE PATRIMOINE NATUREL

90 - VALORISER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES ESPACES ET LES MILIEUX

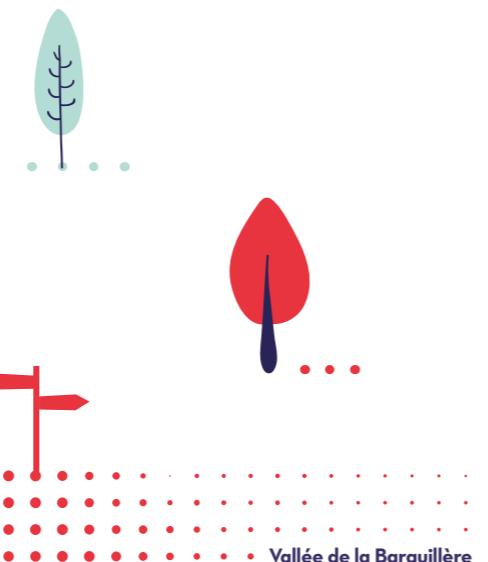
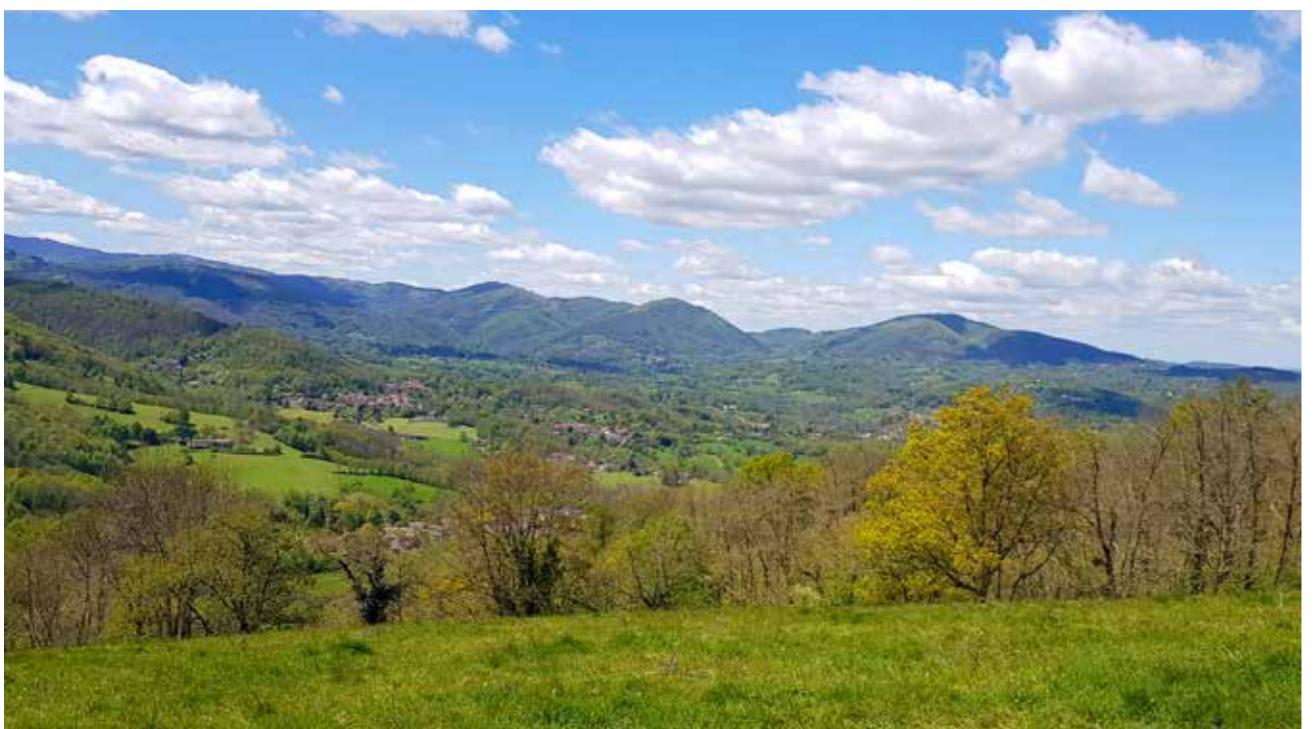
Le territoire de l'agglo se compose de richesses et d'atouts qui forgent son identité.

Il convient de valoriser et de préserver ces ressources, ces espaces et ces milieux remarquables et remarqués sur le territoire de l'agglo.

ACTIONS

- › Valoriser le patrimoine naturel de l'agglo.
- › Renforcer le partenariat avec le PNR et tout autre acteur sur la valorisation et la préservation des ressources, des espaces et des milieux (ouverture des espaces - points remarquables, forêts, sylvopastoralisme...).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



04

COHÉSION ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

La lutte contre les inégalités territoriales passe par la création de nouvelles solidarités. Véritables outils de cohésion sociale, elles sont au cœur du bien vivre en ville et dans nos villages et sont indispensables pour conforter l'attractivité du territoire. Les partenariats entre collectivités, la contractualisation avec les différentes institutions autour de projets de développement fédérateurs, la mutualisation de biens et de services... sont autant de façons de créer des

innovations au service d'une réelle politique de solidarité économique, sociale et financière. A travers ses différents champs d'intervention, l'agglo territorialise son action à deux niveaux: celui des communes stratégiques qui ont un rôle moteur et structurant au regard des enjeux de développement du territoire, et celui des communes particulièrement concernées par les enjeux de réduction des inégalités.



4
.
1

SOLIDARITÉS ENVERS LES COMMUNES ET LE TERRITOIRE



OPTIMISER LE DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS ALLOUÉS AUX COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Voirie communale après travaux - Pradières



91 - ACCULTURER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN LES ACCOMPAGNANT DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Part importante du patrimoine communal, la voirie est au carrefour de multiples enjeux juridiques, financiers et techniques. Il convient de conforter le rôle de support et de coordination du pôle technique auprès des communes.

ACTIONS

- › Désigner un référent attribué par commune.
- › Actualiser le classement de voirie.
- › Organiser une réunion annuelle des concessionnaires et gestionnaires de réseaux pour coordonner les programmes de travaux.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

92 - SOUTENIR LES COMMUNES DANS LES TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES SUR LES VOIES COMMUNALES

Les principes d'attribution des fonds de concours pour les communes portant des projets d'investissement éligibles à ce dispositif reposent sur un regroupement des demandes. La répartition annuelle reste basée sur la longueur de voirie.

ACTIONS

- › Pérenniser le dispositif de soutien de l'agglo aux communes par l'attribution de fonds de concours (3.420.000 €) et la délégation de maîtrise d'ouvrage.
- › Anticiper les études de programmation (faisabilité, relevés de terrain, chiffrage, devis validés).
- › Disposer d'une vision à moyen terme des projets d'investissement afin de planifier au mieux les travaux et optimiser leur financement.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 4.980.000€
(travaux sous mandat)

APPORTER AUX COMMUNES DES SERVICES RESSOURCES DANS LEURS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET MUTUALISER DU MATERIEL TECHNIQUE

94 - METTRE EN PLACE DES SERVICES SUPPORTS POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Des communes expriment des besoins précis de conseils, d'avis, d'accompagnements, de montage de dossiers, peu compatibles avec un manque de ressources spécifiques en interne, notamment en termes juridiques (fiabilité des procédures) et financiers (règles de la commande publique, économies d'échelle).

ACTIONS

- › Proposer un accompagnement aux communes, à titre non onéreux, en termes de marchés publics, de finances, de prévention des risques professionnels, de ressources humaines, etc.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

95 - ACQUÉRIR ET MUTUALISER DU MATERIEL TECHNIQUE

Certaines communes expriment des manques de matériels spécifiques et des impossibilités d'achats pour des raisons financières et de pertinence à leur niveau. Il existe ainsi de forts enjeux financiers, pour lesquels des réponses adaptées s'avèrent nécessaires (nacelle, minipelle, broyeur, camion benne, etc.).

ACTIONS

- › Réaliser un inventaire du patrimoine : définition, déclinaison, inventaire des associations œuvrant dans le domaine du patrimoine, des objets, du bâti vernaculaire et des sites archéologiques, recensement des données documentaires (monographies, études de territoires ou thématiques...).
- › Crée un poste de chargé de patrimoine : sensibilisation, information des élus, approche scientifique, conduite de recherches, rédaction de contenus, montage de dossiers.
- › Mettre en place un fonds de concours à l'attention des communes pour la réalisation des travaux de réhabilitation du petit patrimoine.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 400.000€
(fonds de concours)

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 500.000€

Chapelle du Bousquet - Ventenac

OBJECTIF
42**FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS****96 - METTRE EN PLACE UNE MAISON FRANCE SERVICES**

Ce nouveau modèle d'accès aux services publics permettra à chaque citoyen d'être accueilli dans un lieu unique pour être accompagné dans ses démarches du quotidien.

La création d'une Maison France Services à Varilhes pallie un déficit de services publics au nord du territoire. Son positionnement dans le pôle culturel en fera un lieu « hybride » innovant, favorisant les interactions sociales par un croisement des différents publics.

ACTIONS

- Créer une Maison France Services au sein du pôle culturel à Varilhes et la faire vivre en développant des partenariats avec les services et institutions du territoire et dans le respect de la Charte France Services : dépôt du dossier de candidature, mise en place de la gouvernance, recrutement de deux agents d'accueil, acquisition du matériel, communication, animation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

98 - ÉTUDIER LA MISE EN PLACE D'UNE POLICE RURALE

La loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 permet aux intercommunalités de créer une police intercommunale et de recruter des agents de police.

La sécurité de la population au sein des communes de l'agglo constitue une préoccupation qu'il convient d'étudier.

ACTIONS

- Etudier la faisabilité de création d'une police rurale intercommunale : analyser les besoins, les modalités et impacts financiers, juridiques et administratifs.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Maison France Services - Pôle culturel - Varilhes

**POLITIQUE DE L'HABITAT AMÉNAGEMENT ET FONCIER****97 - CRÉER UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) constitue le cadre de la concertation sur la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance au niveau local.

Le conseil local des communes de Foix, Ferrières et Montgailhard assure la coordination du dispositif à l'échelle des trois communes. Cependant, les problématiques de sécurité dépassent ces simples limites communales. En pilotant cette politique locale, l'agglo pourra agir pour la sécurité de l'ensemble de son territoire.

ACTIONS

- Créer un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), en définir la gouvernance et les modalités d'animation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

99 - SOUTENIR LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE DE SANTÉ

Le plan de transformation du système de santé « ma santé 2022 » de l'Agence régionale de santé permet de favoriser le regroupement des professionnels de santé d'un même territoire autour d'un projet santé permettant de répondre à des problématiques communes.

ACTIONS

- Intégrer le dispositif collaboratif (institutions et professionnels de santé) de construction d'une communauté professionnelle de santé à l'échelle du territoire et au-delà, initiée par les professionnels de santé.
- Repérer les axes de soutien dont l'agglo pourrait s'emparer (aide au financement d'un poste ou soutien achat de matériel, soutien logistique...).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

101 - PROPOSER DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

La diversification de l'offre d'habitat en faveur du parc social s'envisage notamment par le conventionnement de logements privés. Les deux dernières opérations (une OPAH-RU à Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard et un PIG sur les autres communes) ont permis de soutenir le développement d'une offre locative conventionnée à travers la mise en œuvre de travaux de réhabilitation ou d'adaptation.

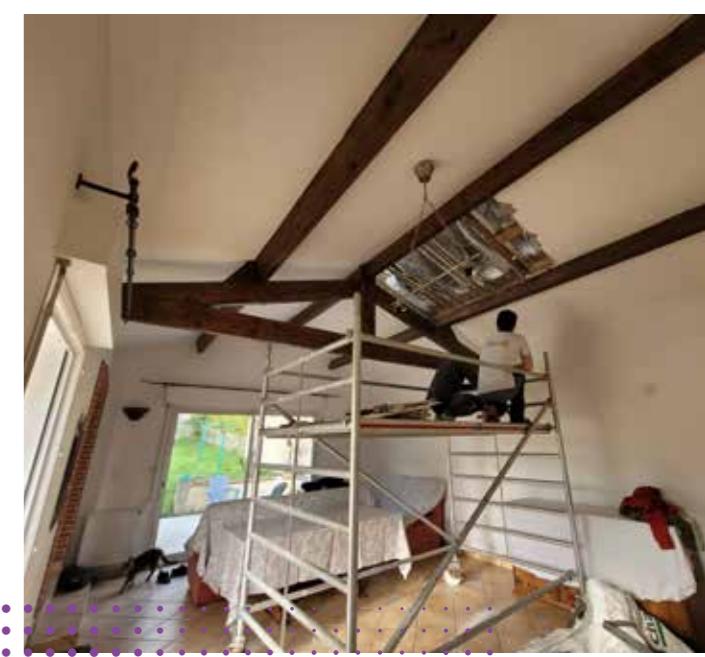
Les résultats de l'étude pré-opérationnelle pour la définition des nouveaux programmes indiquent la nécessité de cibler les opérations sur deux périmètres distincts présentant des ambitions et des objectifs adaptés aux enjeux de ces territoires.

ACTIONS

- Animer et suivre les programmes d'amélioration de l'habitat.
- Soutenir financièrement les projets des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants au regard des critères définis dans chaque programme.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 900.000€

Travaux de rénovation énergétique chez un particulier - Loubières

102 - SOUTENIR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS

Les besoins exprimés en matière de logements locatifs sociaux sont en croissance régulière sur le territoire de l'agglo. Cependant, les besoins ainsi que les attentes liés au parc social évoluent et demandent un effort de diversification de l'offre et de sa localisation. Par ailleurs, le développement d'une offre en accession aidée favorise le parcours résidentiel des ménages et permet leur maintien sur le territoire. L'offre sociale doit être développée en veillant aux équilibres territoriaux de peuplement et aux orientations et engagements issus du PLH.

ACTIONS

- › Soutenir financièrement la production de logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété ainsi que la production de logements sociaux communaux.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 780.000€

**104 - ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS****FONCIERS ET DE PLANIFICATION**

Les documents d'urbanisme sont les garants d'une planification durable du territoire. Ils conditionnent les aménagements futurs et leurs impacts sur les habitants, les ressources et les biens publics. Par ailleurs, les sociétés et établissements fonciers, en permettant une maîtrise foncière publique et en contribuant à une régulation des prix, accompagnent les collectivités dans la définition et mise en œuvre de leurs projets.

ACTIONS

- › Accompagner les communes dans l'élaboration de leur PLU à travers les différents champs d'intervention de l'agglo.
- › S'engager auprès des communes du territoire dans des partenariats avec des sociétés et établissements fonciers, notamment l'EPF Occitanie.
- › Accompagner les réflexions autour du transfert de la compétence PLU par la mise en place d'une étude accompagnement.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 500.000€ (PLU)

103 - ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

L'accueil des gens du voyage se structure autour de deux aires permanentes (Foix : 20 caravanes, Varilhes : 15 caravanes) et d'une aire de grand passage (Varilhes : 200 places). Au-delà des capacités d'accueil actuelles, des enjeux se dessinent en matière d'identification et d'accompagnement à la sédentarisation de familles installées sur le territoire. Afin de mettre en œuvre les orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'agglo s'appuie sur le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Ariège (SMAGVA).

ACTIONS

- › Exercer la compétence au regard des orientations départementales en s'appuyant sur le SMAGVA : gérer les aires d'accueil et de l'aire de grand passage.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

ACCOMPAGNER UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE

Le renouvellement des pratiques d'aménagement et d'occupation de l'espace nécessite une approche stratégique et une réflexion prospective. Les documents-cadres de planification apportent des solutions d'aménagement durable dans le respect des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

104 - ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS**FONCIERS ET DE PLANIFICATION**

Les documents d'urbanisme sont les garants d'une planification durable du territoire. Ils conditionnent les aménagements futurs et leurs impacts sur les habitants, les ressources et les biens publics. Par ailleurs, les sociétés et établissements fonciers, en permettant une maîtrise foncière publique et en contribuant à une régulation des prix, accompagnent les collectivités dans la définition et mise en œuvre de leurs projets.

ACTIONS

- › Accompagner les communes dans l'élaboration de leur PLU à travers les différents champs d'intervention de l'agglo.
- › S'engager auprès des communes du territoire dans des partenariats avec des sociétés et établissements fonciers, notamment l'EPF Occitanie.
- › Accompagner les réflexions autour du transfert de la compétence PLU par la mise en place d'une étude accompagnement.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 500.000€ (PLU)

105 - PARTICIPER À LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE**TERRITORIALE DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE**

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège sert de cadre de référence et assure la cohérence de l'action publique en matière d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial et économique, d'environnement et de biodiversité. L'évaluation en cours du SCoT, approuvé le 10 mars 2015, permettra d'amorcer sa révision pour l'élaboration d'un SCoT 2^{ème} génération, document intégrateur unique comprenant les volets air énergie climat et mobilités.

ACTIONS

- › Participer à la révision du SCoT et à l'élaboration du SCoT 2^{ème} génération en prenant une part active à la gouvernance, en contribuant aux réflexions et en apportant les moyens techniques et financiers de la participation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
POLITIQUES DE RENOUVELLEMENT URBAIN
ET DE REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE**

3

**CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET ÉQUITABLE DU TERRITOIRE**

Les politiques contractuelles territoriales ont pour objectif de favoriser un développement équilibré et un renforcement des solidarités entre territoires. Les conventions ou contrats territoriaux permettent de mobiliser les dispositifs et moyens financiers en faveur de l'attractivité, de la cohésion sociale, de la croissance durable et de l'emploi.

106 - S'INSCRIRE DANS LES POLITIQUES CONTRACTUELLES**ET DÉVELOPPER LES PARTENARIATS INTER-TERRITORIAUX**

Depuis sa création, l'agglo est engagée dans différents dispositifs contractuels pilotés par la Région, avec le soutien du Département : le contrat territorial Occitanie, le contrat régional des bourgs-centres, le contrat Grands Sites Occitanie.

Alors que la nouvelle génération des politiques contractuelles régionales sera en œuvre en 2022, l'Etat déploie dès 2021 le contrat de relance et de transition écologique à destination des territoires de projets. Ces dispositifs permettent au territoire, notamment aux communes, d'accéder à de l'ingénierie et des financements pour réaliser leurs projets.

ACTIONS

- › Poursuivre l'engagement de l'agglo dans les politiques contractuelles territorialisées dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire, notamment auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe.
- › Réfléchir à des coopérations inter-territoriales dans une logique de dialogue, d'échanges, de reciprocité.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

107 - SUIVRE ET ÉVALUER LE PROJET DE TERRITOIRE DANS UNE**LOGIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE**

Le 13 décembre 2017, à peine un an après sa création, l'agglo adoptait son projet de territoire. Après trois années d'existence, l'agglo a procédé à son actualisation. Le projet de territoire fixe les grandes orientations pour les six prochaines années et au-delà. Il se veut dynamique, évolutif, participatif. L'évaluation constitue un outil de pilotage du projet qui permet d'accompagner la décision politique, d'améliorer les pratiques de développement et de maintenir la mobilisation des acteurs.

ACTIONS

- › Tout au long de sa mise en œuvre, instaurer une démarche d'évaluation du projet de territoire dans une logique d'amélioration continue : définir des indicateurs et un calendrier d'évaluation, organiser la participation, miser sur la transférabilité des actions innovantes dans leur conception, faire évoluer le projet de territoire.
- › Réaliser un bilan à mi-mandat.

2021 2022 2023 2024 2025 2026





RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE FOIX, VILLE-CENTRE DE L'AGGLO

Les intercommunalités sont au cœur des politiques de renouvellement urbain et de revitalisation des territoires. A ce titre, l'agglo exerce aux côtés de la ville de Foix la compétence « politique de la ville » et son pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » à travers le nouveau projet national de renouvellement urbain. Elle est également engagée dans le dispositif Action cœur de ville dont la ville de Foix est lauréate, ainsi que dans l'opération de revitalisation de territoire qui se déploie à l'échelle des communes de Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard.

Reconstruction de trois logements et d'un commerce
rue Lafaurie - Foix



108 - CONDUIRE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET SON PILIER

« CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

Cette politique de cohésion sociale et urbaine envers les quartiers défavorisés trouve sa traduction au niveau local à travers le contrat de ville centre-ancien de Foix 2015-2022 et son avenant : le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

La convention dite « ANRU » 2019-2025 vise à requalifier le quartier prioritaire du centre ancien dans le respect du cadre fixé par le contrat de ville.

ACTIONS

- › Mettre en œuvre les engagements issus du contrat de la ville de Foix et ses avenants (animation, programmation, partenariats, gouvernance).
- › Mettre en œuvre la convention de renouvellement urbain de la ville de Foix (animation, programmation, partenariats, gouvernance).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

109 - DÉPLOYER ACTION CŒUR DE VILLE ET L'OPÉRATION

DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Signée le 28 septembre 2018, la convention-cadre Action cœur de ville (ACV) a pour objet de mettre en œuvre le programme de revitalisation du cœur de la ville de Foix et de l'agglo.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) qui la complète s'étend aux communes de Varilhes, Verniolle, et Montgailhard. Sa mise en conformité avec la future opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (Opah-RU) et la mobilisation des outils juridiques, financiers et fiscaux qu'elle propose, seront un gage de la réussite du programme.

ACTIONS

- › Mettre en œuvre les engagements issus de la convention-cadre ACV et de ses avenants (animation, programmation, partenariats, gouvernance).
- › Mettre en conformité l'opération de revitalisation de territoire avec la future Opah-RU par la signature de l'avenant n°2 de l'ORT.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

ASSEOIR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION



4



ENRICHIR LA DÉCISION POLITIQUE, DYNAMISER LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RAPPROCHER LES CITOYENS DE L'AGGLO

La participation citoyenne enrichit les politiques publiques et favorise les liens entre les habitants et les collectivités. En créant son conseil de développement (Codev), l'agglo a marqué sa volonté de donner la parole à la société civile et de l'impliquer dans le processus décisionnel, forme de démocratie continue. Par ailleurs, la dynamique communautaire est encore peu perçue et souvent peu comprise. L'échange constant d'informations entre élus et citoyens est essentiel dans un contexte où la recomposition territoriale a impliqué l'émergence d'un nouveau projet institutionnel et où le lien social et politique se construit progressivement.

Réunion du conseil de développement de l'agglo



110 - ANIMER ET ACCOMPAGNER LE FONCTIONNEMENT DU CODEV

Installé en juillet 2019, le Codev est déjà fortement engagé : avis sur le bilan du projet de territoire et contributions à son actualisation, mise en place d'un débat citoyen, appel à contributions citoyennes, bilan et analyse de son fonctionnement... L'agglo apporte les conditions nécessaires à sa pérennité et au maintien de la dynamique citoyenne.

ACTIONS

- › Apporter les moyens humains, logistiques et financiers nécessaire à l'animation et au fonctionnement du Codev.
- › Co-élaborer avec les élus communautaires un pacte de coopération et de consultation du Codev et d'association des habitants.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

111 - RENFORCER LA COMMUNICATION SUR L'ACTION DE L'AGGLO

Le bilan de ses trois premières années d'existence a permis à l'agglo d'identifier différents besoins en matière de communication, notamment la nécessité de communiquer sur ses services et de rendre l'institution plus visible et compréhensible vis-à-vis de l'exercice de ses compétences, de mettre au cœur de la communication le projet de territoire et ses actions phares, de faire la promotion du territoire via le marketing territorial et d'accroître les relations avec les habitants du territoire, les élus communaux et les agents de l'agglo, pour une plus grande appropriation de la structure et de son rôle dans la vie locale.

ACTIONS

- › Organiser la communication à plusieurs niveaux : envers les habitants et les partenaires institutionnels, envers les élus du territoire et les agents de l'agglo : mettre en place des outils de communication (site internet, réseaux sociaux, magazine, relations presse, événements, vidéo de promotion...).
- › Renforcer l'ingénierie : créer un poste de chargé de communication.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes

1A avenue du Général de Gaulle - 09000 FOIX

Tél. : 05 34 09 09 30 - accueil@agglo-pfv.fr

... www.agglo-foix-varilhes.fr ...



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

Annexe 2

FICHE-ACTION MÂTURE

INTITULÉ DE L'OPÉRATION MAÎTRE D'OUVRAGE

AXE n°..

Intitulé de l'axe du CRTE

OBJECTIF n°..

Intitulé de l'objectif du CRTE

**DESCRIPTION DE
L'OPÉRATION**

Le contexte du projet

Les caractéristiques principales du projet

PARTENAIRES

Les partenaires mobilisés pour mettre en œuvre l'opération

-

-

COÛT PRÉVISIONNEL

Selon la nature du projet :

Postes de dépenses	Montant HT ou TTC
Acquisition	
Travaux	
Études	
Frais de fonctionnement	
Frais divers	
TOTAL	

**PLAN DE
FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL**

Partenaires	Dispositifs	Montant HT	%
Europe			
Etat			
Région			
Département			
Autres			
TOTAL SUBV SOLICITÉES			
Autofinancement			
TOTAL			

**CALENDRIER
PRÉVISIONNEL**

Commencement de l'opération :

Fin de l'opération :

-

-

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

Annexe 3

MAQUETTE PRÉVISIONNELLE



MAQUETTE PRÉVISIONNELLE
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCIER
AXE 1 ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE							
1.1 MISER SUR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE À TRAVERS LA MONTÉE EN QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES							
Objectif 1	Aménager et requalifier les zones d'activités économiques du territoire	Escoubéou Pélissou Joulieu Bigorre Green park (étude) Services aux salariés des entreprises	Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes	Verniole Varilhes Saint-Jean-de-Verges Varilhes Saint-Paul-de-Jarrat Aggro	2,800,000 € 860,000 € 210,000 € 96,000 € Aggro	2,800,000 € 860,000 € 210,000 € 96,000 € Aggro	2022 2021-2024 2021-2022 2023-2024 2022-2023 2021-2026
Objectif 2	Soutenir l'investissement des entreprises et agir pour l'emploi	Aides à l'immobilier d'entreprises Plan de relance de l'agglo Partenariats et innovation Développer la zone économique de l'entrée nord Développer la zone économique du Caraillé	Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Privé Privé	Aggro Aggro Aggro Saint-Paul-de-Jarrat Saint-Paul-de-Jarrat	700,000 € 600,000 € Aggro 2021-2026 2021 2021-2026 2022 2022	700,000 € 600,000 € Aggro 2021-2026 2021 2021-2026 2022 2022	2021-2026 2021 2021-2026 2022 2022
1.2 ACCOMPAGNER LES COMMERCANTS ET LES ARTISANS DE PROXIMITÉ ET REQUALIFIER LES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES TOUT EN MAINTENANT LES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES							
Objectif 3	Accompagner les dynamiques entrepreneuriales et commerciales des coeurs de villes	Manager de centre-ville et de territoire Créer un cinéma multiplex dans le centre-ville de Foix Aider à l'adaptation à l'ère numérique Créer un multiservices Créer un bistrot de Pays	Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Commune de Verniole Commune de Prayols	Foix et Aggro Foix Aggro Verniole Prayols	3,500,000 € 2021-2026 2023-2025 2021-2023 2024	3,500,000 € 2021-2026 2023-2025 2021-2023 2024	2021-2026 2023-2025 2021-2023 2024
Objectif 4	Requalifier les zones d'activités commerciales périphériques	Peysales Permilhac Graussette	Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes	Foix Foix Verniole	1,980,000 € 32,000 € 60,000 €	1,980,000 € 32,000 € 60,000 €	2021-2026 2022-2023 2021-2022
1.3 GARANTIR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE							
Objectif 5	Soutenir l'économie résidentielle du territoire	Réactiver et développer le réseau des tuyautiers Recentrer l'office de tourisme sur son métier d'animateur de territoire	Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes	Aggro Aggro		Aggro	2022 2021-2026
Objectif 6	Accompagner l'évolution de l'offre d'hébergement sur le territoire	Soutenir l'immobilier touristique Implanter une résidence de tourisme aux Forges de Pyrène : études et acquisition Implanter une résidence de tourisme aux Forges de Pyrène : construction Moderniser et développer le Léo / tourisme social Développer l'activité du camping du Lac de Labarre : construction d'un mur anti-bruit Réaliser la liaison camping/voie verte/ cœur de ville Rénover le parc de tourisme du château (10 chalets) et les gîtes du Col de Légrillou	Aggro Foix-Varilhes Aggro Foix-Varilhes Privé Le Léo Commune de Foix Commune de Foix Commune de Brassac	Aggro Montgailhard Montgailhard Foix Foix Foix Brassac		à définir 2022-2026 2022-2026 2022-2023 1,200,000 € 350,000 € 86,000 €	2021-2026 2022-2026 2022-2026 2022-2023 2022-2023 2021 2021-2024

MAQUETTE PRÉVISIONNELLE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Du territoire de l'agglo Foix-Varilhes

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCER
	Objectif 7 <i>Préserver et gérer les espaces naturels récréatifs du territoire</i>	Faire évoluer le catalogue des sentiers de randonnées Valoriser les chemins ruraux Protéger et aménager l'espace naturel du Prat d'Albis	Aggo Foix-Varilhes Commune de Ganac Aggo Foix-Varilhes	Aggo Ganac Foix-Ganac-Brassac-Ferrière	300.000 € 200.000 €	300.000 € 200.000 €	2021-2026 2023-2024
	Objectif 8 <i>S'appuyer sur les Forges de Pyrène, site vitrine du territoire, pour accompagner l'éclosion d'une offre permettant d'étendre la saison touristique</i>	Créer un centre de conférences au sein de l'auditorium Guy Destrem Aller vers une montée en gamme de la restauration des Forges de Pyrène Faire des Forges de Pyrène un site à thèmes autour de la vie pyrénéenne en 1900	Aggo Foix-Varilhes Aggo Foix-Varilhes Aggo Foix-Varilhes	Montgailhard Montgailhard Montgailhard	1.000.000 € 165.000 €	1.000.000 € 165.000 €	2022-2024 2021 2021-2026
1.4 ALLER VERS UNE AGRICULTURE DURABLE							
	Objectif 9 <i>Structurer l'action publique en matière d'agriculture</i>	Réaliser une étude diagnostic-enjeux de l'agriculture du territoire et renforcer les partenariats Élaborer un projet structurant de type projet alimentaire de territoire (PAT)	Aggo Foix-Varilhes PETR/Aggo Foix-Varilhes	Aggo Aggo			2021-2022 2021-2026
	Objectif 10 <i>Faciliter le maintien et le développement de l'activité agricole par une offre foncière cohérente et adaptée et une agriculture de qualité</i>	Sensibiliser les communes à la préservation des terres agricoles Réaliser un diagnostic foncier et étudier le potentiel en matière d'agriculture Étudier les conditions de faisabilité d'une zone agricole : espace-test agricole - étude	Aggo Foix-Varilhes Commune du Bosc Aggo Foix-Varilhes	Aggo Le Bosc Montgailhard		60.000 €	2023 2023
	Objectif 11 <i>Soutenir l'approvisionnement en produits locaux à travers la restauration collective publique, privée et des habitants</i>	Engager une réflexion sur les modalités d'approvisionnement de la restauration collective Soutenir les initiatives de valorisation des productions locales Créer un jardin partagé Installer un maraîcher Créer un marché local	Aggo Foix-Varilhes Aggo Foix-Varilhes Commune du Bosc Commune de Saint-Paul-de-Jarrat Commune du Bosc	Aggo Aggo Le Bosc Saint-Paul-de-Jarrat Le Bosc			2021-2023 2021-2026 2022
AXE 2 SOLIDARITÉS HUMAINES							
2.1 MAINTENIR LES PERSONNES ÂGÉES SUR LE TERRITOIRE							
	Objectif 12 <i>Améliorer et développer l'offre d'hébergement des personnes âgées</i>	Construire une résidence autonomie à Foix Poursuivre la rénovation de la résidence autonomie à Varilhes Élaborer un projet de service Créer un lotissement séniors à Ventrille : résidence partagée - 8 chambres Créer un lotissement séniors à Ventrille : salle commune, parc, pavillons PMR	Aggo Foix-Varilhes Aggo Foix-Varilhes Aggo Foix-Varilhes Privé Commune de Saint-Paul-de-Jarrat	Foix Varilhes Aggo Saint-Paul-de-Jarrat Saint-Paul-de-Jarrat	6.000.000 € 594.000 € 2021-2023 2021-2024 2021		2023-2024 2023-2024
	Objectif 13 <i>Développer et améliorer les services et actions en faveur de la prise en charge des questions liées au vieillissement</i>	Finaliser l'harmonisation du CLIC Mettre en place un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie Piloter et déployer le dispositif Monalisa sur l'ensemble du territoire Mettre en œuvre la convention d'objectifs avec Bleu Printemps	Aggo Foix-Varilhes Aggo Foix-Varilhes Aggo Foix-Varilhes Aggo Foix-Varilhes	Aggo Aggo Aggo Varilhes			2024 2021 2021-2022 2021-2026
2.2 ACCOMPAGNER LA PETITE-ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS DE VIE							
	Objectif 14 <i>Développer les coopérations entre les acteurs de l'action sociale</i>	Développer les partenariats entre les acteurs de l'action sociale	Aggo Foix-Varilhes	Aggo			2021-2026



MAQUETTE PRÉVISIONNELLE
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCIER
		Favoriser la parentalité et développer la co-éducation	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2026
	Objectif 15 Rendre visible l'offre existante du territoire	Diversifier les vecteurs de communication pour sensibiliser tous les usagers et recueillir leurs besoins	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2022-2023
	Objectif 16 Renforcer la mixité sociale et l'accessibilité pour tous aux services scolaires et périscolaires	Favoriser une société plus inclusive	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2026
		Travaux complémentaires de mise aux normes et d'équipement de l'école et de la cantine	Commune de Loubens	Loubens		20,000 €	2022
		Rénover et agrandir l'école	Commune de Coussa	Coussa	700,000 €		2022-2023
		Construire une nouvelle école	Commune de Saint-Félix-de-Rieutord	Saint-Félix-de-Rieutord	800,000 €		2023-2024
		Requalifier l'ancienne école et transférer les classes	Commune de Rieux-de-Pelleport	Rieux-de-Pelleport	800,000 €		2022-2023
		Construire une nouvelle école	Commune de Vira	Vira	1,030,000 €		
	Objectif 17 Promouvoir et développer la cohérence éducative	Actualiser et animer le projet éducatif de territoire	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2026
	Objectif 18 Conforter une offre de qualité pour la petite-enfance	Actualiser le projet d'établissement	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021
		Requalifier, moderniser et sécuriser les structures d'accueil	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	1,050,000 €		2021-2026
		Offrir une alimentation de qualité aux enfants	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2022-2023
		Favoriser le renouvellement des assistants maternels libéraux	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2026
	Objectif 19 Proposer aux usagers une qualité équivalente des services enfance sur l'ensemble du territoire	Harmoniser les accueils de loisirs périscolaires communaux	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2026
	Objectif 20 Déployer l'action jeunesse au plus près des usagers et accompagner l'implication des jeunes dans la société	Faire du pôle jeunesse collaboratif la porte d'entrée de la politique jeunesse et déployer l'action du PAAJIP auprès des communes, institutions et établissements scolaires	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2,400,000 €		2021
		Développer l'opération "aller vers" sur l'ensemble du territoire	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2026
		Donner les moyens à la jeunesse de s'exprimer en privilégiant un dialogue structuré entre jeunes et acteurs locaux	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2026
		Accompagner le parcours du jeune vers l'insertion, la citoyenneté et l'émancipation	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2026

2.3 ENCOURAGER LES PRATIQUES CULTURELLES ET DE DIFFUSION

Objectif 21 Améliorer et développer l'offre de services en matière de lecture publique, de diffusion, de médiation culturelle et de ludothèque	Agglo Foix-Varilhes	Foix	800,000 €	2021-2022
Rénover la médiathèque intercommunale à Foix	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		2022
Signer un contrat territoire-lecture avec la DRAC	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		2021
Créer un réseau de lecture et de ludothèques par la fusion des deux services	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		
Réhabiliter le presbytère pour y transférer la médiathèque	Commune de Saint-Jean-de-Verges	Saint-Jean-de-Verges		
Objectif 22 Développer l'école de musique pour accroître son rayonnement, sa visibilité et proposer une offre pédagogique diversifiée et développée	Agglo Foix-Varilhes	Foix-Varilhes		2021-2022
Créer un conservatoire labellisé				
Objectif 23 Se doter d'outils permettant la diffusion et la médiation culturelles en milieu urbain et rural	Agglo Foix-Varilhes	Foix	2021-2022	
Transférer le centre culturel Olivier Carol à l'agglo	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		2021-2026
Soutenir les associations et les évènements oeuvrant dans le domaine de la culture	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		2021-2026
Développer une offre culturelle délocalisée	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		2021-2026
Acquisition de matériel scénique pour le développement de la diffusion	ADACFA	Foix et Agglo	227,912 €	2021
Changement du pylône de diffusion	Radio transparence	Foix et Agglo	26,115 €	2021
Objectif 24 Préserver, valoriser et transmettre ce qui fait et a fait l'identité de notre territoire et ce que nous sommes				



**MAQUETTE PRÉVISIONNELLE
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Du territoire de l'agglo Foix-Varilhes**

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCIER
		Élaborer le projet scientifique et culturel du centre d'histoire, de la résistance et de la déportation	Agglo Foix-Varilhes	Varilhes			2021-2022
2.4 FAVORISER LE SPORT POUR TOUS							
	Objectif 25 Structurer l'offre sportive	Réaliser un schéma territorial d'organisation de la pratique sportive	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2021-2022
	Objectif 26 Concilier sport et santé et développer le sport-nature	Proposer aux habitants des équipements sportifs de qualité : le centre aquatique et les salles omnisports Encourager et soutenir les initiatives en lien avec le sport et la santé Soutenir les sports de pleine nature pour une pratique autonome et sécurisée Créer une zone dédiée au sport et à la thérapie	Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Privé	Foix-Vernajoul-Ferrières Agglo Agglo Payrols			2021-2026
	Objectif 27 Dynamiser le territoire par l'organisation d'événements d'envergure intercommunale et au-delà et inciter à la pratique sportive	Soutenir les associations porteuses de projets et d'événements promouvant la pratique sportive Réaliser les travaux d'aménagement du stade d'eau vive : JO 2024	Agglo Foix-Varilhes Commune de Foix	Agglo Foix			2021-2026 2022
	Objectif 28 Mettre à disposition des clubs sportifs des équipements de qualité, entretenus et adaptés aux usages	Achever la rénovation du complexe omnisports à Vernajoul Rénover , développer et sécuriser le complexe omnisports à Ferrières Construire une salle multisports/CFA de l'Ariège Aménager la base de loisirs de Labarre Créer une halle des sports Couvrir les cours de tennis extérieurs Réhabiliter la piscine municipale Construire des vestiaires pour le club de football Requalifier le boulodrome	Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes CFA Commune de Foix Commune de Foix Commune de Foix Commune de Varilhes Commune de Varilhes Commune de Varilhes	Vernajoul Ferrières Foix Foix Foix Foix Varilhes Varilhes Varilhes	150,000 € 300,000 € 2,000,000 € 450,000 € 2022		2022

AXE 3 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

3.1 AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN							
	Objectif 29 Assurer la gouvernance, le financement et la mise en œuvre d'une politique de mobilité	Organiser et structurer le pôle mobilité en déployant un bouquet de services	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2022-2026
	Objectif 30 Organiser et développer les transports en commun	Développer l'offre de la navette intercommunale Développer une offre TAD adaptée aux besoins du territoire Créer un pôle d'échanges multimodal à Varilhes et penser les points d'interconnexion entre les offres de mobilités Organiser les transports scolaires et pédagogiques Créer une aire de covoiturage - entrée nord Créer une aire de covoiturage	Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes à définir à définir	Agglo Agglo Varilhes Agglo Ferrières Saint-Paul-de-Jarrat	1,000,000 €		2022-2023 2022-2023 2021-2024 2021-2026 2022
	Objectif 31 Favoriser la pratique des modes actifs	Déployer le plan vélo en mettant en œuvre le schéma directeur des itinéraires cyclables Créer des liaisons cyclables et piétonnes - vers Vernajoul et Crampagna Créer un cheminement doux entre Dalou et Varilhes : séquence Dalou Créer un cheminement doux entre Dalou et Varilhes : séquence Varilhes	Agglo Foix-Varilhes Commune de Loubières Commune de Dalou Commune de Varilhes	Agglo Loubières Dalou Varilhes	1,000,000 €		2021-2026



**MAQUETTE PRÉVISIONNELLE
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Du territoire de l'agglo Foix-Varilhes**

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCIER
		Créer un cheminement doux de la place Adelin à la zone commerciale de Grausette Installer un parc à vélos dans le centre-bourg	Commune de Verniolle Commune de Ferrières	Verniolle Ferrières			
3.2 S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE							
	Objectif 32 Développer les productions d'énergies renouvelables et locales	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et locales S'associer aux partenaires locaux pour mettre en place des actions d'animation, de sensibilisation et de communication Poursuivre l'objectif 100% énergies renouvelables Installer des panneaux photovoltaïques sur la couverture des cours de tennis Installer des panneaux photovoltaïques sur une zone en friche et écopâturage Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente et le garage municipal Créer une ferme photovoltaïque sur un terrain communal Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du groupe scolaire Etudier la production d'hydroélectricité	Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Commune de Foix Commune de Dalou Commune de Dalou Privé Commune de Verniolle Commune de Ganac Commune du Bosc	Agglo Agglo Agglo Foix Dalou Dalou Verniolle Verniolle Ganac Le Bosc		2021-2022 2021-2026 2022-2026 2023 2021-2026 2021-2026 2021-2026	
	Objectif 33 Promouvoir et accompagner la transition énergétique des équipements bâtis	Sensibiliser les acteurs du territoire en matière de transition énergétique Accompagner la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique	Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes	Agglo Saint-Jean-de-Verges			2021-2026 2021-2026
3.3 ASSURER UNE GESTION COHERENTE DU PATRIMOINE ET DES ESPACES INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUX							
	Objectif 34 Entretenir et valoriser le patrimoine intercommunal et communal	Créer un centre technique intercommunal Mettre en place une maintenance préventive Réaménager et requalifier le parvis du pôle de services de l'agglo à Foix Mener une politique d'investissements et d'achats écoresponsables Déployer une cybersécurité adaptée Réaliser des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics Réaliser des travaux d'extension de la mairie Construire un garage communal pour le matériel et les véhicules Construire un garage communal	Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Agglo Foix-Varilhes Commune de Foix Commune de Soula Commune de Coussa Commune de Prayols	Verniolle Agglo Foix Agglo Agglo Agglo Foix Soula Coussa Prayols	500,000 € 350,000 € 40,000 € 400,000 €		2025 2021-2026 2022 2021-2026 2022 2021-2023 2023
	Objectif 35 Rechercher la sobriété énergétique des bâtiments intercommunaux et communaux	Porter l'exemplarité de l'agglo et des communes dans le domaine de la construction et de la rénovation : recrutement d'un conseiller en énergie partagé, 2022-2026 Réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux Réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie Réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie Réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente Réaliser des travaux de rénovation énergétique : mairie, salle polyvalente, atelier municipal Réaliser des travaux de rénovation énergétique de la mairie Réaliser des travaux de rénovation énergétique : mairie, salle polyvalente, école, maison des asso, autre Réaliser des travaux de rénovation énergétique du centre de loisirs	Agglo Foix-Varilhes Commune de Dalou Commune de Verniolle Commune de Loubières Commune de L'Herm Commune de Ganac Commune de Brassac Commune de Prayols Commune de Ferrières Commune de Varilhes	Agglo Dalou Verniolle Loubières L'Herm Ganac Brassac Prayols Ferrières Varilhes	200,000 € 300,000 € 51,000 € 97,805 €		2022-2026 2022-2023 2022-2025 2021 2025



**MAQUETTE PRÉVISIONNELLE
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Du territoire de l'agglo Foix-Varilhes**

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCIER
	Réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente		Commune de Baulou	Baulou			2022-2023
	Réaliser des travaux de rénovation énergétique de la mairie		Commune de Cazaux	Cazaux			2022
	Rénovation de l'éclairage public (espaces publics et stades) et effacement des réseaux		Commune de Foix	Foix			
	Étendre la chaufferie collective		Commune de Varilhes	Varilhes	92,245 €		2024

3.4 PROTÉGER LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Objectif 36 Préserver et gérer la ressource en eau

- Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations
- Élaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines
- Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité
- Aménager les berges
- Réaliser des travaux de renaturation du ruisseau du Féou
- Sensibiliser les habitants à la protection des milieux et de la rivière Arget

Syndicats mixtes/Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2021-2026
Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2021-2022
Syndicats mixtes/Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2021-2026
Commune de Montégut-Plantaurel	Montégut-Plantaurel	
Commune de Saint-Félix-de-Rieutord	Saint-Félix-de-Rieutord	
Commune du Bosc	Le Bosc	

3.5 MENER UNE POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS RESPONSABLE

Objectif 37 Réduire la production de déchets et en maîtriser le coût

- Accompagner la réduction et la valorisation des déchets
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets

Smectom/Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2021-2026
Smectom/Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2021-2026

3.6 PRÉSÉRVER LES ESPACES NATURELS

Objectif 38 Valoriser et préserver le patrimoine naturel et protéger contre les risques naturels

Valoriser et préserver les ressources, les espaces et les milieux	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2021-2026
Réaliser l'extension du Parc Bouychères	Commune de Foix	Foix	
Sécuriser les habitations : chutes de pierre du Pech	Commune de Foix	Foix	2021-2023
Créer la maison de la biodiversité	ANA	Cos	1,000,000 €
Lutter contre la pollution lumineuse	Commune du Bosc	Le Bosc	2022-2023

AXE 4 COHÉSION ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

4.1 ÊTRE SOLIDAIRE ENVERS LES COMMUNES ET LE TERRITOIRE

Objectif 39 Optimiser le dispositif des fonds de concours alloués aux communes pour les travaux de voirie

Acculturer les acteurs du territoire en les accompagnant de la conception à la réalisation des travaux	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2021-2026
Soutenir les communes dans les travaux de grosses réparations de chaussées sur les voies communales	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	4,980,000 €

Objectif 40 Accompagner la restauration et la valorisation du petit patrimoine communal

Investir le patrimoine dans sa dimension culturelle et identitaire - volet investissement	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	400,000 €
Restaurer et valoriser l'église	Commune de Dalou	Dalou	
Rénover les façades de l'église	Commune de Saint-Paul-de-Jarrat	Saint-Paul-de-Jarrat	2023
Restaurer et valoriser l'église	Commune de Coussa	Coussa	
Réhabiliter la toiture du groupe scolaire Paul Delpech - tranche 2	Commune de Varilhes	Varilhes	250,000 €

Objectif 41 Apporter aux communes des services ressources dans leurs missions de service public et mutualiser du matériel technique

Mettre en place des services supports pour accompagner les communes dans leurs missions de service public	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	2021-2026
Acquérir et mutualiser du matériel technique	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	500,000 €

Objectif 42 Faciliter l'accès aux services pour tous les habitants dont les services numériques



MAQUETTE PRÉVISIONNELLE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Du territoire de l'agglo Foix-Varilhes

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCIER
		Mettre en place une France services - volet investissements 2021	Agglo Foix-Varilhes	Varilhes	17,000 €		2021
		Mettre en place une France services - volet fonctionnement 2021-2026	Agglo Foix-Varilhes	Varilhes		357,000 €	2021-2026
		Créer un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2022-2026
		Étudier la mise en place d'une police rurale intercommunale	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2023-2024
		Soutenir la mise en place d'une communauté professionnelle de santé	Agglo Foix-Varilhes	Agglo			2022
		Mettre en place un portail numérique	Commune de Foix	Foix			2022-2024
		Créer un pôle social (Croix Rouge et accueil de jour)	Commune de Foix	Foix	1,088,218 €		2022-2023
		Aménager un local pour accueillir des professionnels de santé	Commune de Saint-Pierre-de-Rivière	Saint-Pierre-de-Rivière	34,824 €		2021
		Créer un espace associatif dans l'ancienne école	Commune de Saint-Pierre-de-Rivière	Saint-Pierre-de-Rivière	250,000 €		2022-2023
		Créer un espace associatif	Commune de Baulou	Baulou			2022-2023
4.2 MENER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET FONCIÈRE DURABLE							
	Objectif 43 Favoriser une production de logements adaptés au renforcement de l'attractivité résidentielle, en veillant aux équilibres sociaux et en répondant aux besoins spécifiques						
	Animer la politique de l'habitat intercommunale	Agglo Foix-Varilhes	Agglo				2021-2026
	Proposer des programmes d'amélioration de l'habitat privé - volet animation	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		586970		2021-2026
	Proposer des programmes d'amélioration de l'habitat privé - volet investissements (part agglo)	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		900,000 €		2021-2026
	Soutenir la production de logements sociaux publics : subventions aux porteurs de projets	Agglo Foix-Varilhes	Agglo				2021-2026
	Soutenir la production de logements sociaux communaux : subventions aux porteurs de projets	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		180,000 €		2021-2026
	Accueillir les gens du voyage	Agglo Foix-Varilhes	Foix-Varilhes				
	Création de logements sociaux par la requalification de friches	Commune de Saint-Paul-de-Jarrat	Saint-Paul-de-Jarrat				
	Réaliser des travaux de rénovation énergétique de 6 logements sociaux communaux	Commune de Saint-Martin-de-Caralp	Saint-Martin-de-Caralp				2022
	Réaliser des travaux de rénovation énergétique de 15 logements sociaux communaux	Commune de Saint-Félix-de-Rieutord	Saint-Félix-de-Rieutord				2022-2025
	Requalification d'un logement communal	Commune de Cazaux	Cazaux				
	Requalification de 4 logements communaux	Commune de Prayols	Prayols				2022
	Création de logements sociaux communaux	Commune de Loubens	Loubens				2024
	Créer un lotissement de 6 à 8 pavillons	Privé	Saint-Paul-de-Jarrat				2022
	Créer un lotissement de 16 à 20 pavillons dont 20% de logements sociaux	Privé	Saint-Paul-de-Jarrat				2022
	Objectif 44 Accompagner un aménagement cohérent du territoire						
	Accompagner la mise en œuvre des dispositifs fonciers et de planification	Agglo Foix-Varilhes	Agglo				2021-2026
	Participer à la révision du schéma de cohérence territoriale de la vallée de l'Ariège	Agglo Foix-Varilhes	Agglo				2021-2024
4.3 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LES POLITIQUES DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE							
	Objectif 45 Créer les conditions d'un développement équilibré et équitable du territoire						
	S'inscrire dans les politiques contractuelles et développer les partenariats inter-territoriaux	Agglo Foix-Varilhes	Agglo				2021-2026
	Suivre et évaluer le projet de territoire dans une logique d'amélioration continue	Agglo Foix-Varilhes	Agglo				2021-2026
	Objectif 46 Renforcer l'attractivité et le développement de Foix, ville-centre de l'agglo, améliorer l'attractivité des bourgs-centres et le cadre de vie des communales rurales						
	A. Programme de renouvellement urbain de la ville de Foix (ANRU)						
Volet animation	Conduire la politique de la ville et son pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" : volet animation	Agglo Foix-Varilhes	Foix		460,000 €		2018-2026
	Conduire la politique de la ville et son pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" : volet animation	Commune de Foix	Foix		460,000 €		2018-2026
	Créer des logements locatifs sociaux - 20, 18, 14 rue du Rival	OPH09	Foix				2022-2023
	Créer des logements locatifs sociaux - 12, 10 rue du Rival	OPH09	Foix				2024

**MAQUETTE PRÉVISIONNELLE
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Du territoire de l'agglo Foix-Varilhes**

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCIER
Programme ANRU	Volet habitat	Créer des logements en accession sociale - 43, 41, 39 Cours Gabriel Fauré	Un toit pour tous	Foix			2024
		Créer des logements en accession sociale - 23, 21 rue du Rival	Commune de Foix	Foix			2026
		Créer des logements locatifs sociaux - 8 rue Delcassé	Commune de Foix	Foix			2026
	Volet accessibilité, mobilité	Créer des logements en accession sociale - rue des Forges	Un toit pour tous	Foix			
		Créer des logements en accession sociale - 50 rue des Chapeliers	Un toit pour tous	Foix			
		Traversée du cœur historique - séquence 1 Cours Irénée Cros	Commune de Foix	Foix			2024
	Volet espaces publics	Traversée du cœur historique - séquence 2 rue Delcassé	Commune de Foix	Foix			2023
		Aménager le pont de l'abattoir et le square de l'Argent	Commune de Foix	Foix	212,062 €	212,062 €	2023
		Programme d'aménagement des places : 8 mai, Lazéma et Pyrène	Commune de Foix	Foix	465,312 €	465,312 €	2024
		Programme d'aménagement des rues du centre-ancien : des Marchands, Bayle, Labistour	Commune de Foix	Foix	914,383 €	914,383 €	2026
Programme ACV	B. Programme Action Cœur de Ville de Foix (ACV)						
	Volet animation	Déployer Action Cœur de Ville et l'opération de revitalisation de territoire : volet animation	Agglo Foix-Varilhes	Foix	300.000 €	300.000 €	2021-2026
		Créer des logements locatifs sociaux Place Freycinet - ancienne imprimerie	OPH09	Foix			2022-2023
		Aider à la rénovation des façades	Commune de Foix	Foix			2021-2026
	Volet développement économique	Créer un espace associatif, culturel et développement économique : la Chapelle Saint-Jacques	Commune de Foix	Foix			
		Requalification de l'ancien hôtel du tourisme : volet étude	Commune de Foix	Foix			2021
		Requalification de l'ancien hôtel du tourisme : volet travaux	à définir	Foix			
	Volet mobilité, connexions	Requalification de l'îlot Denamiel, rue du Sénateur Paul Laffont : volet étude	Commune de Foix	Foix			2021-2022
		Requalification de l'îlot Denamiel, rue du Sénateur Paul Laffont : volet travaux	à définir	Foix			
		Valoriser les terrasses du Fouychet du Château de Foix	Commune de Foix	Foix	574,500 €	574,500 €	2023
	Volet espaces publics	Mettre en place une signalétique et un jalonnement touristique	Commune de Foix	Foix			2023
		Requalifier les entrées de ville nord et sud	Commune de Foix	Foix			
		Aménager le parking de la place Parmentier	Commune de Foix	Foix	703,125 €	703,125 €	2024
es rurales, espaces publics	Volet accessibilité, mobilité, connexions	Aménager la place Parmentier	Commune de Foix	Foix			
		Traversée du cœur historique - séquence 3 Allées de Villote	Commune de Foix	Foix			2024
		Contournement du cœur de ville : accès parking de la Vigne/Champ de mars	Commune de Foix	Foix	371,250 €	371,250 €	2024
	Volet espaces publics	Réaliser la liaison de la voie verte jusqu'à la gare	Commune de Foix	Foix			2021-2022
		Réaliser la liaison de Bouychères au Champ de mars	Commune de Foix	Foix			2024
		Valoriser le Haut de Villote : la fontaine	Commune de Foix	Foix	1,123,062 €	1,123,062 €	2024
	C. Programme de développement et de valorisation des bourgs-centres et des communes rurales	Programme d'aménagement des rues du centre-ancien : Remparts, Vivier, Fenouillet	Commune de Foix	Foix	572,500 €	572,500 €	2024
		Programme d'aménagement des rues du centre-ancien : Moulins	Commune de Foix	Foix			
		Requalifier les espaces publics : création de stationnements drainant	Commune de Saint-Paul-de-Jarrat	Saint-Paul-de-Jarrat			2023
	Requalifier les espaces publics	Requalifier la rue principale	Commune de Saint-Martin-de-Caralp	Saint-Martin-de-Caralp			
		Requalifier les espaces publics : zones de rencontres et de loisirs	Commune de Montégut-Plantaurel	Montégut-Plantaurel			
		Requalifier la traverse d'agglo : aménagements paysagers, stationnements	Commune de Montégut-Plantaurel	Montégut-Plantaurel			
		Aménager le carrefour de la RD11 et RD13 au cœur de village	Commune de Rieu-de-Pelleport	Rieu-de-Pelleport			
		Requalifier les espaces publics du centre-bourg	Commune de Dalou	Dalou			
		Requalifier les équipements sportifs autour de la salle polyvalente	Commune de Dalou	Dalou			
		Requalifier la traverse d'agglo	Commune de Ganac	Ganac			
		Créer des stationnements pour un futur lotissement	Commune de Prayols	Prayols	50.000 €	50.000 €	



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



MAQUETTE PRÉVISIONNELLE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Du territoire de l'agglo Foix-Varilhes

AXE	OBJECTIF	PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	COÛT HT	COÛT TTC	ÉCHÉANCIER
Bourgs-centres et communes	Créer une halle		Commune de Prayols	Prayols	120,000 €		2023
	Créer une aire de jeux pour enfants		Commune de Brassac	Brassac	25,000 €		2021-2022
	Créer un cheminement doux et une zone de stationnement (parking Bayle) en cœur de ville		Commune de Varilhes	Varilhes	150,000 €		2023-2026
	Créer trois espaces de rencontres : centre-ville et hameaux		Commune de Varilhes	Varilhes	650,000 €		2021-2026
	Requalifier la traverse d'agglo : avenue de Paris, tranche 2		Commune de Varilhes	Varilhes	524,000 €		2025-2026
	Requalifier la traverse d'agglo : route de Rieux		Commune de Varilhes	Varilhes	424,000 €		2025-2026
	Créer un espace public à Saint-Pierre-de-Dessus : jardin suspendu et stationnement		Commune de Saint-Pierre-de-Rivière	Saint-Pierre-de-Rivière	115,000 €		2022-2023
	Requalifier la traverse d'agglo entrée sud : tranche 2		Commune de Saint-Jean-de-Verges	Saint-Jean-de-Verges			
	Créer une aire de jeux pour enfants		Commune d'Arabaux	Arabaux			

4.4 ASSEOIR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION

Objectif 47 Enrichir la décision politique, dynamiser la démocratie locale et rapprocher les citoyens de l'agglo

Agir	Animer et accompagner le fonctionnement du Codev	Agglo Foix-Varilhes	Agglo	3,000 €	2021-2026
	Animer le conseil citoyen de Foix	Commune de Foix	Foix		2021-2026
	Organiser des concertations citoyennes	Commune du Bosc	Le Bosc		
	Renforcer la communication sur l'action de l'agglo	Agglo Foix-Varilhes	Agglo		2022-2026



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

Annexe 4

GRILLE D'ANALYSE
CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GRILLE D'ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique. Elles devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier, documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT / PCAET, etc.).
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts, etc.).
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter/reduire/compenser et en maximisant les impacts positifs.

Pour analyser les impacts environnementaux des actions, le territoire s'appuie sur une grille d'analyse ex-ante selon six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat et d'un objectif sociétal :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchet, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal (maintien ou création d'emploi vert, etc.)

Cette grille accompagne les demandes de financement des porteurs de projets. Cet outil est souple et adaptable aux réalités territoriales. Les documents programmatiques locaux constituent en particulier des cadres de référence pour apprécier chaque action.

Au regard de l'appréciation des impacts de l'action sur les 7 critères de -1 à +1 (impact négatif à positif), une représentation graphique est proposée visant à identifier les points faibles et forts de l'action. Le document comporte des suggestions d'indicateurs et de questions évaluatives afin d'orienter la réflexion du porteur de projet sur l'impact de son action.

Cette auto-évaluation permet d'établir une classification simple des actions, cumulative (nombre d'actions ou montant de dépenses) et de disposer d'une approche globale de la contribution du CRTE à la transition écologique.

Actions favorables

- ✓ Ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental (éco-activité).
- ✓ Sans objectif environnemental mais ayant un impact positif indirect avéré.
- ✓ Favorables, mais à l'impact controversé en présence notamment d'effets de court terme favorable pouvant présenter un risque de verrouillage technologique à long terme.

Actions neutres

- ✓ Action sans effet significatif sur l'environnement, information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact environnemental favorable ou défavorable.

Actions défavorables

De l'action vient une atteinte directe à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci.

Une action entrant dans la classification défavorable pourrait être intégrée dans le CRTE si :

- ✓ Elle répond à des besoins prioritaires, par exemple : la sécurité de la population, l'accès équitable aux services publics, la disponibilité de produits de première nécessité, etc. L'intérêt de la classification est de mettre en perspective l'action au sein du projet de territoire et du CRTE, de réduire ses impacts, de dialoguer autour des priorités et de la trajectoire du territoire en matière de transition écologique.
- ✓ L'impact à moyen terme est favorable au regard des objectifs climatiques, bien que l'action génère des atteintes à l'environnement à court terme. C'est par exemple, un cas fréquent pour les grands projets d'infrastructures de transports collectifs.

GRILLE D'ANALYSE
CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Du territoire de l'agglo Foix-Varilhes

OBJECTIFS	ÉLÉMENTS DE DÉFINITION	SUGGESTIONS DE QUESTIONS ÉVALUATIVES	EXEMPLES DE QUANTIFICATION POSSIBLE/INDICATEURS NON EXHAUSTIFS	RÉSULTAT AUTO-ÉVALUATION
1/LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère évitant ou réduisant les émissions de GES et/ou en améliorant l'absorption de GES par l'un des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire stocker ou utiliser des énergies renouvelables; - Amélioration de l'efficacité énergétique; - Développer une mobilité propre ou sans incidence sur le climat. - Participer à l'utilisation de matières renouvelables; - Développer des processus de captage et de stockage du CO₂. - Mettre en place des infrastructures nécessaires à la décarbonation des systèmes énergétiques; - Produire des combustibles propres et efficaces à partir de sources renouvelables ou neutre en carbone. <p>Une action est considérée comme ayant un impact négatif quand elle génère notamment des émissions importantes de gaz à effet de serre</p>	<p>Q1 : l'action émet-elle des GES sur le territoire ? Si non (+1) Si oui passer à la question 2</p> <p>Q2 : l'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Oui (+1) Si non [0, -1] passer à la question 3</p> <p>Q3 : si l'action ne contribue pas à réduire les GES, a-t-elle un impact neutre (0) ou significatif négatif (-1) sur l'atteinte des objectifs du territoire (PCAEF ou document stratégique existant sur le territoire s'il n'y a pas de PCAEF) ? Oui (+1) Peut-être (0) Non (-1)</p>	Bilan des émissions en GES liées à l'action (TeqCO ₂ / an).	Suggestion : cet indicateur peut être rapporté au coût total de l'action.
2/ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des actions qui contribuent à réduire ou empêcher le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.</p> <p>L'action est considérée comme ayant une incidence négative lorsqu'elle augmente le risque d'impacts négatifs sur un territoire donné. Exemples : mesures sur le retrait du trait de côte.</p>	<p>Proposition 1 : votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? Proposition 2 : compte-tenu de la violence des événements climatiques, votre action a-t-elle intégré les facteurs de risque naturels notamment concernant la présence de cours d'eau, montagnes, zones très urbanisées, espaces forestiers ? Oui (+1) Peut-être (0) Non (-1)</p>	Evolution des dommages liés aux risques naturels.	
3/GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la gestion de la ressource en eau quand elle permet d'assurer le bon état des masses d'eau (surface, souterraine) ou à prévenir le détérioration des masses d'eau lorsqu'elles étaient déjà en bon état.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger l'environnement des rejets d'eaux urbaines résiduées ou d'eaux industrielles usées; - Faire en sorte que l'eau ne contienne ni micro-organisme ou parasites potentiellement dangereux pour la santé humaine. - Améliorer la gestion et l'efficacité de la gestion de l'eau en favorisant une utilisation durable (réutilisation, diminution du rejet des polluants...); - Protéger, préserver ou restauration des milieux marins. <p>Une action est considérée comme négative si elle contribue à une dégradation de l'état des masses d'eau et des eaux marines.</p>	<p>l'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? Oui (+1) Peut-être (0) Non (-1)</p>	Evolution des prélevements en eau liés à l'action (m ³).	
4/ECONOMIE CIRCULAIRE, DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et la prévention des risques technologiques quand :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production; - Elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production; - Elle augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication. - Elle prévient ou réduit la production de déchets; - Elle limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes; - Elle contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé. <p>Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une inefficacité significative de l'utilisation des matières ou si elle entraîne une augmentation notable de la production, incinération ou élimination des déchets.</p>	<p>Votre action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? Oui (+1) Peut-être (0) Non (-1)</p>	Evolution du tonnage de déchets non résiduels recyclés ou valorisés.	
5/LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif à la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En prévenant ou lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre; - En améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou du sol dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement. - En prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; d'en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution; ou en facilitant l'une des activités énumérées aux points a) à d) du présent paragraphe conformément à l'article 16. <p>Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une augmentation significative des émissions de polluants, l'air, l'eau et le sol par rapport à la situation antérieure ou lorsqu'en l'absence de l'action.</p>	<p>Q1 : L'action est-elle émettrice de pollution : si non → +1 si oui : Q2 : L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? Oui → +1 si non → -1 → voir Q3</p> <p>Q3 : si l'action ne contribue pas à réduire la pollution, a-t-elle un impact neutre (0) ou significatif négatif (-1) sur l'atteinte des objectifs du SRADD¹ ou autre document programmatique local en la matière ?</p>	Part des transports en commun et en mode doux dans les déplacements domicile-travail liées à l'action, Evolution de la surface agricole utilisée liée à des démarches de labellisation environnementale.	
6/BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES	<p>Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état, par le fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver la nature et la biodiversité, y compris par la mise en place d'un état favorable de conservation des habitats naturels et semi-naturels et des espèces; - Utiliser et gérer les terres de manière durable, notamment par une protection suffisante de la biodiversité des sols, la neutralité en matière de production des terres et respect des sols contaminés et la lutte contre l'artificialisation des sols; - Mettre en œuvre des pratiques agricoles durables, notamment celles qui contribuent à renforcer la biodiversité ou à empêcher ou prévenir la dégradation des sols et des autres écosystèmes; - Gérer les forêts de façon durable, y compris par des pratiques et l'utilisation des forêts et des terrains boisés qui contribuent à améliorer la biodiversité ou à empêcher ou prévenir la dégradation des écosystèmes. <p>Une action est considérée comme négative quand elle est fortement préjudiciable au bon état et à la résilience des écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces.</p>	<p>l'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité oui (+1), peut-être (0), non (-1)</p>	Evolution des surfaces artificialisées ou renaturées dues à l'action.	
7/IMPACT SOCIAL	<p>Une action est considérée comme ayant un impact social positif quand elle agit sur les leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme, etc.). - Elle contribue à la cohésion sociale d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité, etc.). - Elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement social professionnel, réduction des inégalités, etc.). <p>Une action est considérée comme négative quand elle va à l'encontre des orientations des politiques de cohésion sociale et territoriales menées localement. Cela peut s'apparenter par exemple à la suppression nette d'emplois locaux, à la suppression de services publics locaux ou de réseaux de transports en commun accessibles au plus grand nombre.</p>	<p>l'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Oui (+1) Non (0, -1)</p>	Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable. Création de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs, etc.	

GRILLE D'ANALYSE

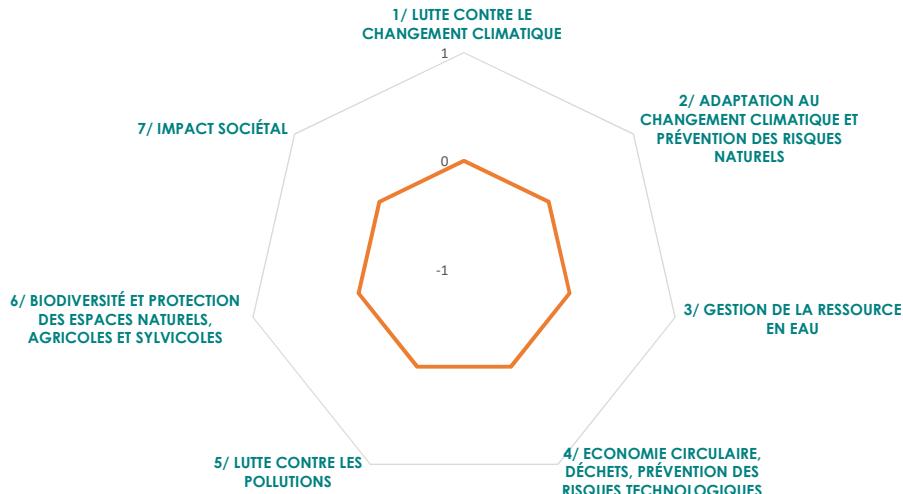
CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	RÉSULTAT AUTO-ÉVALUATION
1/ LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	#REF!
2/ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS	#REF!
3/ GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	#REF!
4/ ECONOMIE CIRCULAIRE, DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	#REF!
5/ LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	#REF!
6/ BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES	#REF!
7/ IMPACT SOCIAL	#REF!

INTITULÉ DE L'ACTION :
MAÎTRE D'OUVRAGE :
CÔTÉ HT :

RÉSULTAT AUTO-ÉVALUATION



+1 = impact positif
0 = impact neutre
-1 = impact négatif



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

Annexe 5

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES,
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DES OPÉRATEURS



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES NOM DU PARTENAIRE (ex : ADEME)

Logos

Texte d'engagement de XX aux côtés du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

Fait à, le.....

La Préfète de l'Ariège

Le Président de L'agglo
Foix-Varilhes

Fonction

Sylvie Feucher

Thomas Fromentin

Nom



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Du territoire de L'agglo Foix-Varilhes

Annexe 6

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Diagnostic
Programme d'actions